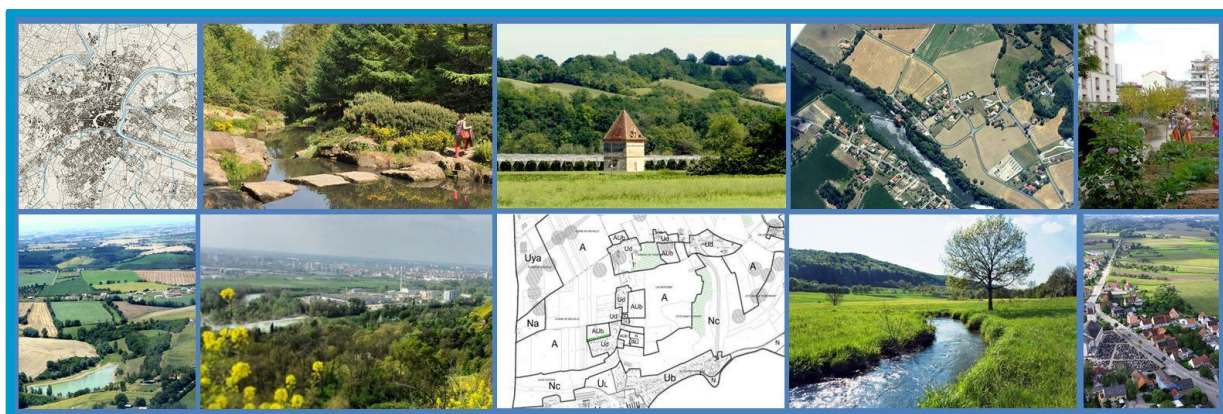

Les espaces de campagne et de nature sur les territoires et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et de planification

Intégration de la question de l'accès à la campagne et à la nature
dans l'élaboration du PLU de la commune de Lavaur

Louis RICARD

Mémoire Master 2 Professionnel Aménagement et Projets de Territoires



Sous la direction de **Florence LAUMIERE**

Maitre de conférences en Géographie et Aménagement

Maitre de Stage : **Anne RUFFAT**

Urbaniste qualifiée O.P.Q.U. – Economiste

Directrice d'études en planification territoriale



URBANE
URBANISME . ARCHITECTURE . PAYSAGE



Juillet 2014

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ce stage et à l'élaboration du présent mémoire :

- *Mme Anne Ruffat qui m'a accueilli au sein du bureau d'étude URBANE, qui a bien voulu partager ses connaissances et son savoir-faire, m'accompagnant tout au long du stage dans mes missions. Merci d'avoir pris le temps de partager votre expérience professionnelle. Merci pour vos conseils et votre grande disponibilité.*
- *Mme Florence Laumière qui a prêté beaucoup d'attention à l'encadrement de ce mémoire. Merci pour votre aide, vos corrections et remarques qui m'ont toujours encouragé dans mon travail de rédaction.*
- *Mr Pierre Albert pour son aide dans ma recherche de stage.*
- *L'équipe de l'Agence URBANE, pour sa gentillesse, son accueil chaleureux et sa bonne humeur.*
- *Mlle Laura Herbert pour son aide dans le travail de relecture et son soutien sans faille.*
- *Merci à mes proches qui m'ont accompagné tout au long de cette année.*

Sommaire

Remerciements	3
Sommaire.....	5
Introduction	6
I- La campagne et la nature sur les territoires : des espaces à réinterroger et à prendre en compte dans la planification territoriale.....	10
A- De la nature à la campagne : tentative de définition	10
B- Quels regards portés sur les espaces de campagne et de nature selon les types de territoires : urbains, périurbains, ruraux.	27
C- SCoT et PLU : les outils de la planification permettant de prendre en compte ces espaces	40
II- La campagne et la nature sur les territoires : la question de l'accès à ces espaces dans la commune de Lavaur et leur prise en compte dans la réalisation du PLU communal.	65
A- La réalisation du PLU de Lavaur : une commune entre métropole toulousaine et espace rural.	67
B- La question de l'accès aux espaces à caractères naturels et à la campagne sur le territoire de la commune de Lavaur	78
C- Les obstacles et les limites à l'accès à la campagne.	94
Conclusion générale	100
Table des illustrations	103
Bibliographie.....	105
Annexes	107
A- Eléments cartographiques réalisés dans le cadre de la mission de stage.	108
B- Plaquette de présentation de l'Agence Urbane	112
Table des matières	127

Introduction

L'essor des mobilités, l'aspiration à la maison individuelle, la recherche d'un cadre de vie qualitatif, participent aux recompositions territoriales qui bouleversent les territoires. Les dynamiques nouvelles qui s'articulent entre les espaces urbains et ruraux interrogent les géographes et les aménageurs sur la construction des territoires. Ces dynamiques ont contribué à une altération des milieux et des paysages, notamment dans les territoires de l'entre-deux où se construisent de nouvelles formes d'urbanité.

La montée en puissance des préoccupations environnementales et des injonctions au développement durable depuis les années 1990 participent à une prise en compte croissante de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Les projets de territoires et les outils de la planification urbaine permettent depuis le début des années 2000 de se saisir de ces questions et tentent d'apporter des réponses opérationnelles à un développement raisonné des territoires. L'objectif est de répondre aux besoins de leurs habitants et acteurs économiques tout en préservant les ressources dont ils disposent : *paysagères, patrimoniales, économiques, naturelles*.

Dans ce contexte, la question de la prise en compte de la nature et des espaces de campagnes dans les stratégies territoriales se pose face aux préoccupations nouvelles qui émergent des multiples recompositions à l'œuvre sur les territoires.

Aujourd'hui, la campagne s'inscrit dans les territoires de façon résiduelle en ville, englobante dans les espaces périurbains, et demeure identitaire au sein des espaces ruraux. Le regard porté sur la campagne diffère d'un territoire à l'autre, selon les fonctions qui lui sont associées : *campagne résidentielle, récréative, productive*. Ses profils sont multiples et les enjeux qui s'y rattachent nécessitent de les intégrer aux réflexions qui accompagnent le développement des territoires.

Il convient de s'interroger sur les dynamiques qui renforcent l'intérêt porté à ces espaces de campagnes, qui font l'objet d'attentes sociales diverses et parfois contradictoires. La place des espaces de nature dans les territoires est souvent rattachée à la campagne, d'où la nécessité de comprendre les relations qui les lient.

« Il ne s'agit pas simplement de reconsidérer les relations entre la ville et la campagne, entre la culture urbaine et le monde agricole. L'humanité, on le sait, devient de plus en plus urbaine. [...] La ville et la campagne peuvent-elles continuer à s'opposer, alors que les territoires ruraux ne se dépeuplent presque plus et que les citoyens viennent à nouveau y habiter malgré la mobilité que en découle ? »¹

La planification territoriale doit tenir compte de ces espaces qui structurent les territoires, sans les opposer au développement urbain, mais en les intégrant aux orientations stratégiques des projets de territoires. Il devient essentiel de composer avec les espaces de campagne et de nature dans la construction d'une urbanité nouvelle.

Dans le cadre de l'élaboration des documents de planification, les collectivités portent une attention de plus en plus forte à ces espaces. A l'échelle intercommunale, par la mise en œuvre de Schémas de Cohérence Territoriale, ou au niveau communal à travers l'élaboration des Plans Locaux

1 . Pierre DONADIEU, *Campagnes Urbaines, Actes Sud – Ecole nationale supérieure du paysage, 1998*

d'Urbanisme, les espaces de campagne et de nature sont de plus en plus intégrés aux perspectives de développement des territoires.

Le stage réalisé au sein de l'Agence URBANE, qui accompagne la réflexion menée dans ce mémoire, a permis de traiter la question de l'accès à la campagne et à la nature, dans un contexte territorial entre périurbanisation et ruralité dans la commune de Lavour (81) ; et d'identifier les enjeux gravitant autour de ces espaces en matière de valorisation et de préservation.

Comment les espaces de campagne et de nature sont pris en compte par les acteurs des territoires dans les stratégies territoriales développées à travers les documents d'urbanisme et de planification ?

Notre réflexion sera présentée en deux temps :

La première partie sera l'occasion de réinterroger les espaces de campagne et de nature, de comprendre comment ils s'inscrivent dans les territoires, et de montrer les enjeux s'y rattachant. Nous mettrons en évidence les outils à disposition des aménageurs et des urbanistes pour les prendre en compte dans la planification territoriale. La réflexion s'appuiera sur des exemples concrets permettant d'illustrer le propos.

La seconde partie, en s'appuyant sur le travail réalisé en bureau d'études, dans le cadre de la mission de stage, témoignera de la posture adoptée pour prendre en compte ces espaces dans l'élaboration du PLU de la commune de Lavour, à travers la question de l'accès à ces espaces et les limites qui peuvent apparaître.



Figure 1. Lavour et sa campagne environnante

Source : Louis RICARD,
Photo réalisée lors d'un vol en planeur, 2013.

Première partie

**La campagne et la nature sur les territoires :
*des espaces à réinterroger et à prendre en
compte dans la planification territoriale***

I- La campagne et la nature sur les territoires : des espaces à réinterroger et à prendre en compte dans la planification territoriale.

A- De la nature à la campagne : tentative de définition

1- Pourquoi se saisir de cette question ?

Les géographes et les aménageurs ont pendant longtemps, confronté deux types d'espaces sur nos territoires : le monde urbain et le monde rural. La ville apparaissait comme l'antithèse de la ruralité et à l'objet associé, à savoir la campagne. Aujourd'hui, le développement des villes, des agglomérations et la montée en puissance des métropoles, a bouleversé la façon d'appréhender les territoires en raison de la complexité des dynamiques qui s'y rattachent du fait d'une évolution toujours constante de nos modes de vie. Les territoires vécus se sont élargis, sont devenus pluriels, ayant entraîné une redistribution des pratiques spatiales des espaces et un rapport aux lieux qui s'est densifié. Le lieu de résidence n'est plus synonyme de lieu de vie car le développement des mobilités et des technologies de l'information et de la communication ont permis de réduire les distances entre les lieux de vie des individus : *lieux de résidence, lieux de travail, lieux de loisirs...* Pour reprendre l'expression utilisée par Jean Viard nos territoires s'articulent de plus en plus au sein d'un système morcelé, en forme de *ville – archipel*², qui au-delà de la ville dense se construit en s'appuyant sur l'ensemble des territoires environnants : entre communes, nature, agriculture et grand paysage. Les territoires en se complexifiant deviennent de plus en plus interdépendants, se complètent et s'assemblent au sein de l'espace. Aujourd'hui les enjeux gagnent en puissance aux interfaces des différents types d'espaces et notamment sur les territoires de l'entre-deux constitués par les campagnes aux portes des espaces urbains. Comment les qualifier ?

De l'urbain au rural

L'espace urbain se définit comme le lieu où s'érige la ville, où celle-ci impose ses dynamiques et ses caractéristiques propres : la densité et l'intensité urbaine sont les éléments marquant du territoire urbain. Par le jeu des réseaux, de la concentration des activités, des services et des logements, ces espaces forment des entités marquées par une forte minéralité et des paysages fortement artificialisés.

A l'opposé, l'espace rural se caractérise par la discontinuité des éléments bâtis, des paysages au caractère naturel fort, souvent plus ouverts, et où la place de l'agriculture et de la nature est prépondérante. Là où les espaces à caractère naturel sont souvent isolés au sein de l'urbain, ils trouvent dans l'espace rural une logique de continuité forte car moins entravés par les processus d'urbanisation et d'artificialisation des sols. Il convient cependant de ne pas définir le rural comme simplement la négation de la ville et de la densité. L'espace rural est pluriel et connaît des contextes territoriaux très divers, avec des dynamiques propres et sous des influences multiples : *activité*

² Rennes : la ville archipel, Yves CHAPPUIS et Jean VIARD, éditions L'Aube, 2013

économique spécialisée, production agricole, proximité aux entités urbaines, typologie du paysage, tourisme et aménités... Ce sont ces éléments qui les différencient des espaces urbains avant tout.

Entre l'urbain et le rural

Le rural et l'urbain, bien qu'ayant des caractéristiques propres, ont des définitions complexes, et les limites entre ces deux types d'espaces sont bien souvent floues. Les espaces de l'entre-deux s'inscrivent sur des territoires en construction, qui connaissent des dynamiques démographiques en évolution et qui se transforment.

Dans un contexte où l'on assiste à une montée en puissance des métropoles associée à une accélération des transformations des espaces périphériques, les espaces de l'entre-deux présentent des enjeux de plus en plus importants. Espaces attractifs situés à l'extérieur des villes et à proximité de l'espace rural, ils disposent d'équipements et de services qui se rapprochent de ceux rencontrés dans l'espace urbain mais proposent également un cadre de vie souvent associé à celui de l'espace rural : *tranquillité, intimité, espaces de nature, ouverture sur la campagne...* C'est cette campagne qui devient le support de transformations majeures avec l'émergence de nouveaux rapports à l'espace qui participent à la redéfinition des territoires.

Facteurs macro économiques • Croissance économique • Mondialisation • Intégration européenne Facteurs micro-économiques • Augmentation du niveau de vie • Coût du foncier • Disponibilité de terres agricoles bon marché • Compétition entre municipalités	Facteurs démographiques • Croissance démographique • Augmentation de la taille du ménage Préférences résidentielles • Plus d'espace par personne • Préférences de logement Transports • Possession d'une automobile • Disponibilité des routes • Coût faible du carburant • Mauvaise qualité des transports	Problèmes urbains • Mauvaise qualité de l'air • Bruit • Appartements petits • Insécurité • Problèmes sociaux • Manque d'espaces verts • Mauvaise qualité des établissements scolaires Cadre réglementaire • Faible planification d'utilisation du sol • Faible mise en œuvre des plans • Manque de coordination verticale et horizontale
---	--	--

Figure 2. Les éléments moteurs des dynamiques de périurbanisation

Sources : *L'étalement urbain en France*, Robert Laugier, Ministère de l'écologie du développement durable, des transports et du logement, 2012

La périurbanisation, processus d'urbanisation de ces espaces de l'entre-deux, s'est accentuée depuis les années 1990. Les aires urbaines ne cessent de s'étendre sur les campagnes proches. Plusieurs éléments participent à cette dynamique. Celui qui semble le plus décisif est l'aspiration des ménages pour la maison individuelle. Les ménages constitués d'un couple avec enfants connaissent des parcours résidentiels qui évoluent en général avec l'âge, le parcours familial et finalement souvent l'émergence du désir d'accession à la propriété privée. Les campagnes à proximité des centres urbains dynamiques deviennent des espaces de ressources foncières, avec une urbanisation qui se développe pour accueillir ces nouvelles populations, favorisant ainsi le développement des zones pavillonnaires. Mais un autre aspect marquant alimente ces dynamiques, celui de la recherche d'un cadre de vie qui se rapproche des espaces de campagnes et de nature sur nos territoires, ou de leurs représentations.

La commune de Saint Sulpice dans le département du Tarn illustre bien ces dynamiques et leur accentuation depuis une quinzaine d'années. Petite ville située au nord de l'aire urbaine toulousaine, très bien desservie par les réseaux de transports (gare SNCF, autoroute Albi-Toulouse, RN 88, lignes de bus régionales), et disposant d'un cadre de vie agréable au sein de la campagne tarnaise, a connu une expansion majeure de son tissu urbain en l'espace d'une dizaine d'années. Celle-ci a contribué à recomposer son territoire communal et le bassin de vie dans lequel elle s'inscrit.

La population a quasiment doublé en un peu moins de dix ans, et les lotissements n'ont cessé de se développer sur les terres agricoles de la campagne environnante. Les images satellites présentées ci-dessous permettent de se rendre compte de la force de transformation des territoires que présente la périurbanisation, ici autour de l'aire urbaine toulousaine.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	2 841	3 342	3 877	4 354	4 805	7 921
Densité moyenne (hab/km2)	118,4	139,3	161,6	181,5	200,3	330,2

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Figure 3. Statistiques démographiques de la commune de Saint Sulpice (81)
Sources : INSEE

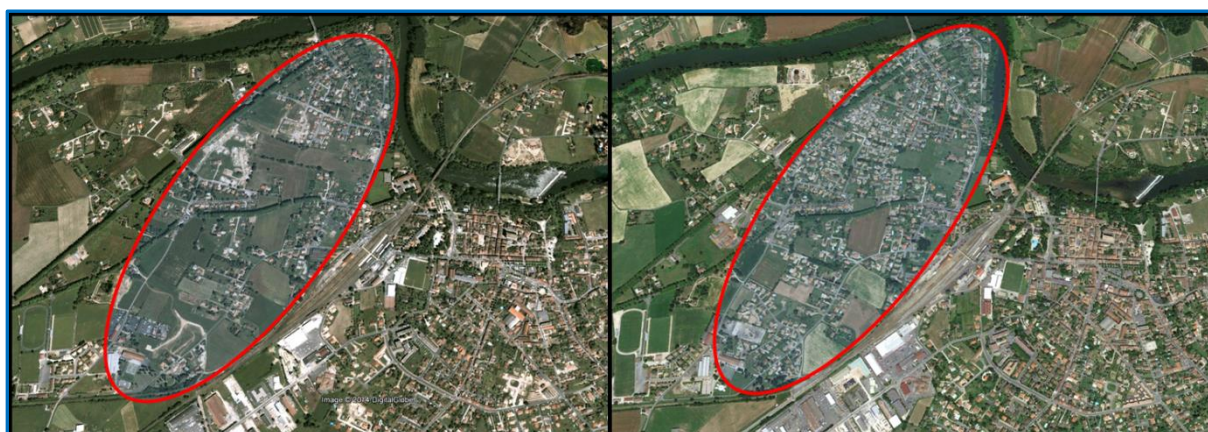


Figure 4. Images satellites de la commune de Saint Sulpice (81) en 2006 et 2013 mettant en évidence la construction des zones pavillonnaires
Source: Images GoogleEarth 2014



Figure 5. Vue aérienne de la commune permettant de mieux appréhender l'étalement urbain au sein de la campagne.
Source: Photo aérienne 2013 Wikipédia

L'aspiration à la campagne

Ces dynamiques s'expliquent en partie par la recherche d'un cadre de vie de qualité situé en dehors des villes, dans une position géographique de proximité.

L'image de la campagne et de la nature s'impose souvent comme un gage de qualité de vie qu'il devient parfois difficile à trouver au sein des entités urbaines. La campagne qui entoure la ville reste un lieu aux représentations fortes où les nuisances et les obstacles qui peuvent s'imposer en ville s'estompent au profit d'un rapport renoué à la terre et à l'espace. Mais ces représentations participent également à renforcer la pression exercée sur ces espaces. Le périurbain est aujourd'hui en construction sur des territoires dont l'identité rurale est remise en question. La lisibilité de ces espaces est de moins en moins évidente car les limites définies dans le passé se trouvent aujourd'hui bousculées par l'évolution des modes de vie et les nouvelles pratiques territoriales qui s'y rattachent. Les territoires de l'entre-deux sont davantage inscrits dans un rapport à l'espace nouveau, où les fonctions territoriales s'entrecroisent : *résidentielles, économiques, écologiques...* L'urbain s'insère progressivement dans la campagne, la nature s'articule avec l'urbanité et l'agriculture persiste parfois aux franges de la ville. Autant d'exemples qui témoignent aujourd'hui des enjeux forts qui se dessinent autour des espaces de nature et de campagne dans cette construction, voire dans le renforcement de ces espaces. Car la nature s'invite également sur l'ensemble des territoires et il convient de préserver ces types d'espaces qui participent à leur image et qui assurent diverses fonctions. La construction de ces espaces de l'entre-deux se manifeste par des logiques de confrontation où l'artificialisation des sols entre en concurrence avec les milieux naturels et agricoles.

Les dynamiques qui en découlent doivent être prises en compte par les acteurs de l'aménagement pour assurer un équilibre entre la préservation des espaces de nature et de campagne et le développement des communes.

2- Comment définir la campagne sur les territoires ?

Se saisir de la question de la campagne sur nos territoires, c'est comprendre les enjeux qui s'articulent entre les espaces en construction et les marges de l'espace rural. Depuis cinquante ans, le périurbain hante les discours urbanistiques par l'image qu'il renvoie et notamment par le côté prédateur qu'il véhicule vis-à-vis des territoires extérieurs à la ville qu'il consomme. Mais aujourd'hui le croisement de l'espace périurbain avec celui de l'espace rural doit nous pousser à adopter un regard neuf sur les espaces de campagne, leurs rôles et fonctions dans le système territorial, afin d'assurer leur préservation tout en répondant aux attentes sociales qui les entourent.

Le terme *campagne* a pendant plusieurs années perdu de sa force dans les discours des professionnels de l'urbanisme et de la géographie. La prédominance des notions d'espaces urbains, périurbains et ruraux l'ont rendu désuet. Pourtant la campagne s'impose aujourd'hui comme un espace de l'entre-deux, ni entièrement rural, ni complètement urbain. Bien que ce type d'espace soit caractéristique du monde rural, il jouxte aussi les espaces urbanisés.

Définir la campagne, espace à multiples facettes

La campagne est un objet qui doit s'appréhender par une analyse fine et locale de l'espace, avec l'idée d'une focale, d'une grande échelle. La campagne est un espace qui se positionne le plus souvent en marge des entités urbaines agglomérées et qui devient prégnant en avançant au sein de l'espace rural. Elle est caractérisée par une faible densité de population et une discontinuité du bâti, un nombre important d'espaces à caractère naturel et surtout par l'activité agricole qui la façonne et la construit. Les *cultures, les champs, les prairies d'élevages* sont autant d'éléments qui la définissent. Elle trouve clairement son identité dans la juxtaposition de ces éléments qui construisent ses paysages.

Les aménités au sein de la campagne sont présentes en abondance et sous différentes formes : d'une part, par la biodiversité encouragée par la richesse des milieux, où les éléments de nature sont majoritaires, et également par la présence des espaces agricoles qui participent différemment à la richesse de ces espaces, notamment par les paysages qu'ils produisent. Ces derniers sont caractérisés par le végétal, la construction de l'espace modelé par l'agriculture, mais également par la géographie propre aux lieux. Le patrimoine local, et notamment rural, participe de cette identité : *bâtiments historiques, fermes, chapelles, châteaux, le bâti traditionnel...* et témoignent des pratiques anciennes dans ces espaces.

Nous définirons la campagne comme un espace de faible densité de population, lieu de culture, d'élevage, et d'espaces de nature dispersés, de ressources multiples, pouvant être situé en périphérie d'une entité urbaine. La campagne, « espace des champs », est par définition l'espace où se localise l'activité agricole, à l'origine des paysages auxquels elle est associée.

Une diversité paysagère forte

La campagne et ses paysages sont d'une grande diversité d'un territoire à un autre. L'histoire du territoire et les pratiques qui s'y sont développées, notamment agricoles, ont contribué à marquer l'identité de chacun de ces espaces. Voici quelques images de paysages de campagne en France, illustrant la diversité offerte par ses espaces:



Figure 6. Paysages de bocage : village de Nant dans l'Aveyron,
région de l'Avesnois dans le Nord
Sources : Wikipédia

L'agriculture bocagère composée de talus entre les parcelles surplombées par des haies denses, témoigne des pratiques agricoles qui ont su se développer et se maintenir. Ces campagnes bocagères, que l'on retrouve dans plusieurs régions agricoles (Bourgogne, Vendée, Normandie, Nord Pas de Calais...) sont des réservoirs de biodiversité importants. Les continuités écologiques assurées par le système de fossés, de haies et de petites masses d'eau de surface sont des lieux d'habitats pour les espèces faunistiques et floristiques d'une grande richesse, à la fois écologique et paysagère.



Figure 7. Agriculture intensive dans la région de la Beauce avec ses vastes étendues agricoles
Sources : Association Air Gatinais, air.gatinais.free.fr

L'agriculture moderne a profondément transformé les espaces de campagne. La mécanisation des pratiques agricoles et le développement d'engins de plus en plus performants assurant de grands rendements, ont favorisé le remembrement des terres agricoles générant souvent de vastes openfields dans les grandes plaines et les larges vallées fluviales. Ici l'exemple des paysages de la campagne de la Beauce où les espaces de cultures sont très étendus.



Figure 8. Paysage de la campagne provençale entre champs, nature et relief escarpé

[Sources](http://Blog.mississippi.centerblog.net) : Blog mississippi.centerblog.net

La campagne provençale est marquée par un relief escarpé, parfois accidenté, et une végétation méditerranéenne composée de pins, d'oliviers, de champs de lavandes, de garrigues...



Figure 9. Culture maraîchère dans la campagne perpignanaise, sur la frange littorale méditerranéenne

[Sources](https://www.google.com/maps/@42.7111111,3.0833333,15z) : Google Street View

La campagne des littoraux méditerranéens dispose de nombreuses exploitations maraîchères souvent situées à proximité des entités urbaines. C'est le cas dans la région de Perpignan où l'agriculture périurbaine se maintient en périphérie de la ville dense.



Figure 10. La campagne landaise et ses espaces de nature, Lac de Léon

[Sources](http://Tourismelandes.com) : Tourismelandes.com

D'autres territoires disposent de campagnes particulièrement verdoyantes où la place des espaces à caractère naturel est prépondérante. Ils forment de nombreux réservoirs de biodiversité souvent pris en compte par les politiques publiques avec des périmètres de préservation et de valorisation : *parcs naturels, réserves naturelles...* Le département des Landes s'inscrit dans ce groupe avec ses *forêts, zones humides, dunes littorales...*



Figure 11. La campagne urbanisée de la région toulousaine, commune de Grisolles
Sources : Wikipédia

A proximité des grandes agglomérations, les campagnes se renouvellent avec l'arrivée de nouvelles populations et connaissent une urbanisation marquée qui participe à la recomposition des paysages.

Les campagnes, des territoires de vie

Au-delà de l'image que renvoient ces espaces de campagne, Il est aussi intéressant de se pencher sur leurs profils fonctionnels. Ils sont aujourd'hui marqués par des dynamiques territoriales multiples et parfois complexes. La DATAR³ a notamment travaillé ces dernières années sur cet espace rural en mutation qui se diversifie et présente une pluralité de types à l'échelle nationale. Elle a retenu trois grands ensembles pour définir les campagnes françaises à l'échelle communale. Les communes qui sont prises en compte sont situées en dehors des unités urbaines supérieures à 10 000 emplois. Cette approche de la campagne s'effectue à la fois sur un volet socio-économique mais également paysager et s'appuie sur l'articulation entre campagnes et territoires urbains :

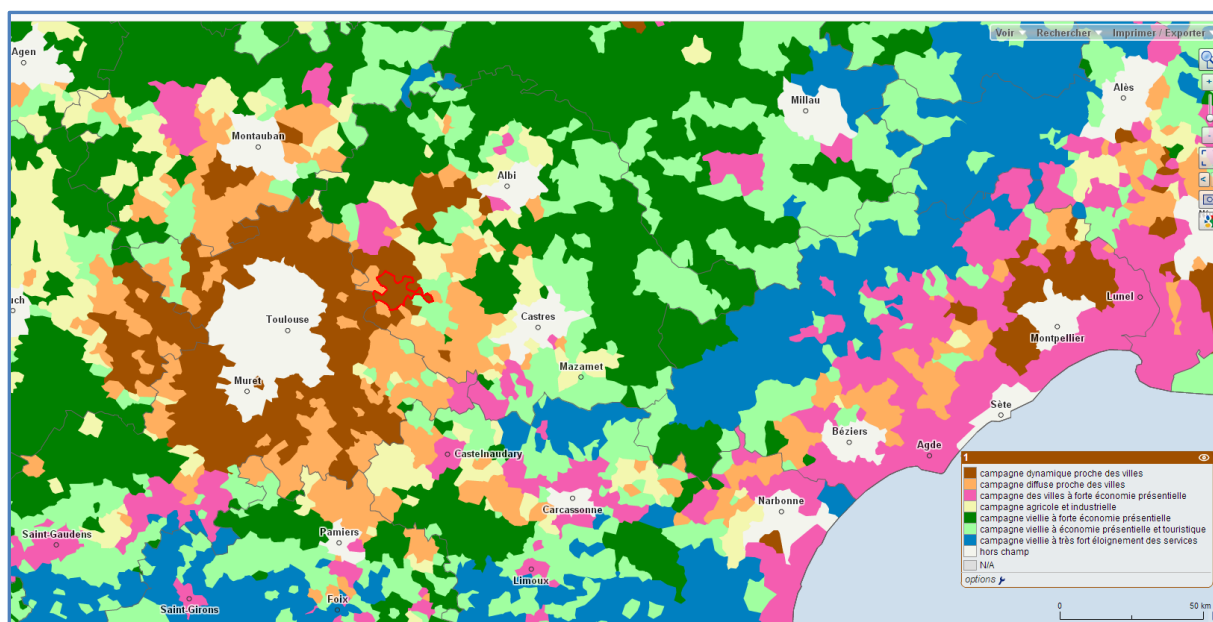


Figure 12- Typologie des campagnes autour de la métropole toulousaine.
Sources : DATAR

³ Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques, Travaux en ligne n°12, DATAR, 2012

- Les campagnes des villes, des vallées urbanisées et du littoral :

Ces communes connaissent une forte croissance résidentielle depuis une trentaine d'années du fait de leur position géographique proche de territoires très attractifs, ayant favorisé une intense urbanisation. Elles rassemblent 16 millions d'habitants. Les conditions de vie des populations et l'économie des territoires sont liées aux dynamismes des métropoles et des villes environnantes. Trois groupes ont été identifiés pour cette catégorie :

- *Les campagnes densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique*, localisées dans la proche périphérie des grandes agglomérations. Les paysages y sont très fortement marqués par l'artificialisation des sols, avec un bâti fragmenté et étendu, souvent associé à des zones humides ou fluviales. Le relief doux et les terres arables constituent aussi des composantes importantes de leurs paysages.
- *Les campagnes diffuses en périphérie des villes à croissance résidentielle et économie diversifiée*, au niveau des secondes couronnes des grandes agglomérations et les couronnes des villes moyennes dans un environnement fortement métropolisé. Les paysages, aux reliefs doux, fortement artificialisés, se caractérisent par une présence affirmée du bâti fragmenté et des terres arables. Les cultures permanentes (vignobles, vergers), les zones humides et eaux continentales, traditionnellement associées au bâti dense, participent aussi à la composition des paysages. La périurbanisation est bien souvent très marquée sur ces territoires de l'entre-deux à proximité des espaces urbains dynamiques.
- *Les campagnes densifiées, du littoral et des vallées à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle* concernant les communes situées dans le midi méditerranéen, les littoraux de l'Atlantique, de la Manche, de la mer du Nord, les grandes vallées fluviales et les vallées alpines, voire plus localement autour de quelques agglomérations marquées par la présence du milieu semi-naturel comme Clermont-Ferrand, Limoges, Saint-Étienne ou Besançon. L'activité économique est orientée vers les secteurs résidentiel et touristique, alors que l'agriculture est peu présente.
Les territoires communaux sont fortement marqués par l'artificialisation. Le bâti est fréquemment associé aux cultures permanentes. Les milieux semi-naturels et les espaces agricoles hétérogènes jouent un rôle important dans la composition des paysages. Les communes se caractérisent également par des reliefs accentués et une présence importante de l'eau dans les paysages du fait des situations côtières ou fluviales.

- Les campagnes agricoles et industrielles :

Les campagnes agricoles et industrielles rassemblent quelques 10 500 communes et 5,5 millions d'habitants. Leurs dynamiques économiques et démographiques sont très contrastés et les territoires profitent ou subissent des influences urbaines parfois très lointaines.

La situation économique présente quelques fragilités : l'accessibilité potentielle des emplois est plus faible que sur l'ensemble du territoire, le chômage est important, le niveau de qualification des actifs peu élevé et la croissance des emplois faible. Les emplois disponibles sont marqués par une prépondérance des activités industrielles et une présence affirmée de la sphère agricole et

agroalimentaire, les secteurs résidentiel et touristique étant peu représentés. Les revenus des ménages sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale.

Les paysages ont une topographie souvent plane et associent des terres agricoles à un bâti fragmenté et peu dense. On y trouve notamment les espaces de grandes cultures. C'est le cas de la Beauce au sud de la région parisienne, mais également du pays de Bray dans le nord de la France.

- Les campagnes vieilles:

Les campagnes de très faibles densités constituent un troisième ensemble. Après une longue période d'exode rural, elles connaissent un brassage de populations et parfois un certain regain démographique. Cependant, le vieillissement de la population reste important, le niveau de revenus parmi les plus faibles et l'accessibilité très en deçà de la moyenne française. Enfin toutes les communes ne profitent pas du renouvellement économique que permet l'émergence des activités résidentielles et touristiques. Ces campagnes collinaires et vallonnées, aux reliefs modérés, sont peu bâties et peu artificialisées. L'habitat est dispersé et les paysages sont composés de prairies, d'espaces agricoles hétérogènes, de prairies et de forêts.

Ce type de campagne concerne également les espaces montagnards reculés dont les économies touristique et agricole, parfois spécialisées participent à leurs dynamiques. Elles bénéficient de la qualité de leurs aménités environnementales. Les espaces aux paysages de montagne disposent d'une forte présence de milieux semi-naturels et de forêts qui sont à l'origine de l'attrait touristique et résidentiel. Ces paysages, caractérisés par des reliefs accidentés, sont peu marqués par les activités agricoles, présentent une faible artificialisation des sols, une urbanisation limitée avec un bâti qui s'organise en habitat dispersé, ou très concentré autour de villages touristiques rassemblant les services de proximité.

Les dynamiques territoriales et les paysages des campagnes sont ainsi très variés avec des différences notables entre les régions mais également entre le nord et le sud de la France, liées à des héritages culturels forts. Les pratiques agricoles, les modes de production, les milieux naturels, la géographie des espaces mais également le niveau d'urbanisation participent aux différents visages des campagnes françaises. La carte ci-dessous en offre un aperçu à l'échelle nationale. Cette diversité frappante peut nous interroger sur la difficulté d'appliquer les textes de lois qui régissent l'urbanisme et l'aménagement du territoire, définis à l'échelle nationale tant les situations territoriales sont différentes d'une région à une autre.

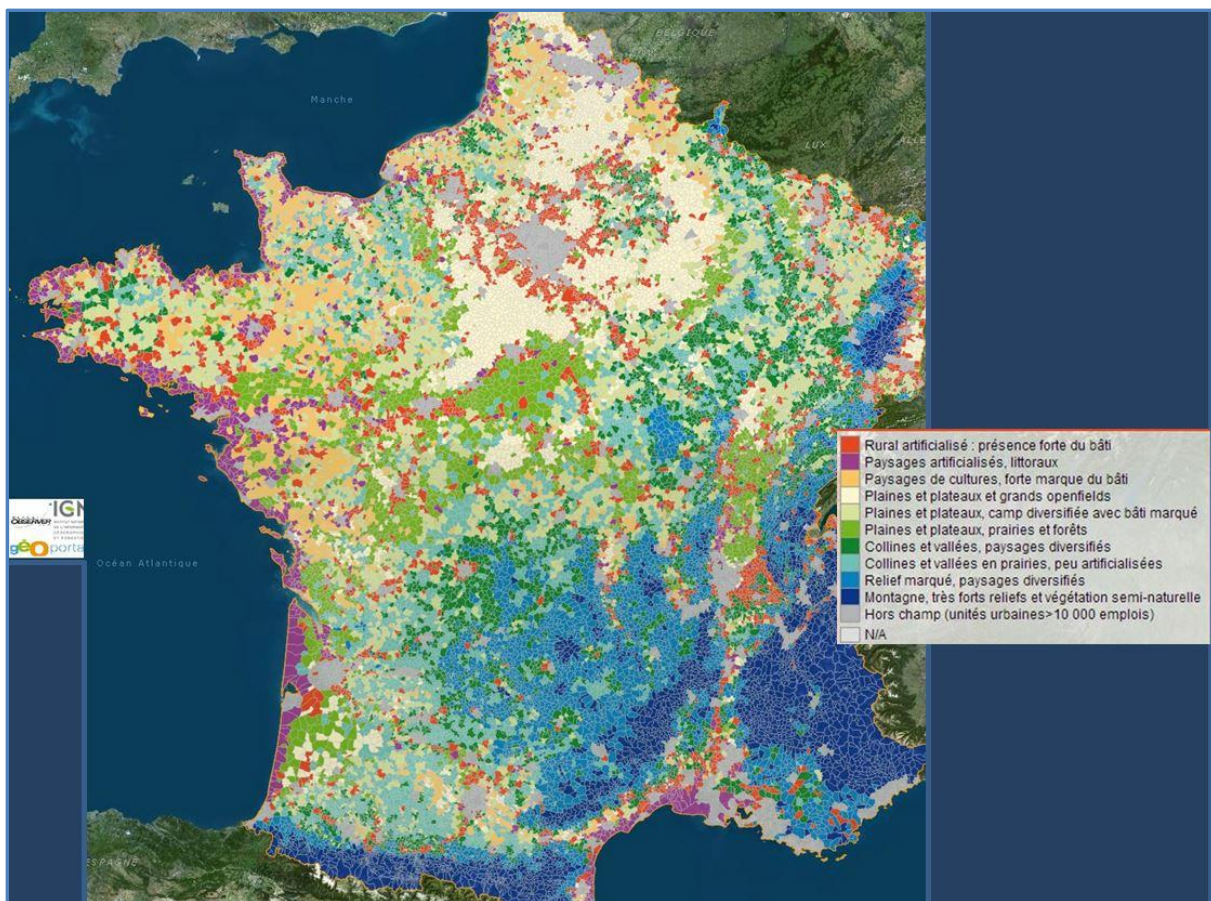


Figure 13. Les multiples visages de la campagne française
 Source : DATAR

L'espace rural est aujourd'hui dans une dynamique de renforcement de ses territoires de vie et dans une croissance qui remet en question les équilibres qui pouvaient par le passé le caractériser. Mais l'élément qui demeure et persiste est leur caractère naturel fort. Leurs dynamiques nouvelles viennent donc se confronter à un type de milieu qui présente bien souvent des qualités environnementales fortes. La nature dispose d'une place majeure dans les campagnes, place et importance que les villes tentent de mettre en scène au sein de leur minéralité et de leurs périphéries. Sur nos territoires et à travers les approches dont ils font l'objet, une attention de plus en plus forte est portée à l'environnement, aux éléments qui le composent et à cette nature qui est parfois complexe à définir, éléments d'enjeux de ces territoires de l'entre-deux en construction.

3- Qu'est-ce que l'on entend par nature et espaces à caractère naturel ?

Le lien fort qui est établi entre la nature et la campagne est facilement identifiable par l'approche paysagère comme nous avons pu le voir précédemment. Nous allons revenir dans cette partie sur ce que l'on entend par l'objet « nature » et comment le définir sur les territoires.

L'activité humaine, depuis des siècles, a transformé et continue de modifier l'environnement. Très peu d'espaces aujourd'hui s'offrent encore à l'état naturel. Le concept de nature est lui-même abstrait et fait place à la discussion.

Ainsi, comme le développe dans plusieurs de ses ouvrages et travaux l'écologue Philippe Clergeau, il est préférable d'aborder ces espaces selon les représentations que l'homme s'en fait et par l'image qu'ils renvoient. De ce fait, nous avons fait le choix d'aborder la nature à travers la notion d'*espace de nature*, d'*espace à caractère naturel*, qui renvoie davantage à l'image et aux ambiances qu'ils véhiculent, étant bien souvent des espaces anthropisés.

On retiendra l'idée que la nature en tant que telle n'existe pas. Il s'agit d'une construction sociale qui s'est développée au cours du temps, une représentation particulière d'une partie de l'espace et de notre environnement. La nature a longtemps été définie comme un objet qui s'oppose à l'homme et ses créations. Dans ce raisonnement l'homme est exclu de cette nature dont il est paradoxalement le créateur, puisque la nature n'existe qu'à travers son regard. La notion d'environnement est privilégiée aujourd'hui, car elle met en évidence les interactions qui s'établissent entre l'homme et les milieux.

La nature dans les réflexions portées par la géographie

Les géographes ont travaillé à définir ce que l'on entend par la notion de nature :

« A partir du XVII^e siècle, le mot Nature avec une majuscule commence à désigner le monde physique, en opposition à celui de l'Homme et de ses œuvres et c'est surtout dans ce sens que les géographes parlent de la nature et surtout des données naturelles... »

Yves Lacoste⁴

« Le monde, pris à l'exception des populations et des œuvres humaines, tout ce qui dans le monde, n'est pas artefact ; le matériel et le vivant, hors de l'humain... »

Roger Brunet⁵

La géographie s'est affirmée au cours du 19^{ième} siècle comme une science étudiant l'homme et la société dans son rapport au milieu physique. Celui-ci qui occupe une place alors fondamentale est considéré comme déterminant les modes de vie et l'organisation du groupe social. La nature est dès lors considérée comme un élément déterministe de la construction de l'espace par l'homme. La nature est étudiée de façon dissociée de la société.

C'est à partir des années 1970 que la géographie rompt avec cette approche traditionnelle. Elle aborde l'espace et non plus seulement le cadre ou le milieu physique.

⁴ *De la géopolitique aux paysages : dictionnaire de la géographie*, Yves Lacoste, Armand Colin, 2003

⁵ *Les Mots de la géographie*, sous la direction de Roger Brunet, la documentation française, 1992

La dualité de la science géographique entre approche sociale et physique va s'amenuiser et la géographie va pleinement devenir une science sociale qui utilise des données physiques. De manière concomitante, se développent dans les médias et au travers de discours politiques des mouvements écologistes qui mettent en avant l'importance et la place à accorder aux éléments de la nature et qui insistent sur des relations *nature/société* envisagées au travers des dysfonctionnements, des catastrophes, des effets systématiquement négatifs des sociétés sur le milieu physique et notamment sur la flore, les formations végétales et la faune.

Il est important de rappeler que l'objectif poursuivi par les sociétés industrialisées après la Seconde Guerre Mondiale et pendant ce que l'on a nommé "les trente glorieuses" a été avant tout la croissance économique dont certains acteurs politiques vont dénoncer les excès contribuant ainsi à alimenter ces nouvelles réflexions sur les rapports *nature/société*.

Les réflexions autour de la nature se sont renforcées depuis la fin des années 1990 comme en témoigne l'attention portée aux éléments de nature en ville par les acteurs de l'aménagement et les scientifiques. La « nature en ville » est une notion hybride qui permet d'identifier les espaces composés d'éléments naturels, cohabitant avec la densité et l'urbanité des villes. Il s'agit d'une notion ambiguë, dichotomique, où la nature est plus que jamais soumise à l'activité humaine, dans un milieu complètement construit par l'homme.

L'espace est alors abordé avec la géographie contemporaine comme un géosystème où s'entrecroisent les dynamiques physiques, naturelles et les dynamiques sociales propres à la société. L'approche de l'analyse environnementale de l'espace met en évidence les espaces de nature comme des objets s'inscrivant dans des dynamiques qui dépassent la sphère physique de nos territoires.

Définir les espaces de nature

La nature se présente comme un milieu qui s'oppose aux constructions humaines. Il intègre un ensemble d'éléments appartenant au domaine du « naturel », dans le sens où ils restent peu transformés par l'homme : *la végétation, la faune, l'eau, la roche, le sol, le relief...*

Les espaces de nature contrastent fortement avec les espaces urbanisés et peuvent dans certains cas s'imposer comme des ruptures tant sur le plan visuel que physique au sein des territoires. La présence du végétal est un des éléments forts qui les caractérisent.

Nous définirons ces espaces et sites de nature comme des lieux qui s'opposent à la minéralité des milieux urbains et qui sont caractérisés par un nombre important d'éléments issus des dynamiques naturelles de notre planète, où la présence du végétal est prépondérante.

Dans une démarche bien souvent associée à une amélioration du cadre de vie et plus récemment par souci environnemental, la nature trouve aujourd'hui une place nouvelle au sein de l'environnement urbain. L'importance donnée à l'intégration d'espaces végétalisés fait l'objet d'une attention particulière en termes de qualité environnementale et d'aménagement au cœur du tissu urbain. La nature en ville s'agence à travers *les parcs et jardins urbains, les cours intérieures et jardins privés, les abords des cours d'eau, les sites en friches, les places arborées, bases de loisirs...* souvent dans des espaces interstitiels, au sein du tissu bâti.

Les espaces de nature se démarquent de l'intensité urbaine en restant en marge du dynamisme de la ville, des réseaux, offrant des lieux de « respiration » sur le territoire. Ils se différencient des espaces agricoles par leur aspect peu façonné par l'homme, et leurs ambiances davantage naturelles, d'une nature plus « libre », voire « sauvage ».



Figure 14. Ripisylves, lacs et étangs, zones humides, berges, prairie, parcs et jardins, cours d'eau, boisements
Autant d'espaces à caractère naturel présents sur nos territoires.
Source : Photos diverses Galerie d'images Google

Les espaces à caractère naturel sur nos territoires ont pour identité forte la présence des éléments végétaux. Ils participent à la construction des paysages et sont un marqueur fort de l'environnement des campagnes, et des lieux structurants le cadre de vie urbain. Ces éléments font l'objet de réflexions de plus en plus poussées afin de les intégrer davantage à la ville.

4- La nature et les espaces de campagne, entre aménités et régulation écologique des territoires

Les espaces à caractère naturel, composant la campagne, ont des fonctions plurielles au sein de l'environnement physique et social. En effet, ces espaces, par leurs caractéristiques, jouent un rôle important dans les équilibres naturels des territoires et le maintien de la biodiversité. Ce sont des espaces ressources pour tous les êtres vivants. Le rapport sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millennium Ecosystem Assessment, 2005), réalisé à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, afin d'évaluer les conséquences des changements éco-systémiques sur le bien-être humain⁶, a permis de mettre en évidence les biens et les services écologiques fournis par ces espaces à caractère naturel. Ils assurent à l'homme, aux espèces animales et végétales leur développement et leur bien-être. Les écosystèmes offrent des services divers à partir des processus naturels : *fourniture de biens matériels, de régulation écologique, support du développement, culture...* Il s'agit de tous les éléments matériels et immatériels que les dynamiques naturelles de notre planète mettent à notre disposition. Les espaces à caractères naturels au sein de la campagne font l'objet d'enjeux forts afin d'assurer la persistance des services écologiques qu'ils offrent.

Ainsi, quatre catégories de services écologiques peuvent être identifiées au sein de l'espace :

- Les services de support
- Les services de régulation écologique
- Les services d'approvisionnement ou de prélèvement pour/par les espèces de la biosphère
- Les services culturels qui sont propre à l'homme et à son rapport à l'espace



Figure 15. Les différents services écologiques fournis par les espaces de nature
Source : Union Internationale pour la conservation de la nature France

Les services écologiques des espaces à caractère naturel

Les services de support sont issus des grands processus qui permettent aux écosystèmes de s'établir. Les espaces de nature offrent des lieux d'habitats pour les différentes espèces, participent à la formation des sols par l'accumulation de matière organique issue des végétaux favorisant la fertilité des sols, assurent le bon déroulement du cycle de l'eau et du cycle des éléments nutritifs, et assurent également la production primaire de biomasse... Les services de support rassemblent ainsi les caractéristiques nécessaires aux milieux afin que les espèces puissent s'y développer de manière équilibrée.

Mais au-delà des services de support, les milieux naturels jouent un rôle prépondérant dans la régulation de l'environnement et des dynamiques qui s'y établissent. Cette fonction de régulation

6. *Millennium Ecosystem Assessment*, www.maweb.org

des espaces à caractère naturel est de plus en plus prise en compte dans les pratiques des aménageurs de façon à pouvoir composer avec la nature l'établissement des activités humaines et des lieux de résidence afin d'améliorer la qualité de l'environnement. Ces espaces à caractère naturel et la campagne jouent également un rôle important dans la gestion et la prévention des risques, notamment d'inondation. Une gestion écologique des cours d'eau associée à une préservation des terres agricoles inondables permet de réguler les crues potentielles des cours d'eau en raison de leur capacité de rétention de l'eau.

Les services d'approvisionnement sont aussi fournis par ces types d'espaces, puisqu'ils produisent des produits finis que la société et les différentes espèces consomment : eau douce, air, nourriture, matériaux, agro-carburants... Ces ressources ont permis de développer des activités économiques dans les espaces de campagne qui sont directement dépendantes des espaces de nature (bois énergie renouvelables...)

Enfin les espaces de la campagne sont aussi à l'origine de services culturels, non matériels qui sont obtenus des écosystèmes à travers le développement cognitifs, la réflexion, l'inspiration artistique ou les loisirs, faisant appel bien souvent à nos sens et notre conscience. Les aménités environnementales font parties de ces services à dimension culturelle qu'offrent les milieux. La nature est à l'origine de différentes activités culturelles, à la base des relations sociales, mais également de valeurs spirituelles et religieuses, de systèmes de connaissances, de valeurs d'éducation et d'héritage culturel, d'inspiration, de valeurs esthétiques et donne un sentiment d'appartenance et d'identité aux territoires. Ainsi, les espaces à caractère naturels offrent de multiples opportunités pour le développement des activités touristiques et de loisirs : sports de nature, tourisme vert, randonnées,...

Tenir compte des biens et services écologiques dans l'approche territoriale.

Les multiples biens et services écologiques que fournissent les espaces à caractère naturel doivent être intégrés dans la construction même des territoires aussi bien urbains, périurbains que ruraux. La compréhension des atouts de ces espaces doit nous pousser à parvenir à un développement territorial plus raisonné qui se construit avec ces espaces à caractère naturel en les identifiant comme des atouts à valoriser et non plus des entités contraignantes à protéger.

Ces espaces doivent être à la fois préservés et valorisés, afin de parvenir à un équilibre territorial entre les villes et les campagnes. Cet équilibre permet à la fois de maintenir un environnement qualitatif en offrant de nombreuses ressources, et d'assurer les fonctions écologiques des territoires.

En périphérie des grandes agglomérations, la campagne joue un rôle de « ceinture verte » qu'il convient de pérenniser. Les enjeux y sont multiples et de plusieurs ordres. La question de l'urbanisation de ces espaces de l'entre-deux doit être appréhendée de façon à limiter l'altération de ces espaces de nature. Les continuités écologiques doivent ainsi être correctement prises en compte en amont des projets de territoires pour ne pas dégrader les réservoirs de biodiversité dont ils font l'objet. Les trames vertes et bleues des agglomérations et des entités urbaines ont pour enjeu d'être articulées avec les espaces d'interface entre ville et campagne pour assurer la circulation des espèces

et la qualité des milieux, les ceintures vertes périurbaines constituant des réseaux essentiels entre les différents territoires.



Figure 16. Services écologiques d'un paysage de campagne française.

Sources : Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France UICN 2012

Le défi est de pouvoir également ouvrir une partie de ces espaces de nature aux habitants et usagers plus ponctuels pour leurs loisirs sans compromettre leur stabilité et leurs équilibres, souvent fragiles. La question de l'agriculture périurbaine au sein de ces ceintures vertes doit être abordée de façon à maintenir une production agricole à proximité des lieux de consommation et ainsi mettre en valeur les ressources naturelles en favorisant des modes de consommation de proximité raisonnés.

B- Quels regards portés sur les espaces de campagne et de nature selon les types de territoires : urbains, périurbains, ruraux.

Les éléments de contextualisation et de définition des espaces de campagne et de nature, nous ont permis d'identifier ce qui les caractérise. Leur présence au sein des territoires ne soulève ni les mêmes problématiques, ni les mêmes enjeux selon les milieux dans lesquels nous les retrouvons. Ainsi, il convient d'analyser les questions qui s'y rattachent selon que nous nous trouvons dans l'urbain, le périurbain ou le rural. En effet les regards portés sur ces espaces diffèrent en fonction des contextes territoriaux dans lesquels ils s'inscrivent et les attentes sociétales portées à leur rencontre. Les espaces de nature et de campagne ne sont pas appréciés, ni pris en compte de la même manière selon les territoires.

1- L'espace urbain et la présence d'une campagne résiduelle en mutation.

La question des espaces de campagne et de nature au sein des espaces urbanisés présentant une forte densité, connaît une montée en puissance au sein des réflexions portées par les acteurs de l'aménagement des territoires urbains. La prise de conscience environnementale a favorisé une attention plus grande à l'égard des espaces de nature au sein des villes. L'expansion urbaine a ainsi favorisé le développement d'espaces verts et de jardins publics au cours du temps dans une logique hygiéniste et d'embellissement des entités urbaines.

La ville est aujourd'hui considérée comme un écosystème au sein duquel l'homme est un acteur en interaction avec les autres êtres vivants, faune et flore. La ville n'isole plus l'homme de la nature car la ville est un milieu de vie. Les rapports de l'homme à la nature s'établissent autour des logiques d'échanges et de coopération, de préservation biologique et de développement des services écologiques de la nature. Comme l'écrit Philippe Clergeau, écologue, « il n'est plus possible de penser un aménagement du territoire ou une biologie de la conservation sans référence à l'urbanisation. La ville doit participer aux dynamiques écologiques : il ne peut en être autrement ! »⁷

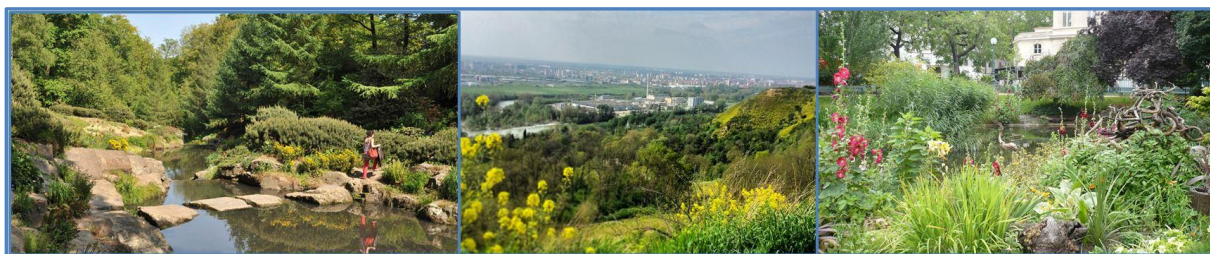


Figure 17. Les espaces de nature et de campagne au sein des agglomérations.
Parc de la Gaudinière à Nantes, Coteaux de Pech David à Toulouse, Square du Temple à Paris
Sources : www.lanatureenville.blogspot.fr, www.nantes.fr, et photo personnelle

Les espaces de nature en ville, ou comment retrouver un cadre champêtre dans l'urbain.

Ces espaces sont présents de façon diffuse au sein des tissus urbains qui se sont construits au fil du temps, par une expansion de l'urbanisation qui s'est étendue sur les espaces de nature ou les terres agricoles à proximité immédiate des villes. Les espaces de nature sont bien souvent issus d'une

⁷ . Revue T comme territoire, dossier Nature et ville : vers une réconciliation ? N°2 décembre 2010

campagne résiduelle qui a peu à peu disparue avec la construction de la ville. Les terres agricoles ont pour une part été ouvertes à l'urbanisation et ont vu se déployer de nouveaux quartiers ou espaces de production et d'activité, associés au développement des infrastructures et des réseaux. La campagne résiduelle peut tout de même s'observer avec le maintien d'une agriculture de proximité au contact de la ville dense, d'où la constitution de champs urbains associés souvent à des cultures maraîchères.

« Dans la ville moderne, la nature entre dans une relation plus symbiotique avec les autres éléments de la trame urbaine » **Francis Godard** ⁸.

Les espaces de nature s'observent de ce fait en îlot au sein des entités urbaines et bien souvent enclavées, formant des interstices végétalisés et pour la plupart fortement façonnés par l'homme ou induits par ses aménagements : *parcs, jardins, coulées vertes, friches*. Mais la géographie physique du lieu peut également participer au maintien des espaces de nature au sein des tissus urbains densifiés, dans une logique de continuités territoriales plus ou moins marquée. On observe ces configurations par exemple lors de la présence d'un cours d'eau, ou d'un relief accentué tel qu'un coteau, limitant fortement la progression du bâti. Leur caractère naturel est associé, comme défini précédemment, à la question des *forces naturelles* qui les constituent, et qui, à travers les aléas qu'ils peuvent engendrer, représentent un risque au développement de la ville et à la sécurité des habitants et des activités (*inondations, éboulements, mouvements de terrain...*). Ces espaces non urbanisés n'en représentent pas moins un intérêt certain pour les usagers des territoires. Nous retiendrons l'idée que les espaces de nature se présentent de façon fragmentée en ville mais également sont souvent synonymes de multifonctionnalité.

Les citoyens sont bien souvent très attachés à ces espaces qui structurent à leur manière le milieu urbain. Ces espaces représentent des éléments de contraste au sein des quartiers, qui tranchent avec la minéralité de la ville, et offrent des lieux de respiration au sein de la densité. Ils permettent ainsi aux urbains de renouer à proximité de leur lieu de vie avec *la nature, la terre, l'eau et le végétal*. Ces éléments qui renvoient à la nature ordinaire tiennent une place importante dans la vie des habitants qui, bien souvent, vivent dans un environnement où l'accès au dehors, à l'extérieur ne s'effectue qu'à travers l'espace public difficilement appropriable, rendant le rapport à la nature difficile. De ce fait, les espaces de nature en ville font souvent l'objet d'un travail paysagé minutieux par les services techniques des communes et des paysagistes en amont des aménagements, dont l'objectif est de recréer l'image véhiculée par la campagne, en affirmant le caractère champêtre des lieux par une mise en scène des éléments naturels et du végétal. Ils participent à l'amélioration du cadre de vie, à l'embellissement de l'espace public et du paysage urbain et présentent de ce fait des enjeux importants en termes d'image et d'attractivité territoriale.

Une demande sociale importante de sites offrant un accès à la nature en milieu urbain

Ainsi, ils répondent à une demande sociale forte et sont le support de diverses pratiques de l'espace. La fonction récréative est souvent mise en avant. Ils permettent aux citoyens de se divertir, de prendre l'air. Les activités de loisirs s'y développent notamment au sein des parcs urbains, permettant aux citoyens de s'approprier ces espaces extérieurs, lieux de partage, d'échange et de sociabilité particulièrement fréquentés durant les temps libres (soirées, weekend, mercredi après-

8. Francis GODARD, *La ville en mouvement*, Editions Découvertes Gallimard, 2001

midi). Les pratiques sportives y sont très présentes : *jogging, sports d'équipe, cyclisme...* permettant aux citoyens de se retrouver en famille ou entre amis.



Figure 18. Le besoin de nature des citoyens français
Sources : enquête Unep-Ipsos 2010

Nous pouvons également évoquer le développement du jardinage au sein des villes qui témoigne également de ce besoin de nature de la part de certains urbains. Une demande de plus en plus marquée d'espaces de jardins partagés, émerge dans les agglomérations, qui met en évidence cette aspiration de la population urbaine à pouvoir renouer avec des pratiques davantage rattachées à la ruralité, comme le fait de cultiver un potager. Cette demande sociale, évolutive, nécessite une meilleure prise en compte par les élus et les acteurs locaux. Il est parfois difficile pour les collectivités d'apporter des réponses à ces nouveaux besoins, face aux problématiques présentes en milieux urbains : *ressources foncières, pollution des sols, entretiens et gestion de ces sites...*



Figure 19. Les jardins partagés en développement au sein des villes.
Sources : Site internet elus-idf.eelv.fr

Les espaces de nature comme objets de régulation des milieux urbains à maintenir ou à accentuer.

La présence des espaces de nature et du végétal au sein des villes s'avère également, au-delà des aspects évoqués jusqu'à présent, une nécessité qui s'impose avec la montée en puissance des préoccupations environnementales et écologiques. Dans un milieu urbain très minéral, concentrant

de nombreuses activités et des sources de nuisances importantes, les espaces de nature permettent de réguler et d'améliorer la qualité de l'environnement urbain. Cette fonction, bien qu'encore trop peu prise en compte par les politiques d'aménagement, n'est pas négligeable dans un contexte où le changement climatique en cours peut avoir des effets importants sur l'environnement des villes. Les espaces de nature ont la faculté, par leurs caractéristiques propres, d'apporter des solutions à certaines conditions climatiques qui peuvent être préjudiciables aux populations urbaines. La présence du végétal constitue un élément majeur de la régulation thermique des tissus urbains denses, en favorisant une réduction des effets de réflexion de la chaleur des matériaux urbains par les effets d'ombrage et d'évapotranspiration. En se dirigeant vers une augmentation de la fréquence des épisodes caniculaires en été, ces questions ne sont pas négligeables afin de permettre de réduire la vulnérabilité des citoyens face à des conditions extrêmes qui pourraient devenir courantes dans un futur relativement proche.

Les espaces de nature peuvent ainsi jouer un rôle important dans la prévention des risques naturels. De plus en plus pris en compte dans l'élaboration des opérations urbaines, le traitement des eaux pluviales et la réduction de l'imperméabilisation des sols sont des questionnements concrets posés lors des opérations d'aménagement: le traitement des surfaces urbaines par le végétal ou l'aménagement de jardin en creux et de noues paysagées pour réguler l'écoulement des eaux de surfaces en milieux urbains permet de retrouver le « chemin de l'eau ». Les aménagements qualitatifs favorisent un équilibre au sein de ces territoires et redonnent à ces espaces de nature leurs fonctions naturelles. Les questions de biodiversité urbaines se rattachent également à ces espaces de nature. Ces derniers créent des îlots qui permettent aux différentes espèces de construire des habitats en milieux urbains. Certaines continuités naturelles qui parcourent les villes peuvent également jouer le rôle de corridors écologiques et ainsi limiter les effets d'obstacles engendrés par la densité du bâti et des infrastructures.

Cependant, des débats persistent vis-à-vis de la biodiversité et de la nature en ville, entraînant des modes de gestion différenciés de la part des politiques, comme en témoigne l'exemple de la suppression des prairies urbaines par la nouvelle municipalité toulousaine à la suite des élections municipales de mars 2014.

Au sein de la ville, les espaces de nature, *friches urbaines, bois, berges...* peuvent faire l'objet d'une appropriation informelle par des populations marginalisées, en difficultés, entraînant des conflits d'usages avec les propriétaires ou gestionnaires de ces espaces : *campement, habitation de fortune, squat...* Ce sont des lieux de refuge, où l'auto-construction peut se développer, échappant au cadre réglementaire de l'urbanisme. En matière de gestion, cette problématique doit être prise en compte par les politiques locales d'aménagement.

Ainsi, la question de la place des espaces de nature au sein des villes s'impose de plus en plus comme un vrai enjeu de société, portée par une demande sociale forte, et non plus seulement comme une préoccupation scientifique ou d'experts sur le devenir de nos villes. Pour accompagner le développement d'une approche plus durable de nos territoires urbains, il est nécessaire que ces derniers fassent l'objet d'un véritable portage politique et d'une gouvernance qui permettent d'apporter des solutions opérationnelles dans la construction de l'urbain.

2- La construction des espaces de l'entre-deux : un périurbain aux rapports conflictuels aux espaces de nature et de campagne ou qui tendent à s'apaiser ?

Le périurbain est certainement le type de territoire qui pose le plus de questions vis-à-vis des espaces de campagne et de nature. Il présente un rapport à la campagne qui est bien plus prononcé. Les paysages restent marqués par la présence des terres agricoles et des espaces de nature, composantes directement perceptibles dans le périurbain. Ces territoires ont connu des évolutions récentes et une urbanisation qui s'est développée de façon diffuse et peu compact avec l'implantation des zones pavillonnaires résidentielles. A partir des années 1980, le repeuplement des campagnes s'est amorcé et de nouvelles dynamiques ont commencé à émerger comme le soulignait Bernard Kayser, géographe dans son ouvrage « *Naissances des nouvelles campagnes* »⁹. Les campagnes toujours fortement modelées par une activité agricole moderne et très sophistiquée connaissent l'émergence de nouvelles fonctions, perspectives et demandes sociales qui vont se développer au sein des territoires périurbains. La dispersion de l'habitat urbain au sein des campagnes bouleverse les dynamiques territoriales. La fonction résidentielle des campagnes a trouvé un nouvel élan perdu depuis la fin du 19^{ème} siècle et le début de l'exode rural, du fait de la démocratisation des mobilités et principalement de la voiture individuelle ; mais également du faible coût de l'énergie. De nouveaux rapports aux espaces de campagne et de nature s'y sont alors développés.

Le regard porté sur ces espaces est empreint de diversité du fait des multiples usages qui s'y déploient. Il est intéressant de s'interroger sur le rapport à ces espaces et à leur environnement qui est souvent présenté dans le périurbain comme conflictuel et sources de tensions. Mais en réalité, n'est-ce pas au sein des territoires périurbains que la prise en compte de la campagne et de la nature est aujourd'hui la plus forte ?

Le territoire périurbain : espace multifonctionnel où se construit l'urbanité dans un environnement au caractère encore rural.

Dans ces territoires aux profils variés, la campagne et les éléments de nature sont davantage englobants que dans les agglomérations et favorisent le rapport à la nature et au grand paysage. Le périurbain offre une proximité importante entre l'habitat, les services, la campagne et les paysages qui lui sont associés. Il demeure aujourd'hui un territoire ressources pour la ville en construction. Il dispose d'un nombre important de réserves foncières qui permettent aux communes de se développer et de répondre aux dynamiques territoriales en proposant de nouvelles zones résidentielles, de type pavillonnaire, de nouveaux territoires de l'économie (zones d'activités, centres de logistique, centre de traitement des déchets...). La dynamique résidentielle s'explique en majeure partie par l'aspiration des français à l'accession à la propriété, dans un environnement présenté comme qualitatif. Contrairement au milieu urbain, le rapport à la nature se fait ici depuis l'espace privé à travers la maison individuelle, le jardin privé et le rapport au dehors qui s'opère dans une logique d'intimité au sein de l'espace. L'urbanisation rapide des espaces périurbains renouvelle les problématiques territoriales. Encore fortement marquée par une certaine ruralité, de par l'importance des activités agricoles, ce sont des territoires qui tendent à recréer l'urbanité des villes au sein d'une campagne environnante : *plus de densité, de nouveaux réseaux de communication, des zones commerciales et équipements nouveaux...* C'est le lieu où se localisent les activités qui

⁹ Bernard KAYSER, *Naissances des nouvelles campagnes*, groupe de prospective sur L'avenir des espaces ruraux, DATAR, 1996

nécessitent de larges emprises foncières, ou celles qui peuvent être perturbantes pour l'environnement. Les évolutions à l'œuvre sur ces territoires participent à une altération des milieux et une banalisation des paysages qui remet en cause l'identité de ces espaces.

Le rapport à ces espaces peut être conflictuel en raison de la pression exercée sur les terres agricoles liée au développement des communes périurbaines et qui peut fragiliser les espaces de nature et les continuités écologiques qui structurent ces territoires périphériques, en participant à leur identité.

On assiste à une fracture entre d'un côté les attentes des néo-ruraux, qui souhaitent s'installer dans ces territoires de l'entre-deux en construction et qui sont en demande de services et d'équipements renvoyant à une certaine forme d'urbanité, et d'un autre côté, les acteurs et habitants endogènes à ces territoires qui ont le besoin ou le souhait de préserver les fonctions initiales de ces espaces, largement hérités de la construction du monde rural. Les enjeux associés aux espaces récréatifs dans le périurbain illustrent cette confrontation entre, par exemple, la population citadine qui voue à ces espaces de campagne et de nature des fonctions de loisirs, *balades en forêts, parcours pédestres, accès aux paysages*, et les agriculteurs qui veulent préserver leurs espaces d'activités.

Malgré la montée en puissance de ces enjeux et les phénomènes de tensions qui peuvent s'observer, il convient de souligner un paradoxe intéressant dans les territoires périurbains. Même si les motivations et les activités des différents groupes sociaux évoluant au sein de ces territoires divergent, la qualité des espaces de campagnes et de nature est bien souvent un élément fédérateur. Les néo-ruraux qui viennent s'y installer sont attirés par le cadre de vie, la richesse et la qualité de ces territoires de l'entre-deux et de leurs campagnes. Cet intérêt est bien souvent partagé avec les agriculteurs et les natifs de ces territoires, afin de préserver ces espaces et leurs aménités auxquels ils sont attachés, à la fois comme support de leurs activités, mais également comme cadre de vie. Le rapport à la nature au sein du périurbain est un centre d'intérêt commun, qui facilite la prise en compte des espaces de campagne et leur préservation par les différents acteurs et usagers de ces espaces. On est de ce fait en mesure de s'interroger sur les modalités de ces recompositions territoriales et sur la manière dont s'y construit l'urbanité en prenant en compte la campagne.

En inversant le regard porté aujourd'hui sur le périurbain, les territoires qui le composent semblent présenter davantage de difficultés à construire la « ville nouvelle », face à la vitesse avec laquelle se mettent en place les évolutions territoriales, plutôt que de réellement se saisir de la prise en compte de la nature et de la campagne qui marquent encore leur identité. Car la prise en compte de la campagne et des espaces de nature est de plus en plus saisie à travers les projets de territoire que portent bien souvent les espaces périurbains.

Un rapport plus apaisé vis-à-vis des espaces de nature et de campagne en milieu périurbain ?

Aujourd'hui, les habitants, les gestionnaires locaux et les aménageurs prennent conscience de l'altération que connaissent ces territoires de l'entre-deux. Cependant, l'organisation des territoires pour réfléchir et agir à la bonne échelle est encore trop faible. Les territoires de projet ont tout de même tendance à se renforcer, et se saisissent des outils en matière de planification afin de mener une vraie réflexion sur leur développement et de prendre en compte les multiples composantes qui les définissent. Le périurbain, par ce jeu de confrontation entre les diverses attentes émanant des groupes sociaux qui le compose, et les recompositions qui y sont à l'œuvre, est le type d'espace où émerge le plus de projet de territoire et d'élaboration de Schémas de Cohérence territoriale (SCoT). Les besoins présents sur ces territoires expliquent en partie cette situation. En mettant en parallèle la

carte des périmètres des SCoT et celle du zonage en aires urbaines, une corrélation entre territoires de projets et espaces périurbains se dessine sur une grande partie du territoire national.

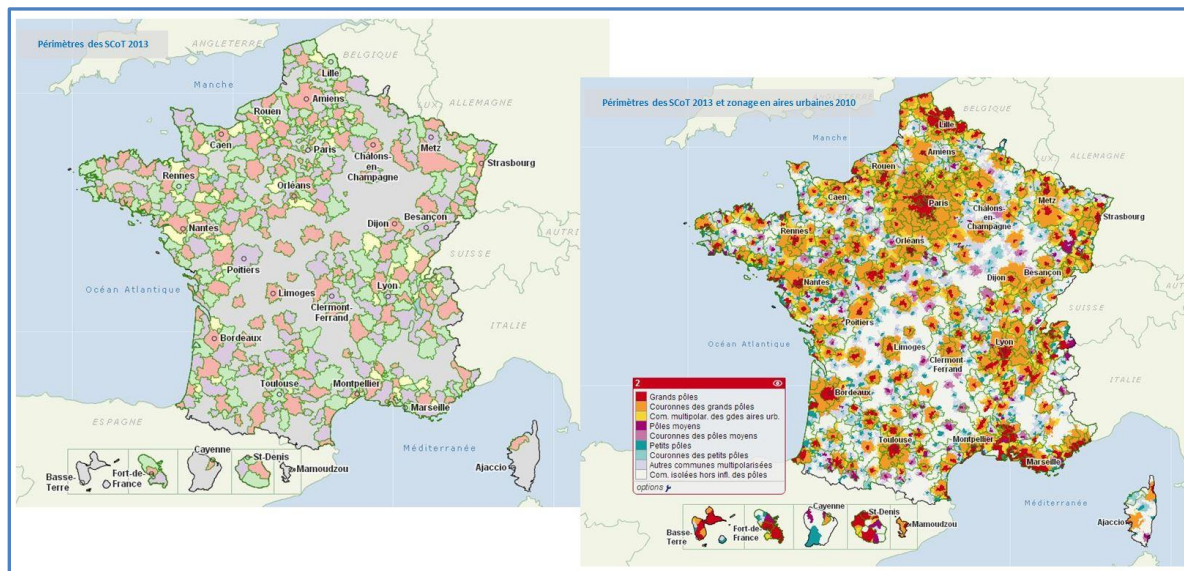


Figure 20. Un développement plus marqué des territoires de projets dans les espaces périurbains et urbains.
Sources : Réalisation personnelle, DATAR

Les multiples enjeux qui s'observent sur ces territoires participent à la construction d'un certain paradoxe. En effet même si les périurbains sont des territoires de tensions et de conflit d'usage de l'espace, il n'en demeure pas moins que ce contexte favorise une prise de conscience de l'importance de penser le territoire et de l'aménager dans un souci d'équilibre de cohérence, voire de vivre ensemble. Mais également dans un souci de respect de l'environnement et des paysages auxquels les habitants et acteurs d'un territoire sont particulièrement attachés.

De ce fait, la question qui peut à présent se poser est de savoir si le périurbain est vraiment autant prédateur de l'environnement comme les discours d'experts et politiques l'évoquent depuis plusieurs années maintenant. Certes un développement massif des espaces urbanisés en périphérie des villes, et ce de façon encore plus marquée autour des grandes métropoles, s'est réalisé notamment avec la construction des zones résidentielles de types pavillonnaires ayant contribué à une consommation importante de terres agricoles et des espaces à caractère naturel, et à une recomposition territoriale de ces territoires. Mais aujourd'hui, la demande sociale en termes d'accès à la nature, à la campagne, aux paysages et la montée en puissance des préoccupations environnementales au sein de ces territoires (multiplications des associations en faveurs du cadre de vie, contre la réalisation d'équipements perturbants, pour la mise en valeur du territoire et sa préservation, et des pratiques récréatives...) offre un regard neuf sur les espaces de campagne et de nature au sein du périurbain. Ces espaces sont de plus en plus étroitement liés aux dynamiques socio-spatiales. Ils favorisent à la fois, l'attractivité du périurbain mais également une prise en compte importante des questions environnementales, écologiques et de biodiversité.

Le rapport aux espaces de campagne et de nature au sein des territoires périurbains apparaît ainsi plus apaisé. Ce sont sur ces territoires que les réflexions en termes de biodiversité et de continuités écologiques sont le plus appréhendées, que les espaces de nature sont à la fois préservés et mis en

valeur pour les pratiques récréatives. La campagne et ses aménités présentent des enjeux afin de maintenir une agriculture de proximité, la qualité des paysages, et valoriser ces espaces à travers une politique touristique. Les projets de territoires notamment construits autour des bassins de vie périurbains, à travers l'outil SCoT sont de plus en plus soucieux de ces espaces de campagnes et de nature en intégrant ces problématiques environnementales dans les réflexions en faveur d'un développement territorial équilibré et raisonné.

3- Les espaces ruraux et peu denses : une campagne omniprésente et identitaire.

Territoires plus reculés, les espaces ruraux sont particulièrement marqués par la campagne et les espaces à caractère naturel. La faible densité de ces territoires, en termes de bâti et de poids démographique, laisse une place prépondérante aux activités agricoles. Les paysages qu'ils offrent sont issus du travail des champs, des éléments naturels et de la géographie de ces territoires.



Figure 21. Les territoires ruraux, espaces ressources entre productions et paysages.
Sources : Photos diverses Galerie d'images Google

Une campagne ressource et identitaire

Ces territoires restent encore fortement caractérisés par leurs fonctions productives tournées vers les activités agricoles et d'élevage. Les territoires ruraux peuvent être qualifiés de *campagne ressource* par les fonctions productrices qu'ils rassemblent et la diversité de leurs productions. Ces territoires par l'ensemble des éléments de nature et des ressources naturelles dont ils disposent, ont su développer des activités économiques exploitant le milieu :

- La richesse agronomique des sols a favorisé le développement d'une agriculture moderne, qui représente un enjeu important dans une situation planétaire où la production alimentaire a pour perspectives de connaître de fortes tensions liées à l'augmentation de la population mondiale, dans un contexte d'économie globalisée.
- Les espaces de nature notamment boisés, permettent à l'activité sylvicole de persister et de répondre aux besoins en matériaux de construction en bois et la filière qui est amenée à se développer.
- La prépondérance des éléments naturels au sein de cette campagne ressource a permis de développer l'exploitation des énergies renouvelables: *énergie éolienne, hydraulique, fermes photovoltaïques...* Ces activités nécessitent bien souvent des installations imposantes, mobilisant de vastes emprises foncières, disponibles dans les territoires ruraux.

La campagne est donc un espace ressource pour les territoires ruraux notamment ceux les plus reculés, et qui rassemblent de nombreuses filières économiques qui participent à l'économie locale tout comme les espaces de nature.

Mais les grands enjeux environnementaux se jouent également sur ces territoires. La densité d'espaces à caractère naturel participe à la richesse de ces campagnes qu'il convient de préserver. Elles représentent de vastes réservoirs de biodiversité aux corridors écologiques encore peu fragilisés. La préservation des ressources naturelles, le maintien de la biodiversité et la protection du cadre de vie et des paysages sont essentiels afin d'assurer l'identité de ces territoires ruraux et leurs caractéristiques. Ainsi l'élaboration et la définition des périmètres de *parc naturels* s'inscrivent la plupart du temps sur ces territoires ruraux.

Un intérêt pour les populations citadines et périurbaines autour de ces campagnes rurales

La campagne constitue aujourd'hui la seconde destination touristique préférée des français. Les populations citadines et périurbaines apprécient fortement la richesse de ces espaces ruraux en termes d'aménités environnementales et de ressources patrimoniales. Leur fonction touristique se développe autour des ressources locales, constituant un vrai atout économique pour l'attractivité de ces territoires. La demande sociale vis-à-vis de loisirs plus proches des espaces de nature favorisent le développement sur ces territoires de nombreuses activités récréatives ayant comme support les espaces de campagne et de nature. *Sports de nature, promenade, balade en VTT, randonnées, découverte du patrimoine et des pratiques régionales...* sont autant d'intérêts touristiques auxquels les campagnes doivent prêter attention.

L'intérêt porté à ces territoires par des populations qui y sont extérieures, participe à de nouvelles dynamiques. Aujourd'hui, cet intérêt grandissant et cette attractivité nouvelle doivent être pris en compte par ces territoires, tout en permettant aux activités les plus anciennes et culturelles de s'y maintenir. Les différents enjeux et les questions qui les accompagnent doivent être pris en compte en matière d'aménagement des territoires afin de renforcer par exemple le lien entre les activités de productions le plus souvent agricoles, et le développement des activités touristiques. L'enjeu rencontré est de diversifier les activités économiques à travers des projets de territoires qui valorisent les ressources de ces campagnes. L'émergence de plus en plus visible des activités liées au *tourisme vert* témoignent du potentiel de ces territoires.

4- Des représentations sociales à l'origine des différents regards portés sur les espaces de nature et de campagnes.

« Notre rapport au réel est nécessairement subordonné à l'ensemble de ses manifestations apparentes (les phénomènes) et un ensemble d'instruments de portée cognitive qui nous permettent de l'appréhender et d'agir sur lui. La représentation, conçue comme une entité matérielle ou idéale, qui donne forme et contenu à une entité postulée dans le réel, répond à cette nécessité. Sa pertinence s'évalue à sa capacité à constituer un modèle efficace du réel qu'elle représente. »¹⁰

Traiter de la question des représentations sociales de la campagne et des espaces de nature semble pertinent au regard des évolutions qu'ont connu les espaces qui y sont associés depuis le 20^{ème} siècle. La multiplication des différents groupes sociaux qui gravitent autour de ce type d'espace et la diversification croissante des postures et pratiques vis-à-vis de cette campagne et territoires périphériques des zones urbaines, apporte un premier élément de réponse quant à la diversité des représentations qui peuvent être véhiculées par les campagnes.

L'image de la campagne n'est pas singulière. Sa pluralité s'explique par les multiples regards dont elle est l'objet et qui se démarquent selon le profil des acteurs des territoires. L'ingénieur agronome Raphaël Larrère, qui a travaillé sur la question des représentations des paysages de campagne et de nature¹¹, en abordant cette thématique par le prisme des regards portés par les multiples usagers de l'espace. Les représentations de la campagne divergent selon les points de vue des acteurs qui ont chacun des usages divers des campagnes.

Il distingue deux formes d'approche du paysage et de deux regards différents pour percevoir l'environnement qui nous entoure :

- Les *regards endogènes*, concernant ceux qui contribuent à la construction des paysages, qui ont un rapport quotidien avec l'espace, par leurs pratiques régulières des territoires. Ce sont les regards des *agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, habitants natifs des lieux*. Ils entretiennent un rapport pratique avec l'environnement et sont sensibles au lieu et à leur construction.
- Les *regards exogènes*, ceux des nouveaux habitants, des gens de passage, des touristes et estivants qui entretiennent un rapport différent à l'espace. La campagne et la nature ne sont pas directement pour eux des espaces de production et de pratiques construisant l'espace, mais au contraire ils occupent une place de spectateur, d'une campagne spectacle, attrayante et distrayante. Dans cette relation existe une mise à distance au territoire et indirectement aux problématiques qui peuvent se rattacher aux pratiques locales (*maintien du gibier, préservations des ressources et de la biodiversité, gestion des terres agricoles...*) car ces groupes sociaux qui n'ont pas pris part à la construction de l'espace ne sont pas imprégnés de la mémoire du territoire. Cette « campagne spectacle » est associée à l'idée d'*ouverture, de liberté, d'accessibilité* qui vient trancher l'image associée à la ville et qui explique ces représentations différenciées entre les groupes sociaux aux *regards exogènes* et *endogènes*.

10. Article du site www.hypergeo.eu, « Les représentations sociales » par Bernard DEBARBIEUX

11. Raphaël LARRÈRE, « Nature, campagne et paysage : des différents regards et de leur légitimité » dans *Agriculteurs, ruraux et citoyens : les mutations des campagnes françaises*, éditions Educagri, 2002

Ainsi, les représentations sociales se confrontent parfois. Les habitants locaux des campagnes présentent souvent un attachement fort à leurs espaces de vie qu'ils ont contribué à construire. L'arrivée de nouvelles populations est souvent synonyme de recompositions spatiales qui participent à une évolution des paysages et de l'espace avec le développement de nouvelles fonctions et une occupation du sol inédite du territoire. Les néo-ruraux et les touristes qui arrivent sur ces territoires ne sont pas affectés par l'évolution de l'espace, car ces derniers ne disposent pas de la mémoire des lieux. Il ne s'agit pas pour eux d'un patrimoine mais bien souvent d'un paysage lieu de consommation et de nouvelles activités qui transforment la campagne.

Selon Pierre Donadieu, les habitants des campagnes proposent une représentation tout autre de leurs territoires qui est étroitement liée avec leurs pratiques quotidiennes de l'espace et leur attachement à celui-ci en adéquation avec les activités qu'ils ont su mettre en place dans le passé et qui perdurent aujourd'hui malgré les recompositions territoriales dont fait l'objet le monde rural.

« Les regards intérieurs aux territoires, ceux des groupes sociaux qui les produisent, les utilisent et le plus souvent les habitent, sont constitutifs de leur attachement et de leur mémoire [...] l'attendu de ces regards n'est pas le motif du tableau de paysage à admirer [...] mais le repérage identitaire d'un territoire balisé d'espaces familiers ou inconnus. Il n'y aurait donc, pour les gens du lieu d'esthétisation et donc d'authentique regard paysager, que dans la mesure où ils ont « endogénéisé » les regards « exogènes » portés sur leur territoire »¹²

L'intérêt porté aux paysages par les personnes extérieures aux territoires, peut faire prendre conscience aux locaux des qualités des espaces de l'environnement qui les entourent. La perception de l'environnement est de ce fait susceptible d'évoluer. Les pratiques développées sur un territoire jouent un rôle fort dans la représentation que s'en font les individus.

L'aménagement du territoire et les politiques publiques en la matière doivent de ce fait se poser la question de la posture à acquérir afin de répondre à l'ensemble des attentes des différents acteurs des territoires sans compromettre les activités de chacun, ni altérer l'identité des campagnes soumises à la pression d'une urbanisation multiforme : *résidentielle, touristique et de loisir, productive et économique...*

Nous nous retrouvons face à ceux qui produisent par leur activité le paysage et le cadre de vie de ces espaces par leurs pratiques spécifiques et souvent anciennes de l'espace, et les néo-ruraux qui consomment cette « campagne multi-ressources » aux multiples visages. L'objectif n'étant pas de stigmatiser les nouveaux usagers de ces territoires et leurs attentes mais de montrer les problématiques associées aux nouvelles recompositions des campagnes, les représentations que ce font les néo-ruraux de ces espaces qu'ils transforment et les regards que portent les ruraux sur cette évolution parfois mal perçue des paysages s'urbanisant du fait de l'implantation de nouvelles activités et occupations de l'espace, par exemple pour l'habitat et les loisirs.

Certains repères stéréotypés perdurent, preuve que les campagnes ont en partie conservé les paysages issus du monde agricole qui les caractérisent. Ils se maintiennent malgré de nouveaux procédés dans les techniques de production des cultures et le remembrement de nombreuses

12. P.DONADIEU « Pour une conservation inventive des paysages », dans *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ-Vallon, 1994

parcelles agricoles. Malgré les évolutions majeures sous-jacentes aux territoires et les nouvelles dynamiques territoriales, les représentations se maintiennent à juste titre : *les caractéristiques du vignoble bordelais et de la côte d'Or, les vergers de pommiers normands, les champs de blés beaucerons, les olivettes de la Drôme, les champs de lavandes de l'arrière-pays provençal, les prairies d'élevage en Bourgogne, le bocage de l'agriculture bretonne...*



Figure 22. L'aspiration des français à vivre à la campagne
Source : Sondage BVA-20minutes du 22 mars 2011

Les Français attachés à l'imagerie qui entoure ces espaces, sont toujours nombreux à aspirer habiter à la campagne. Selon un sondage réalisé pour le quotidien 20minutes par l'institut de sondage BVA en 2011, alors qu'ils sont une très grande majorité à vivre en ville (60 % d'entre eux vivent dans des communes de plus de 20 000 habitants), 65% des français¹³ préféreraient au contraire vivre à la campagne. Le mot « campagne » reste dans l'imaginaire collectif associé à des compléments positifs qui témoignent d'une forme de désir autour de ces espaces : espace de liberté, de tranquillité, de loisirs, d'ouverture, beauté des paysages, air pur... La campagne renvoie ainsi à un art de vivre, à un paysage et un cadre de vie avant d'être un lieu de production pour les individus extérieurs à ces territoires.

Ainsi, les représentations sociales des territoires de campagnes jouent un rôle majeur dans leur construction et les nouvelles pratiques territoriales qui s'y rattachent et participent à une vision de ces territoires qui peut être faussée et en décalée par rapport à la réalité de ces espaces. L'enjeu du développement local des territoires est donc de permettre à tous ces groupes sociaux de cohabiter ensemble, en répondant aux attentes de tous sans compromettre les équilibres territoriaux qui permettent de conserver l'identité des campagnes. La démarche de projet semble de plus en plus indispensable au sein de ces territoires, de façon à assurer une cohérence dans leur construction. Il paraît important de porter à ces espaces toute l'attention nécessaire à l'existence des différentes fonctions qui les caractérisent, et ce à l'heure où les mutations sociales et fonctionnelles qui les affectent s'amplifient.

13. Site www.bva.fr, Le duel du mois BVA-20minutes : ville ou campagne ?, 22/03/2011

C- SCoT et PLU : les outils de la planification permettant de prendre en compte ces espaces

1- Une prise en compte nouvelle de l'environnement depuis le début des années 2000 dans les textes législatifs : loi SRU, Grenelle de l'environnement, loi ALUR

Depuis près de 15 ans, la législation française en matière d'urbanisme n'a cessé d'évoluer. Le cadre législatif de la planification urbaine en France a connu un durcissement important après plusieurs décennies de laxisme concernant la construction de nos territoires. La décentralisation, la prise de conscience environnementale et la recomposition des territoires ont contribué à renforcer l'attention portée au développement des territoires et à leur préservation. Nous allons revenir brièvement sur la construction du cadre législatif en matière d'urbanisme et de planification territoriale.

La planification territoriale a connu de nombreuses évolutions au cours du 20^{ème} siècle. Dans un contexte d'après-guerre et de reconstruction du territoire, les outils en matière d'urbanisme et d'aménagement se sont développés et l'urbanisme moderne de projet s'est peu à peu imposé à la fin du siècle dernier. En 1967, la loi d'orientation foncière crée le Plan d'Occupation des Sols (Pos). Ce document est resté pendant trois décennies l'instrument réglementaire et de planification des communes. La loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) vient définir en 2000 les nouveaux outils nécessaires aux projets de territoires incluant la notion de développement durable dans les outils de planification urbaine. Il s'agit d'un changement profond dans les principes de gestion des territoires et d'une loi phare qui va définir le socle de l'urbanisme moderne du 21^{ème} siècle.

Evolution de la planification urbaine en France au cours du 20 ^{ème} siècle	
Loi de 1884	Impose aux communes d'établir un plan général de nivellement et de voirie
Loi de 1902	Institue le permis de bâtir dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants
Loi Cornudet de 1919 puis renforcé en 1924	Instaure les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes, obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, de plus de 5 000 si elles étaient en croissance rapide
Loi du 14 mai 1932	Prescrit le premier projet d'aménagement à l'échelle d'une grande agglomération Paris
Années 1940	Les premiers plans commencent à être approuvés
Loi du 15 juin 1943 (validée en 1945)	Pour un urbanisme centralisé : projet d'aménagement intercommunal et projet d'aménagement communal obligatoire pour les communes soumises au plan de 1919 et 1924 = plans très utilisés dans la période de reconstruction de l'après-guerre.
Décret du 31 décembre 1958	Réglementation des zones de grands ensembles avec l'instauration des zones à urbaniser en priorité (ZUP)
Loi d'orientation foncière de 1967	Création des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisation (SDAU) et les Plans d'Occupation du Sol et mise en place du dispositif ZAC, Zones d'Aménagement Concertées
Décentralisation 1983	Décentralisation au profit des communes des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme Le SDAU devient schéma directeur et s'applique également au sein des espaces ruraux. Ce document qui ne portait pas de réel projet de territoire s'est révélé

	insuffisant pour mener une politique d'aménagement pertinente.
Loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire	Directives territoriales d'aménagement qui s'imposent aux documents d'urbanisme
Loi Solidarité et de Renouvellement Urbain , 2000	Définit les nouveaux outils en matière de planification territoriale qui vont s'imposer avec l'urbanisme et l'aménagement de projet

Figure 23. Bref historique de l'évolution de la planification urbaine en France
Source : Réalisation personnelle à partir des travaux de Pierre MERLIN¹⁴

Loi SRU et la mise en place des outils phare de la planification territoriale le SCOT et le PLU

La fin des années 1990 marque un tournant dans les méthodes de planification et d'urbanisme des territoires. La loi SRU du 13 décembre 2000 a profondément rénové l'urbanisme français. Désormais l'urbanisme de projet devient le maître mot dans la construction des territoires avec l'idée de mettre en œuvre de véritables stratégies de développement, prenant en compte différentes politiques sectorielles : *développement économique, transports, habitat, équipements et services, environnement, tourisme...*

Cette loi témoigne de la volonté de l'Etat de promouvoir un aménagement des territoires plus cohérent, où la question du développement durable et celle de l'équilibre territorial sont nouvellement introduites avec force. Nous allons nous concentrer sur celles ayant trait à la question environnementale. De nouveaux principes en matière de préservation des espaces dans une logique de développement durable et de prise en compte des problématiques environnementales sont clairement énoncés par la loi SRU dans l'article L121-1 du Code de l'urbanisme, notamment avec la mise en place des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT):

Article L121-1 du Code de l'urbanisme issu de la loi SRU¹⁵

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

- 1° *L'équilibre entre le renouvellement urbain, un **développement urbain maîtrisé**, le **développement de l'espace rural**, d'une part, et la **préservation des espaces** affectés aux activités agricoles et forestières et la **protection des espaces naturels et des paysages**, d'autre part, en respectant les **objectifs du développement durable** ;*
- 2° *La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux*
- 3° *Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la*

14. L'urbanisme, Pierre MERLIN, éditions Que sais-je, 2013

15 Code de l'urbanisme – www.legifrance.gouv.fr

Dans un contexte où la France connaissait un développement important de ses aires urbaines, associé à une profonde recomposition des espaces périurbains et ruraux, l'évolution de l'urbanisme avec la loi SRU a eu pour objectif d'apporter une réponse à l'aménagement des territoires afin d'assurer un développement et un renouvellement urbain cohérents à la fois vis-à-vis des spécificités territoriales de chacun mais également des besoins de la population et du développement économique. Les activités économiques sont parfois à l'origine d'une forte altération des milieux mais peuvent aussi par de nouvelles pratiques contribuer à l'amélioration du cadre de vie des territoires.

Affichés comme un enjeu d'intérêt général, les principes du développement durable intègrent à partir de la Loi SRU l'ensemble des documents d'urbanisme et des stratégies de planification. Face au développement désordonné, bien souvent « au fil de l'eau », des espaces périphériques aux agglomérations et des campagnes de proximité au cours des années 1990, et de leurs conséquences en termes de consommation des terres agricoles et de modification des paysages, de pollution de l'air et des nuisances sonores ; la prise en compte de l'environnement et sa préservation devient un impératif à la gestion des territoires.

Les SCoT permettent d'instaurer une stratégie de développement des territoires à l'échelle des bassins de vie, souvent associés à un établissement public de coopération intercommunale. A l'échelle de la commune, le Plan d'Occupation des Sols (POS) est peu à peu remplacé par le Plan Local de l'Urbanisme (PLU), document opposable définissant un véritable projet d'aménagement et de développement durable à l'échelle communale.

Ces outils de l'urbanisme rénovés à l'issue de la loi SRU imposent une meilleure prise en compte de l'environnement et des questions environnementales dans le développement des territoires. L'objectif étant d'instaurer une urbanisation plus économe en termes de consommation d'espace et de préserver les ressources naturelles ainsi que le patrimoine naturel et urbain. Ce changement de posture vis-à-vis des territoires va se renforcer au cours des années 2000 avec une succession de lois et de mesures qui vont enrichir les bases de cet urbanisme moderne construites par la loi SRU.

Du Grenelle de l'environnement à la loi d'Engagement National pour l'Environnement

Dans un contexte international de montée en puissance de la prise de conscience écologique ainsi que du renforcement du paradigme du développement durable dans les discours politiques, la France a organisé de septembre à décembre 2007, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, un ensemble de rencontres politiques afin de définir une orientation nationale dans la prise en compte des principes de développement soutenable dans les politiques de préservation de l'environnement. Le Grenelle présentait une ambition inédite sur la scène politique française et a permis de faire émerger de nombreux débats qui restent toujours d'actualité : *prise en compte de la biodiversité, utilisation des semences OGM dans l'agriculture, transition énergétique, question du nucléaire, urgence climatique, développement durable...* Le parti écologique s'est trouvé renforcé par la mise en avant de ces questions de société. Cependant leur positionnement politique manque souvent de clarté, comme l'a montré l'actualité récente. Ce contexte ne favorise pas l'émergence d'un discours fédérateur autour des préoccupations environnementales pourtant capitales pour l'avenir de nos

sociétés. Ces questions à enjeux forts font l'objet de rapports de forces parfois virulents. Les positions politiques vis-à-vis de l'écologie ne sont pas concordantes entre les différents partis. La pression des lobbys et des acteurs économiques contribue à rendre difficile l'émergence d'un nouveau modèle de société plus respectueux de l'environnement et des ressources qu'il offre. La planification territoriale est directement concernée par ces préoccupations, l'environnement étant le support de nos territoires, souvent source de forts enjeux de développement.

A l'issue du Grenelle de l'environnement, deux lois ont été adoptées dans l'objectif de définir de nouveaux principes dans la prise en compte de ces enjeux au sein des politiques nationales en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Article 7 de la Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement¹⁶

- *1° Le rôle des collectivités publiques dans la conception et la **mise en œuvre de programmes d'aménagement durable doit être renforcé**. A cet effet, l'Etat incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme et après concertation avec les autres autorités compétentes en matière d'énergie, de transport et de déchets, des « plans climat-énergie territoriaux » avant 2012.*
- *II. — Le droit de l'urbanisme devra prendre en compte les objectifs suivants, dans un délai d'un an suivant la publication de la présente loi :*
 - a) **Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles**, les collectivités territoriales fixant des objectifs chiffrés en la matière après que des indicateurs de consommation d'espace auront été définis. Dans les six mois suivant la publication de la présente loi, une étude sur la réforme de la fiscalité et sur les incitations possibles pour limiter l'extension du foncier artificialisé sera effectuée.*
 - b) **Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie**, ainsi que permettre la revitalisation des centres-ville, [...].*
 - c) Concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification établis à l'échelle de l'agglomération.*
 - d) **Préserver la biodiversité, notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques**.*
 - e) **Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace** et réexaminer dans cette perspective les dispositifs fiscaux et les incitations financières relatives au logement et à l'urbanisme.*
 - f) Permettre la mise en œuvre de travaux **d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments**, notamment l'isolation extérieure, en adaptant les règles relatives à la protection du domaine public.*
 - g) **Créer un lien entre densité et niveau de desserte** par les transports en commun.*
- *3° L'Etat encouragera la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires.*

¹⁶ LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, www.legifrance.gouv.fr

Les nouveaux enjeux soulevés par la loi Grenelle 1 ont ainsi été intégrés à l'article L.110 du Code de l'urbanisme afin de mettre en avant, dans les documents de planification, la question de la lutte contre le changement climatique, la sobriété énergétique des opérations d'aménagement et des constructions, ainsi que la préservation de la biodiversité et de l'environnement.

La Loi d'Engagement National pour l'Environnement permettra en 2010 de mettre en place les objectifs du Grenelle énoncés dans la Loi Grenelle 1.

La loi ENE va contribuer, selon l'expression employée par les acteurs de l'aménagement, à un « verdissement » des outils de planification constitués par le triptyque *SCoT- PLU – Carte Communale* dans un souci de cohérence et d'articulation selon les différents échelons territoriaux. La loi fixe des objectifs environnementaux à introduire dans les SCoT, PLU et cartes communales, qui doivent intégrer *l'effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique durable à partir de sources renouvelables, la qualité de l'air, de l'eau et des sols, la restauration et la protection de la biodiversité* en portant attention aux espaces de nature.

L'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme a ainsi intégré les évolutions apportées par la Loi ENE qui prend davantage en compte au sein des documents d'urbanisme la question des espaces de nature et de campagne au vu des évolutions territoriales et des préoccupations environnementales attachées aux territoires. Elle impose au document de planification et d'urbanisme « *de déterminer les conditions permettant d'assurer, dans le respect des principes du développement durable* »¹⁷ un projet de développement de leur territoire d'action :

- Assurer l'équilibre entre la revitalisation des centres urbains et ruraux
- La mise en valeur des entrées de ville
- Un développement des territoires ruraux dans une logique de durabilité
- Une utilisation économe des espaces naturels ainsi que la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières
- Une meilleure prise en compte des milieux et des paysages naturels, et du patrimoine bâti remarquable, élément de paysage identitaire.
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir des sources renouvelables.

La préservation de l'environnement et notamment de la biodiversité est un des objectifs forts de la Loi ENE. Celle-ci a permis de renforcer les mesures afin d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes et de retrouver une qualité écologique des milieux aquatiques, des eaux continentales et du sous-sol.

Pour atteindre ces objectifs, les lois Grenelle ont amorcé les réflexions portant sur les continuités écologiques à travers le concept de *Trames Vertes et Bleues* afin d'intervenir sur la préservation et la consolidation des espaces de nature qui assurent les fonctions d'habitat et de corridor permettant aux espèces de la faune et la flore de se maintenir au sein des territoires, en reliant leurs lieux de vie et ainsi en consolidant les réservoirs de biodiversité qui structurent les écosystèmes. La prise en compte des espaces de nature au sein de la planification des territoires devient avec cette loi une

17 Article L. 121-1 Loi ENE, www.legifrance.gouv.fr

obligation à la fois pour assurer les fonctions écologiques mais également les aménités paysagères participant à l'identité territoriale des campagnes. La Loi ENE a contribué à l'instauration d'une législation davantage coercitive, à propos de la consommation des espaces de nature.

La loi ALUR et les nouvelles exigences environnementales imposées aux documents d'urbanisme

Portée par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre de François Hollande jusqu'au printemps 2014, la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové – ALUR – évoquée également sous le nom de Loi Duflot, nom de l'ancienne ministre de l'égalité des territoires et du logement; impulse un nouveau cadre législatif en matière de logement, construction et urbanisme¹⁸. L'objectif principal affiché de cette loi est de résoudre la question de l'accès au logement en France. La forte augmentation des loyers et la pénurie de logements témoignent d'un marché en crise où l'offre et la demande ne parviennent pas à un équilibre satisfaisant pour répondre aux besoins de la population. L'objectif étant de réguler les loyers dans les secteurs tendus, d'améliorer les constructions existantes notamment les copropriétés dégradées et de favoriser une meilleure réhabilitation des bâtiments dans une logique de réduction des dépenses énergétiques et de la précarité énergétique.

La question du logement étant étroitement liée aux préoccupations de l'urbanisme, la Loi ALUR propose également des évolutions dans ce domaine en prônant une nouvelle fois le paradigme de la densification des territoires pour limiter les effets de la périurbanisation en termes de consommation des espaces agricoles mais aussi de consommation énergétique liée aux mobilités. Cette fois-ci, l'accent est mis sur la densification des tissus pavillonnaires périurbains. L'ambition mise en avant est de « *donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols et à la consommation excessive d'espaces naturels et agricoles* »

Pour y parvenir, la Loi ALUR encourage l'utilisation des documents d'urbanisme et de planification comme des outils stratégiques dans la construction des projets de territoire. Les SCoT se trouvent ainsi renforcés pour penser les territoires de projets et apporter des réponses en termes de construction et d'urbanisation là où les besoins se font réellement sentir. Le SCoT devient l'outil intégrateur des différentes politiques menées à l'échelle des bassins de vie. La loi encourage également un transfert des compétences en matière d'urbanisme de la commune à l'intercommunalité par la montée en puissance des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi).

En matière d'espaces de nature et agricoles, la loi met en avant des mesures innovantes et favorables à un aménagement moins consommateur d'espaces. Par exemple les zones à urbaniser définies par le document d'urbanisme de la commune (ou de l'intercommunalité dans le cas d'un PLUi) qui n'auront pas connu d'urbanisation, de projet ou d'acquisition foncière dans les neuf ans suivant l'approbation du document d'urbanisation, verront leur zonage basculer automatiquement

18. Dossier législatif- Loi ALUR www.legifrance.gouv.fr

en zones naturelles ou agricoles. Elles feront alors l'objet des mesures de préservation qui concernent ces types d'espaces.

La loi ALUR permet aussi aux communes non dotées d'un document d'urbanisme (PLU ou PLUi) de mettre tout de même en place des prescriptions de protections environnementales à partir du Règlement National d'Urbanisme, permettant d'identifier les éléments ayant un intérêt écologique, afin de consolider les trames vertes et bleues.

Les orientations d'aménagement et de programmations qui définissent les modalités d'aménagement particulières sur certains sites et quartiers à enjeux devront désormais définir de manière explicite des actions et opérations nécessaires aux continuités écologiques et ainsi préserver l'identité des paysages des communes.

En matière de lutte contre l'artificialisation des sols, la Loi ALUR impose désormais au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de présenter une analyse de la consommation d'espace et de fixer un objectif chiffré de limitation de cette dernière. Cette démarche d'état des lieux et de définition des objectifs permettra de sortir les espaces de nature et agricoles de leur statut actuel qui reste encore bien souvent celui de réserves foncières pour une urbanisation future. L'enjeu est de redonner une valeur autre que foncière à ces espaces et d'assurer leur pérennité au sein des territoires. Le PADD sera de ce fait un des outils qui permettra d'afficher clairement la situation des territoires face à la question de l'étalement urbain, et ainsi prendre les mesures qui s'imposent pour préserver le territoire, si l'ambition politique permet de porter un projet ambitieux dans lequel l'environnement est réellement pris en compte. Pour y parvenir le PADD devra également définir les espaces à densifier pour pouvoir tout de même assurer un développement urbain raisonné. Cette analyse des capacités de densification des territoires devra faire partie de l'outil de diagnostic du SCoT pour appréhender au mieux cette question, dans un souci de cohérence, à l'échelle des bassins de vie.

2- Une articulation SCoT-PLU nécessaire à un projet global de territoire

Les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme institués par la Loi SRU, demeurent, près de 15 ans après leur mise en œuvre, les outils phares de planification territoriale. Ce sont deux documents qui se font écho et qui permettent d'articuler les projets de territoire dans une logique d'équilibre entre les différents échelons territoriaux.

Principe de compatibilité entre le document communal et supra-communal.

Leur mise en compatibilité est indispensable. Un document est considéré compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou principes fondamentaux de celui-ci et qu'il contribue, même potentiellement, à sa réalisation. Il est ainsi admis que le rapport de compatibilité puisse comporter quelques nuances. Les dispositions d'un POS ou d'un PLU ne doivent donc pas faire obstacle à l'application de celles du SCoT. La compatibilité diffère de la mise en conformité. Celle-ci exigerait que les dispositions du document d'urbanisme soient strictement identiques à celles du SCoT.

Ainsi, la montée en puissance de l'intercommunalité a permis la mise en place de SCoT dans l'objectif d'élaborer des projets de développement cohérents et respectueux de l'environnement, tenant compte des atouts, forces et faiblesses de chaque territoire afin de répondre à leurs besoins. Les SCoT ont pour objectifs de développer une approche transversale des territoires qui étudie l'ensemble des thématiques associées à la vie des territoires : *économie, loisirs, équipements, services, environnement, transports...*

L'enjeu fort de ce document supracommunal est d'accorder les politiques urbaines des communes d'un même bassin de vie. Documents de gestion et de planification, ils permettent d'orienter les politiques communales à partir d'un projet commun de territoire défini par les élus des communes afin de parvenir à un aménagement d'ensemble. Le SCoT s'impose ainsi aux documents d'urbanisme des communes inscrites au sein de son périmètre de projet (piloté par un établissement public de coopération intercommunale : *intercommunalité, pays, association syndicale...*), à savoir les cartes communales et les plans locaux d'urbanisme.

Les communes, à travers leur PLU doivent ainsi prendre en compte les orientations stratégiques du SCoT afin que les choix en matière de planification s'inscrivent dans le projet global intercommunal. Le PLU, permet à chaque commune de composer et concevoir leur territoire pour les années à venir. L'état des lieux du territoire et le diagnostic dont il fait l'objet permet d'élaborer le PADD. Il permet de définir les choix stratégiques retenus pour l'aménagement de la commune. Le PLU, outil de planification règlementaire, instaure un zonage de l'espace qui définit les règles d'urbanisme et la vocation de l'espace afin de mettre en œuvre le PADD. Le zonage et le règlement doivent être établis de manière précise pour garantir une qualité architecturale et paysagère souhaitée par le conseil municipal et les élus. Une fois toutes les règles d'urbanisme établies, il est important de justifier l'impact du plan sur l'environnement, sur les paysages avec l'évaluation Environnementale, et de justifier la compatibilité de l'offre avec les besoins exprimés par le diagnostic initial, dans un souci de cohérence et en établissant des phases de concertation avec les personnes publiques associées pour assurer la qualité du projet communal.

Enfin, soulignons le coût de réalisation de ces documents qui peut représenter une contrainte importante pour les petites communes, notamment dans un contexte où les budgets des collectivités sont souvent très limités. Les territoires ne sont pas tous dotés des mêmes ressources financières, ce qui peut freiner l'élaboration de documents de planification ambitieux. La longueur des études, due le plus souvent à la versatilité des choix politiques, peut rendre obsolètes certains documents avant même qu'ils ne soient approuvés. Leur élaboration peut s'avérer complexe et longue à mettre en œuvre.

Un SCoT intégrateur des politiques territoriales

Avec la Loi ENE et la Loi ALUR, le rôle du SCoT sur le territoire s'est vu renforcé. Celui-ci devient l'outil intégrateur de l'ensemble des politiques actives sur les territoires auxquelles les documents de planification à l'échelle communale doivent se référer et tenir compte au cours de leur élaboration. Il est également plus prescriptif qu'auparavant en ce qui concerne les orientations et les objectifs de consommation économe de l'espace qui doivent être chiffrés. L'enjeu étant de donner une meilleure lisibilité à cet outil intercommunal et de renforcer la cohérence entre les différents plans et politiques d'aménagement à l'échelle d'un même bassin de vie.

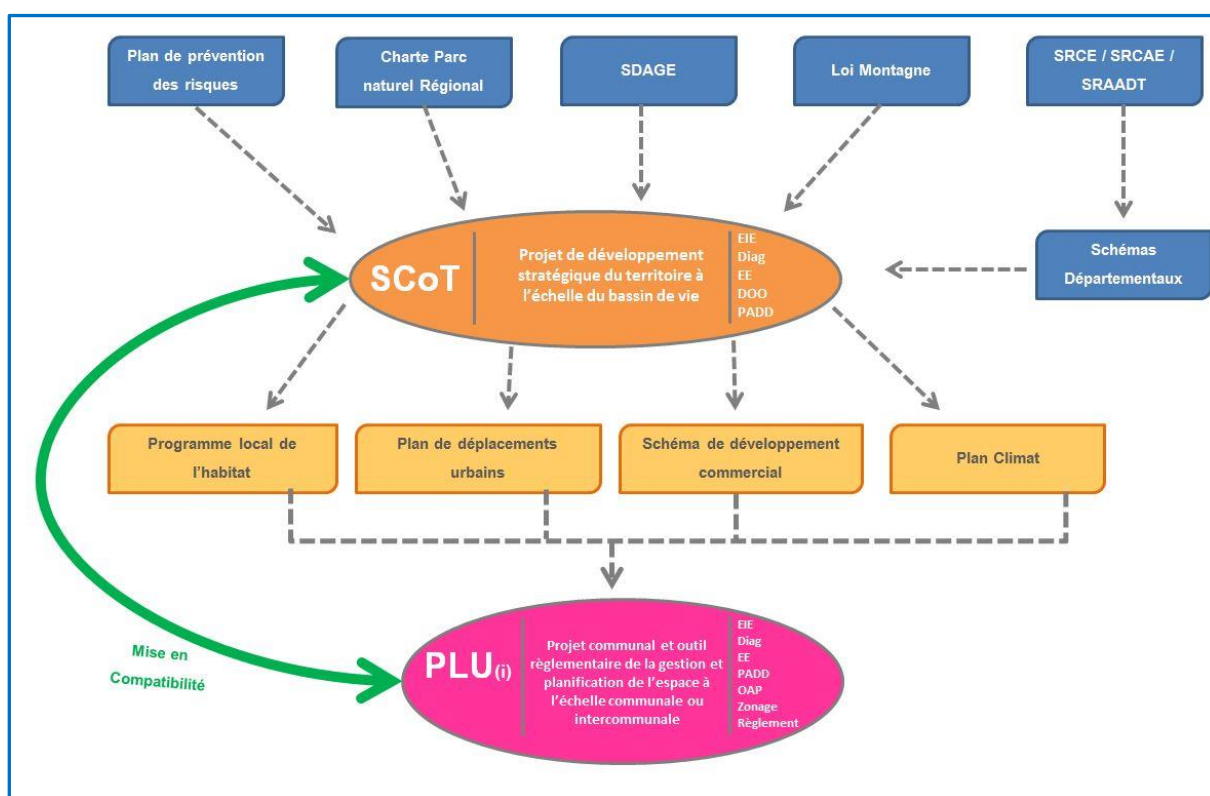


Figure 24. Le rôle intégrateur du SCoT et son articulation avec le PLU
 Source : réalisation Louis RICARD

Une prise en compte importante des espaces de campagne et de nature à l'échelle supra-communale, intégrée aux PLU.

La question des espaces de nature et de campagne sur les territoires offre un bon exemple de l'importance de l'articulation entre ces différents outils dans l'aménagement des territoires. Les

enjeux mis en avant par la Loi ENE concernant la préservation de la nature et de la biodiversité sont abordés à travers le SCoT afin d'appréhender l'environnement de façon territorialisée. La prise en compte de la Trame Verte et Bleue doit s'effectuer à l'échelle intercommunale pour assurer les continuités écologiques des territoires qui dépassent bien évidemment les découpages administratifs. Les espaces de nature doivent bénéficier d'une vision d'ensemble qui doit s'articuler entre les documents d'urbanisme pour assurer la préservation des corridors verts, voire la reconstruction des continuités de nature. Le SCoT qui s'inscrit souvent, en particulier dans les communes à caractère rural, sur un périmètre attaché aux caractéristiques paysagères fortes participant à l'image et à l'identité d'un territoire, a la capacité d'assurer une politique en faveur des espaces de nature pour limiter la consommation d'espaces agricoles et à caractère naturel. En déterminant les grands équilibres entre les espaces urbains et ceux qui sont à urbaniser, et les espaces de nature et d'agriculture dans le cadre d'un projet de territoire prenant en compte un grand nombre de composantes, le SCoT permet de mettre en œuvre la trame verte et bleue afin de réduire l'érosion de la biodiversité sur les territoires en évaluant l'état biologique des espaces et leurs caractéristiques propres ; mais également en agissant au niveau local grâce au jeu de la compatibilité qui doit être établie entre SCoT et PLU.

La trame verte et bleue est un des outils privilégiés du SCoT. Deux grands types d'actions vont permettre à celui-ci d'intégrer la Trame Verte et Bleue à leur territoire, et préserver les paysages et les espaces de nature des communes qui font partie du périmètre d'application du SCoT ¹⁹:

- *Maîtriser le développement urbain et garantir l'équilibre du territoire : le SCoT agit par ce biais sur la consommation d'espace, la banalisation des milieux et des paysages, la fragmentation et l'isolement des milieux en limitant le mitage, permettant de prévenir les menaces qui pèsent sur la biodiversité.*
- *Préserver les espaces de nature : le SCoT participe à la protection des espaces réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, au maintien, à l'entretien, voire à la recréation de la trame verte et bleue et des continuités écologiques au sein de la nature ordinaire, en favorisant de ce fait la biodiversité et son maintien sur le territoire*

L'attention portée au patrimoine naturel par le SCoT permet ainsi de prendre en compte les spécificités du territoire et de son environnement de façon à assurer sa préservation dans le projet intercommunal qu'il porte. La campagne est de ce fait appréhendée par le SCoT à partir de plusieurs portes d'entrée permettent de traiter la question de l'environnement des campagnes sous de multiples dimensions: *écologique, sociale, urbaine, patrimoniale...* :

- La question des entités paysagères qui définissent l'image et l'identité du territoire
- L'activité agricole qu'il convient de préserver et de valoriser à travers un projet cohérent selon les activités locales et les aménités paysagères associées
- Les espaces de nature et les continuités écologiques
- Le petit patrimoine local identifié, témoin historique de l'histoire de la campagne sur le territoire

Le SCoT doit pouvoir mettre en évidence les enjeux qui se trament autour de ces espaces et des préoccupations qui y sont associées en établissant des choix stratégiques forts dans la perspective de

19. *Scot et Biodiversité en Midi-Pyrénées, guide méthodologique de la prise en compte de la trame verte et bleue, Dreal Midi-pyrénées*

trouver l'équilibre nécessaire à une préservation du territoire et de ses richesses mais également un développement cohérent avec les besoins contemporains.

Ainsi, les Plans Locaux d'Urbanisme permettent une approche de l'espace beaucoup plus fine, en définissant un zonage qui régleme l'utilisation de l'espace. Là où le SCoT identifie des espaces à préserver, des sites à enjeux, la Trame Verte et Bleue... le PLU va apporter une réponse clairement définie et réglementaire pour l'ensemble du territoire communal en zonant chaque parcelle. Ainsi les espaces de nature et de campagne qui auront préalablement été identifiées par le SCoT seront encadrés par le document d'urbanisme communal par une série de règles et de contraintes spécifiques. Il s'agit des zones N pour naturelles et A pour agricoles qui se différencient des zones AU – à urbaniser – et U – urbanisées-.

*Article R*123-7 du Code de l'urbanisme concernant le contenu des plans locaux d'urbanisme²⁰*

- *Les zones agricoles sont dites " zones A ". Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.*
- *En zone A peuvent seules être autorisées :*
 - *les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole*
 - *les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages*

*Article R*123-8 du Code de l'urbanisme concernant le contenu des plans locaux d'urbanisme*

- *Les zones naturelles et forestières sont dites " zones N ". Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :*
 - a) Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;*
 - b) Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;*
 - c) Soit de leur caractère d'espaces naturels.*
- *En zone N, peuvent seules être autorisées :*
 - *les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière ;*
 - *les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.*
 - *les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.*

Les PLU sont ainsi en capacité de préserver ces types d'espaces et les caractéristiques qui s'y rattachent afin d'assurer la construction des territoires et leurs structures. Le PLU peut classer certains éléments comme *espaces boisés classés* (EBC), *éléments de paysage identifiés* (EPI) pour

20. Code de l'urbanisme – www.legifrance.gouv.fr

assurer leur pérennité sur la commune, justifié par leur qualité paysagère, écologique ou patrimoniale.

3- L'état initial de l'environnement, outil de prise en compte des espaces propres à chaque territoire

La prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme et les politiques d'aménagement des territoires a été fortement accentuée depuis la Loi SRU. Pour appréhender l'environnement des territoires, les documents de planification doivent se doter d'un Etat Initial de l'Environnement (EIE) qui permet d'avoir un large aperçu de la constitution du territoire, de ses caractéristiques et des enjeux qui s'y rattachent. Ainsi, les SCoT et les PLU doivent réaliser cette étude au début de la procédure d'élaboration de ces documents.

L'EIE, outil d'analyse de l'environnement du territoire

L'Etat Initial de l'Environnement est une pièce essentielle du rapport de présentation des documents de planification. Cet état des lieux du territoire est une étape primordiale dans la construction du projet de territoire. Il permet de mettre en évidence les enjeux environnementaux et sert également de socle à l'évaluation environnementale qui détermine les incidences du projet sur l'environnement. Pour être le plus efficace possible, l'Etat Initial de l'Environnement doit privilégier une approche systémique de l'environnement du territoire. Il doit aborder l'ensemble des thématiques de l'environnement.

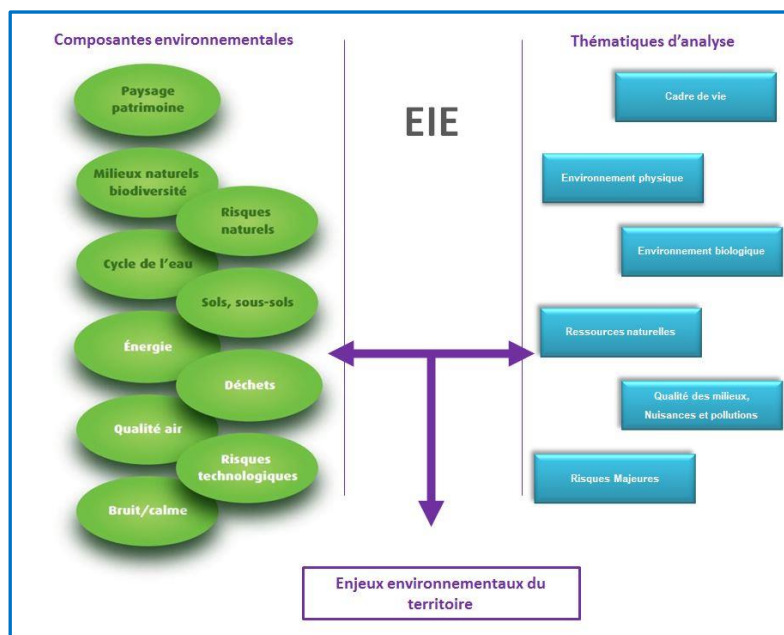


Figure 25. Les thématiques abordées à travers l'état initial de l'environnement
Sources : réalisation Louis RICARD

Bien souvent abordé d'un point de vue physique, l'environnement au sens large ne doit pas être dissocié de l'homme qui construit et façonne le milieu. Or, celui-ci est souvent mis à l'écart de la question environnementale alors que les interactions entre les milieux et la société sont à l'origine même de la construction de l'environnement qui nous englobe. Cette question interroge davantage sur ce que l'on fait de l'espace, sur ce que l'on construit à partir du milieu, en replaçant l'homme au

cœur de cet état des lieux. L'activité développée sur les territoires, l'occupation du sol, les pratiques des individus, les mobilités favorisent des évolutions importantes des milieux. L'EIE permet de faire un état des lieux de l'environnement physique du territoire en amont du projet.

Une approche systémique indispensable

L'intérêt est de développer une approche dynamique et systémique de l'environnement et non une simple description des composantes de celui-ci. Pour dégager les enjeux environnementaux du territoire, il est ainsi nécessaire de mettre en évidence les interactions entre les différentes problématiques environnementales, souligner les relations qui existent entre les thématiques territoriales abordées et les différentes composantes de l'environnement en interconnexions liées aux activités humaines.

Pour cela il convient d'identifier les relations entre d'un côté les composantes de l'environnement et de l'autre les pressions exercées afin d'apporter des réponses adéquates en matière d'aménagement et de préservation des espaces.

Cet état des lieux doit permettre d'aboutir aux objectifs de préservation et de valorisation de l'environnement dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du projet de territoire.

Thématiques à étudier	Problématiques et enjeux à mettre en évidence
Ressources naturelles et biodiversité	Protéger, mettre en valeur, restaurer, remettre en état, gérer : - les espaces et ressources naturelles (sol, sous-sol, faune, flore...) - les milieux naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques, les continuités écologiques
Ressource en eau	- Préserver les écosystèmes aquatiques et les zones humides - S'assurer de la valorisation de l'eau comme ressource économique et de la répartition de cette ressource - Assurer le développement de la ressource en eau ainsi que la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines - Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales
Cadre de vie, paysage et patrimoine naturel et culturel	- Protéger, mettre en valeur, restaurer et gérer les espaces, sites et paysages de nature - Préserver les sites et paysages urbains, sauvegarder les grands ensembles urbains remarquables et le patrimoine bâti - Préserver, restaurer, réguler l'accès à la nature, aux espaces verts, aux grands paysages et à la campagne
Risques	Assurer la prévention des risques naturels, industriels, ou technologiques
Déchets	Organiser le transport des déchets, leur traitement, et valoriser les déchets par le réemploi, le recyclage, la production d'énergie
Bruit	Prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation des bruits et des vibrations associées.
Energie et pollutions atmosphériques	- Prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions atmosphériques - Economiser et utiliser rationnellement l'énergie

Figure 26. De l'état initial de l'environnement aux problématiques environnementales
 Sources : réalisation Louis RICARD, à partir des outils méthodologiques de l'EIE du MEDDE²¹

21. www.developpement-durable.gouv.fr L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, Fiche méthode n°7, Les thèmes de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation, décembre 2010.

L'Etat Initial de l'Environnement peut devenir un outil intéressant afin d'identifier les espaces de nature et de campagnes sur un territoire en croisant les composantes environnementales qui les caractérisent : *espaces de cultures, boisements, ripisylves, cours d'eau, petit patrimoine...* Il permet de mettre en évidence les enjeux associés à ces espaces pour assurer leur préservation, leur mise en valeur ou leur accès.

4- Diagnostic territorial et Projet d'Aménagement et de Développement Durable : mettre en avant et préserver les espaces de nature et de campagne sur les territoires

A partir de l'analyse des caractéristiques de l'environnement du territoire et après avoir dégagé ses enjeux majeurs, il est nécessaire de réaliser le diagnostic du territoire qui permettra dans un second temps d'élaborer un projet cohérent d'aménagement et de développement durable (PADD). Cette démarche territoriale vise à comprendre le territoire, son fonctionnement, les dynamiques à l'œuvre qui participent à son évolution, mais aussi les besoins des habitants et des différents acteurs. En se basant sur l'état initial de l'environnement qui pose un certain nombre de problématiques associées au territoire étudié, le diagnostic permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux auxquels est confronté le territoire. L'articulation avec le PADD s'explique par le fait que ce document doit permettre de trouver les leviers possibles pour élaborer un projet de territoire prenant en compte les enjeux et répondre aux problématiques territoriales à partir des politiques publiques.

Le diagnostic territorial : analyse croisée des multiples dimensions des territoires

Cette démarche nécessite une approche spécifique du territoire dans le sens où le diagnostic fait appel à une analyse croisée et complexe de nombreux paramètres de nature très différente qui composent le système territorial. Gilles Rey-Giraud, spécialiste des questions territoriales au sein de l'association *Projet de Territoire ETD*, précise ces éléments dans une publication sur les modalités du diagnostic territorial²² :

- *La nécessité d'une analyse spatialisée afin de comprendre le fonctionnement du territoire dans sa finesse*
- *La prise en compte évolutive des territoires et la question de la temporalité. Le territoire est entièrement ancré dans l'espace mais également dans le temps et les évolutions qui y sont associées. Le diagnostic doit permettre une anticipation des évolutions futures du territoire et ainsi tenir une posture prospective.*
- *Un regard croisé des dynamiques territoriales en prenant en compte les territoires périphériques qui influencent le territoire d'étude, et les différents domaines pris en compte par les champs de l'urbanisme et de l'aménagement.*
- *La concertation permet également de croiser les regards et de mettre la réalité d'un territoire en veillant à associer les acteurs du territoire. Les données statistiques bien souvent ne sont pas suffisantes pour appréhender les dynamiques d'un territoire et les problématiques que peuvent rencontrer les habitants et les différents acteurs.*

22. Gilles REY-GIRAUD, *Impact des spécificités des espaces ruraux sur le processus de planification spatiale : La démarche de diagnostic, ETD, Octobre 2013*

Il convient ainsi de mobiliser l'ensemble des éléments disponibles et de multiplier les sources d'informations. Le terrain est aussi une étape importante afin de percevoir un territoire et ses réalités physiques : *vie quotidienne des habitants, structure urbaine, spécificités locales au territoire...* Le diagnostic qui s'élabore dans le temps présent pour un aménagement et la construction d'un projet pour l'avenir, doit prendre en compte les évolutions antérieures du territoire qui peuvent apporter des pistes de réflexion et des signaux sur les perspectives d'évolution.

Les thématiques générales du diagnostic territorial
• La démographie • Le développement économique • L'aménagement de l'espace • Le patrimoine naturel, urbain, et culturel • Le logement et l'habitat • Les transports • Les équipements et les services

27. Les thématiques à prendre en compte lors de l'élaboration du diagnostic territorial
Sources : réalisation personnelle

Du diagnostic au PADD

Le diagnostic est l'étape charnière entre l'état des lieux du territoire et l'élaboration du projet. Le projet doit pouvoir mettre en évidence les potentialités du territoire à partir des enjeux et besoins mis en évidence par le diagnostic. Le PADD est construit à partir des choix politiques portés par les élus du territoire, qui orientent la stratégie mise en place pour parvenir à ses objectifs. Il s'agit de définir des orientations générales qui traduisent une vision politique du territoire. Une politique d'ensemble doit être élaborée, apportant des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic et mis en évidence par l'Etat Initial de l'Environnement.

Les élus, accompagnés d'une ingénierie territoriale portée bien souvent par un bureau d'études, seront amenés lors de la définition des orientations générales pour l'aménagement et le développement du territoire, à examiner en fonction des spécificités de ce dernier, les différents champs dont pourra traiter son projet. L'objectif étant de mettre en perspective :

- Les composantes et les particularités tant géographiques que sociales et économiques du territoire ainsi que ses potentialités culturelles ou patrimoniales rattachées à son identité, pouvant le démarquer et être source d'attractivité.
- Les projets et les orientations stratégiques établis par les documents de planification supra-communaux dans le cas de la réalisation d'un projet communal.
- Les choix propres aux élus du territoire sur lesquels le projet est élaboré.

Le PADD devra alors mettre en évidence des objectifs à atteindre dans la construction du territoire qui définiront les choix de planification retenus.

Construire le PADD en définissant les objectifs relevant...		
En matière de développement économique et démographique	En matière d'aménagement de l'espace :	En matière d'environnement :
• du développement et de l'implantation des activités industrielles, commerciales et tertiaires • du développement de l'économie liée au tourisme • de l'attractivité urbaine • de l'équilibre commercial entre centre et périphérie • du maintien de la diversité commerciale dans les centres bourg et les quartiers • de l'insertion du territoire dans un réseau d'échanges à différentes échelles territoriales • de l'impact du développement économique sur le développement urbain et les déplacements • des besoins en urbanisation pour accueillir les populations nouvelles	• de l'équilibre entre développement urbain maîtrisé et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers • De l'utilisation économe de l'espace • De l'organisation de la diversité des fonctions urbaines dans les différents secteurs, quartiers ou îlots • De la reconversion des friches, de la restructuration de quartiers, d'îlots ou d'immeubles • Du traitement des espaces publics • De la prise en compte des usages • De la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et naturel	• De la protection des espaces naturels, de la préservation et du développement des espaces agricoles • De la gestion de l'eau • De la prévention des risques • De l'utilisation des ressources dans une perspective de développement durable • Du traitement des nuisances et des pollutions • De la gestion et du traitement des déchets • De la préservation des paysages
En matière d'équilibre social de l'habitat	En matière de transport :	En matière d'équipements et de services
• De la mixité sociale dans l'habitat et de l'intégration des différents quartiers au fonctionnement urbain • D'une offre diversifiée en matière de logement pour répondre aux besoins présents et futurs • Dans le cadre d'un territoire supracommunal, d'une réflexion sur les polarités pour accompagner l'accueil de nouveaux habitants	• De la maîtrise des besoins en déplacements et de desserte en transport en commun • De la cohérence urbanisme/déplacements • De la sécurité des déplacements • De l'articulation entre les différentes politiques de transports des territoires	• Du bon niveau d'équipement et de services du territoire pour répondre au besoin des habitants : Education, santé, emploi, sécurité, seniors, loisirs, sports...

Figure 28. Construire le projet d'aménagement et de développement durable
Source : Louis RICARD

La prise en compte des espaces de nature et de campagne dans le PADD du territoire nécessite d'identifier à partir de l'EIE les secteurs du territoire qui sont en jeu à propos de ces questions. En évaluant leurs fonctions sur le territoire, le diagnostic permet de les caractériser et de mettre en évidence les enjeux qui s'y rattachent. De ce fait il est intéressant de distinguer les espaces de nature ordinaire et les espaces présentant un intérêt certain en termes de biodiversité et de caractéristiques biologiques. Il est alors possible de définir les continuités écologiques structurant le territoire en les associant aux entités paysagères qui véhiculent une identité forte qu'il convient selon les choix retenus par la collectivité de préserver, de valoriser voire parfois de sanctuariser lorsque les espaces présentent des intérêts marqués et que leur pérennité est menacée.

Le diagnostic permet également de mettre en évidence les éléments du paysage qui témoignent de la ruralité d'un territoire et participent aux aménités, susceptibles de s'inscrire au sein du projet de territoire comme élément de l'environnement à préserver et à valoriser. Cette identification facilite l'observation des zones de conflits potentiels qui peuvent se dessiner comme par exemple l'extension d'une zone urbanisée ayant tendance à miter l'espace agricole, les zones à enjeux pour

les continuités écologiques, les aménagements susceptibles d'altérer les vues remarquables permettant d'admirer le grand paysage... Un intérêt certain doit être ainsi porté aux espaces agricoles afin de mettre en évidence leurs caractéristiques et leurs potentiels agronomiques pour assurer leur préservation, et limiter leur érosion du fait d'une urbanisation « galopante ».

En croisant ces éléments avec les autres enjeux du territoire, le projet se construit dans un souci de cohérence mais également de prise en compte des incidences de chacun des objectifs et orientation définis par le PADD. Dans le cadre d'une planification à l'échelle communale à travers un PLU, le règlement et le zonage du territoire permettra de règlementer l'utilisation du sol afin de parvenir aux objectifs initialement définis.

L'évaluation environnementale du document d'urbanisme, en se basant sur l'état des lieux de l'environnement mis en évidence à travers l'EIE, doit permettre aux porteurs du projet d'ajuster leur choix de façon à minimiser les incidences susceptibles de nuire à l'équilibre environnemental du territoire.

5- Quelques exemples de territoires qui se sont saisis de cette question des espaces de campagne et de nature dans leurs documents de planification.

Plusieurs territoires se sont saisis de la question de l'intégration des espaces de nature et de campagne au sein de leur document de planification dans l'intérêt d'assurer une agriculture périurbaine de proximité, de préserver la qualité des espaces de campagne et leurs aménités environnementale et paysagère, de mettre en scène la nature comme éléments d'amélioration du cadre vie... les exemples développés vont nous permettre de mesurer des approches singulières dans des contextes territoriaux particuliers. Deux exemples sont présentés, le SCoT du pays de Rennes et celui de la région urbaine de Grenoble.

Le Scot du pays Rennes et ses champs urbains : prise en compte de l'agriculture et des paysages de campagnes aux franges de la ville dans un contexte de métropolisation. « Fixer les limites du mélange ville/campagne »



Figure 29. Paysage de la campagne rennaise
Source : SCoT du Pays de Rennes

La région rennaise a depuis plusieurs années construit son projet de territoire en prenant en compte les espaces de nature et de campagne qui sont un marqueur fort de son identité. Le Scot du Pays de Rennes approuvé en 2007 puise son ambition dans la construction d'un territoire *archipel* aux multiples facettes. Cette métropole en construction s'est dotée d'un SCoT où l'intégration des préoccupations en matière de protection de l'environnement est particulièrement présente.

En effet, l'agriculture et son dynamisme participent à l'économie locale et à l'attractivité de la région rennaise. Avec près de 63 000 hectares de surfaces agricoles, 1 400 exploitations et une industrie agroalimentaire tenant une place de choix dans l'économie de la région, les élus du Pays de Rennes ont fait le choix d'un développement multipolaire de leur territoire, qui inclut un nombre important d'espaces agricoles et naturels structurants le territoire entre bourgs et villes compactes, qui connaissent une expansion urbaine particulièrement maîtrisée assurant la préservation du territoire. Cette organisation spatiale garantit aux habitants un cadre de vie agréable, assuré par la proximité d'une campagne bocagère riche en aménités environnementales et paysagères.

L'agriculture trouve sa place au cœur de la ville malgré des contraintes fortes qui interrogent sur sa pérennité. En effet l'attractivité de l'agglomération renforce les effets de concurrence foncière, et les

enjeux de développement apparaissent comme des éléments fragilisant les équilibres territoriaux de ce territoire archipel. Les conflits d'usages du territoire ; *urbanisation à vocation économique ou résidentielle, rapports entre agriculture et fonction résidentielle, hausse des coûts du foncier, utilisation des espaces de nature pour répondre aux besoins de loisirs des habitants*, ont encouragé les élus à identifier la campagne rennaise comme une ressource à préserver. Ils ont identifié l'agriculture périurbaine comme élément structurant du territoire et ont orienté leur projet avec comme objectif d'économiser l'espace et de donner une lisibilité foncière à long terme aux acteurs de l'agriculture rennaise.

Ainsi, la prise en compte de la problématique agricole et des espaces de nature qui s'y rattachent, sont des éléments majeurs du SCoT du pays de Rennes, qui se déclinent sous plusieurs mesures afin d'atteindre les objectifs de préservation de ces espaces. Le Scot définit des zones réservées à l'agriculture et aux espaces naturels permettant de mettre un frein à la consommation des espaces agricoles et naturels : il s'agit des *champs Urbains* qui permettent de protéger spécifiquement des espaces agricoles périurbains à forts enjeux en matière d'économie, de paysage, d'environnement et de loisirs verts.

Scot du Pays de Rennes :

Certains espaces agricoles, dénommés « champs urbains » se situent à l'interface de plusieurs communes proches et été repérés pour la qualité de leur paysage (schéma des vallées, forêts...), de leur environnement naturel et en raison de la fréquentation de loisirs dont ils sont le support (cheminements activités équestres...). Le SCoT souhaite éviter l'artificialisation de ces ensembles agro naturels de qualité, proches des centres urbains, en les délimitant et en y pérennisant les fonctions agricoles et les atouts du paysage tout en y développant des usages de loisirs verts qui permettent la découverte de la campagne et sa défense par une population qui s'identifie au territoire agricole. Face à une pression urbaine plus importante qu'ailleurs, l'enjeu du maintien de l'agriculture y apparaît donc prioritaire et ils bénéficient d'une situation privilégiée pour développer des activités agricoles diversifiées renforçant les liens avec la population citadine.²³

Pour mettre en œuvre ces objectifs, le SCoT a défini une série de mesures spécifiques à la préservation de cette campagne urbaine :

- La fixation d'un potentiel urbanisable maximal pour chaque commune ainsi que pour chaque zone d'activité nouvelle pour assurer la compacité de l'urbanisation et réduire l'artificialisation des sols
- Des densités minimales pour les nouvelles opérations d'urbanisme
- L'établissement de limites paysagères à ne pas franchir pour préserver les paysages du territoire et les vues remarquables
- Assurer la continuité de l'urbanisation pour stopper le mitage des espaces de nature et d'agriculture.
- L'interdiction du mitage et de tout développement des hameaux historiques, y compris des dents creuses.

Leurs déclinaisons opérationnelles passent par une prise en compte de leurs objectifs dans les documents d'urbanisme communaux. En effet ces derniers devront assurer la protection des espaces

23. *Projet d'aménagement et de développement durable – Scot du Pays de Rennes*

de nature et d'agriculture et leur multifonctionnalité comme indiqué dans le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT. Le zonage de ces *champs urbains* et le règlement qui leur est associé devront permettre le développement des activités agricoles et des équipements en faveur des pratiques agrotouristiques et de loisirs, qui offriront la possibilité de préserver ces espaces tout en les valorisant au sein d'un projet de territoire cohérent. Les orientations stratégiques des documents d'urbanisme devront favoriser le renforcement de la protection du bocage et participer à la restitution des haies par la replantation afin de les maintenir, voire de conforter les continuités écologiques de la trame verte et bleue. Celle-ci pourra être mise en valeur par le développement des réseaux de cheminements donnant à voir et à parcourir l'espace de campagne, les qualités paysagères et le patrimoine rural qui s'y rattachent.

Cependant cette démarche s'inscrit dans un contexte territorial particulier, et l'outil *champs urbains* a été développé spécifiquement en fonction des caractéristiques territoriales propres au pays rennais : *agriculture périurbaine, bocage, maîtrise de l'expansion urbaine, nombre important d'espace à caractère naturel...*, et l'ambition politique introduite dans l'élaboration du SCoT vis-à-vis de la préservation de l'environnement du territoire reste une clé de la réussite des mesures mises en application, à l'image de la concertation et de la coopération des différents acteurs du territoire dans l'élaboration de ce projet.

Le Scot de la région urbaine de Grenoble : prise en compte des paysages de campagne dans un territoire entre agglomération dynamique et espaces de montagne.

Le SCoT de la région de Grenoble, dans le département de l'Isère, s'est saisi de la question des paysages dans un contexte territorial où la présence d'un relief marqué favorise une visibilité importante de l'environnement. En effet, la région de Grenoble s'inscrit dans un système de versants qui offre une multitude d'espaces aux diverses fonctions, porteurs de paysages pluriels qui font la richesse de ce territoire. Le relief dessine des entités fermées visuellement par de nombreuses lignes de crêtes générant cette diversité paysagère et favorisant les enjeux de développement de la région. L'état initial de l'environnement du SCoT a mis en évidence ces entités paysagères et le rapport visuel aux montagnes et aux collines qui nécessite une approche particulière de l'espace. Les vues sont une des composantes fondamentales de l'identité de la région grenobloise, mais l'urbanisation le long des axes routiers et la densité de bâti en milieu urbain entraînent une raréfaction des percées visuelles sur la campagne, les collines et la montagne le long des axes structurants et de certains espaces publics. L'enjeu soulevé par le SCoT est de préserver les cônes de vue de la pression exercée par l'urbanisation sur le territoire. Les vues constituent des repères, des points emblématiques de la région : le long des axes de déplacements, elles revêtent un fort enjeu de perception du paysage et de ce fait d'accès visuel aux différents types d'espaces qui composent le territoire. Les différentes vues remarquables ont ainsi été répertoriées dans l'état initial de l'environnement pour identifier les secteurs à enjeux.

Il est intéressant d'analyser la façon dont le SCoT interroge les enjeux associés aux paysages dans ce contexte topographique marqué. Il met en évidence les impacts de l'urbanisation sur les perspectives visuelles, en pointant la sensibilité visuelle des aménagements avec la notion de *co-visibilité* du

territoire. La construction du projet porté par le SCoT a été développée sur ces questions-là en prenant en compte les effets de l'aménagement du territoire sur ce qui est vu depuis un site, mais également comment ce site est perçu depuis un autre point de vue.

SCoT de la région grenobloise :

*Les modalités de prise en compte de cette notion de co-visibilité au travers du SCoT est l'un des grands enjeux paysagers de la région grenobloise, au-delà de la protection des vues emblématiques.*²⁴

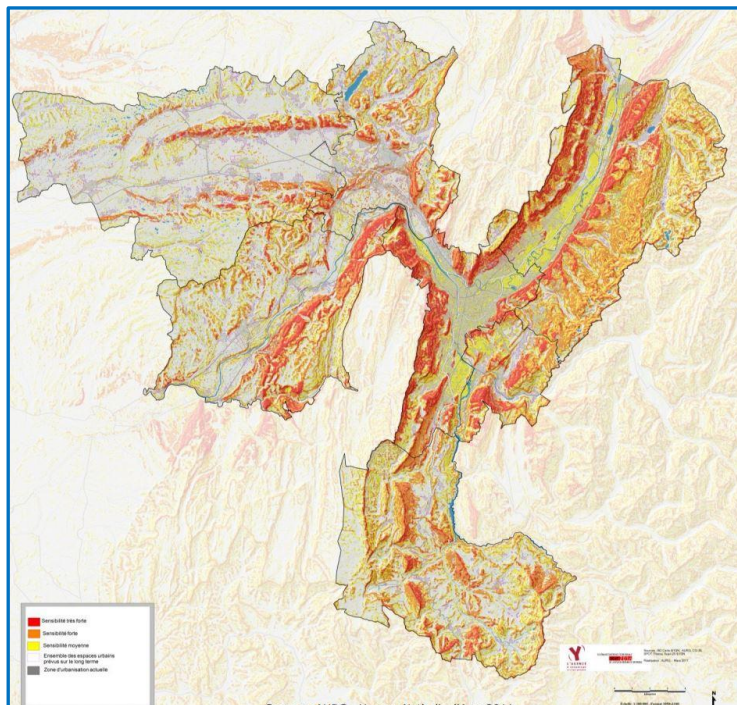


Figure 30. Grenoble ville-montagne : la sensibilité paysagère associée au phénomène de co-visibilité du territoire
Sources : EIE SCoT Grenoble 2011

L'Agence urbaine de la région grenobloise a réalisé un travail d'identification du degré de sensibilité visuelle de chaque portion du territoire afin de mettre en évidence les espaces marquants du grand paysage visible en fonction du relief, des proximités aux axes de communication et aux lieux de fortes fréquentation (*touristiques, espaces publics de loisirs, belvédères...*).

Les enjeux en terme de qualité paysagère ont été inscrits dans le projet d'aménagement et de développement durable et dans le document d'objectifs et d'orientations²⁵ :

- Arrêter la dégradation du paysage et améliorer ses conditions de découverte

Le grand paysage résulte des pratiques en matière d'habitat, d'agriculture et de gestion, de la forêt... Sa préservation passe par un arrêt du mitage urbain, en insérant les nouvelles constructions dans les pôles existants. Il faut donc continuer d'aider l'économie agricole à disposer des conditions et des moyens pour entretenir les espaces ouverts et empêcher leur enfrichement.

Mais la découverte du paysage est aussi une question de points de vue et repose souvent sur la qualité des premiers plans. Ils sont trop souvent pénalisés par des infrastructures aux abords encombrés ou délaissés ou par des sites urbains ou de loisirs mal maîtrisés. Il faut donc limiter l'urbanisation linéaire le long des axes et valoriser les sites emblématiques. Il faut

24. Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement du SCoT de la région grenobloise, Dec 2012

25 PADD du SCoT de la région grenobloise, Dec 2012

en outre innover et se donner les moyens d'agir à cette échelle de proximité, pour qualifier les abords et assurer leur entretien.

Les orientations retenues doivent ainsi être prises en compte et introduites dans les documents de planification mis en place à l'échelle communale pour mettre en œuvre le projet porté par le SCoT de la région grenobloise :

- Valoriser les sites d'enjeux majeurs, en préservant les caractéristiques paysagères de 15 sites à fort enjeux identifiés par le SCoT
- Protéger et valoriser les paysages des espaces ruraux patrimoniaux au sein des documents d'urbanisme à l'échelle communale
- Limiter l'urbanisation dans les secteurs de sensibilité visuelle et veiller à son intégration paysagère
- Traiter l'urbanisation située en ligne de crête, sur les cols ou sur les versants en intégrant la réduction de ses impacts paysagers
- Préserver et mettre en valeur les vues remarquables de la région et celles présentes le long des axes de déplacements

Articulation avec les documents de planification à l'échelle communale :

Le document d'orientation et d'objectifs du SCoT met en avant plusieurs recommandations permettant aux communes de se saisir de ces prescriptions dans la planification au niveau local. Celles-ci doivent identifier dans leur document d'urbanisme les cônes de vue associés aux vues remarquables mises en évidence par le SCoT et les protéger par un classement en zone agricole ou naturelle mais également définir des orientations d'aménagement (OAP) spécifiques préservant la qualité et l'accès aux paysages, pour les espaces à urbaniser, afin que les nouvelles opérations ne dégradent pas les paysages environnants et leur qualité.

Pour y parvenir, le SCoT recommande au PLU d'intégrer la maîtrise de l'urbanisation et l'intégration paysagère des constructions dans leur règlement et orientations d'aménagement, afin que celles-ci soient limitées en terme d'extension sur les versants présentant de forts enjeux de co-visibilité et de sensibilité visuelle, notamment le long des lignes de crêtes. Ces espaces devront être protégés mais également mis en valeur par le développement d'itinéraires pédestres donnant à voir le paysage, et favoriser les relations visuelles entre espaces urbanisés et le grand paysage environnant, mais également entre les entités paysagères de la région.

Deuxième partie

**La campagne et la nature sur les territoires :
*la question de l'accès à ces espaces dans la
commune de Lavour, et leur prise en compte
dans la réalisation du PLU communal***

II- La campagne et la nature sur les territoires : la question de l'accès à ces espaces dans la commune de Lavar et leur prise en compte dans la réalisation du PLU communal.

L'analyse du fonctionnement des espaces de campagnes et de nature dans les communes permet de mettre en évidence de nombreux enjeux qui témoignent de la diversité des problématiques qui sont à l'œuvre sur les territoires. La première partie de ce mémoire nous a permis de montrer à la fois les caractéristiques propres à ces territoires, les questions qu'ils soulèvent dans le rapport à la nature et les outils de planification qui peuvent être saisis pour intégrer au mieux ces espaces dans les projets des territoires.

Ce sujet de mémoire émane du travail réalisé au cours du stage de fin d'études au sein du bureau d'études URBANE, basé à Toulouse. Cette agence regroupe une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes qui conjuguent leurs savoir-faire autour d'une démarche commune de conception des espaces urbains.

Cette pluralité d'approches permet de croiser les dimensions relatives au paysage, à l'environnement, à l'architecture et conduit à une culture partagée autour du projet au service d'un urbanisme et d'un aménagement durable. L'agence développe un travail aux différentes échelles de la ville et de son articulation aux territoires : *espace public, paysage, projet urbain, stratégie territoriale*²⁶.

Intégré au « pôle stratégie et projet de territoire » aux côtés d'Anne RUFFAT, Directrice associée de l'entreprise, qui est urbaniste qualifiée O.P.Q.U., économiste de formation, en charge plus spécifiquement des études portant sur la planification des territoires ; le stage m'a permis de prendre part à plusieurs études en cours permettant de mieux appréhender le travail d'accompagnement des collectivités assuré par le bureau d'études, dans le cadre de l'élaboration de projets de territoire.

Deux études portant sur la réalisation d'un plan local d'urbanisme sont actuellement en phase de finalisation. Elles concernent les communes de Grisolles, située dans le Tarn-et-Garonne, et de Lavar située dans le département du Tarn. La partie opérationnelle de ce stage a consisté, pour ce dernier territoire, à réaliser une mise à jour de l'état initial de l'environnement et du diagnostic communal, où j'ai pu me saisir de la question de l'accès aux espaces de nature et de campagne dans une commune à proximité de l'aire urbaine toulousaine.

L'objectif était de mener une réflexion à l'échelle communale sur cette question de façon à ce que le projet de la commune, dans un contexte territorial particulier entre ruralité et urbanité, puisse intégrer les enjeux associés à ces espaces et tenter d'apporter des réponses à cette question, en soulignant les limites auxquelles nous pouvons nous confronter.

26. La plaquette de présentation de l'agence URBANE est disponible en annexe du document.

Cette seconde partie du mémoire nous permettra de présenter la partie opérationnelle du stage en développant de quelle façon nous pouvons nous saisir, au sein d'un bureau d'études, de la question spécifique de l'accès aux espaces de campagnes et de nature sur un territoire dans le cadre de l'élaboration d'un PLU. Le contexte territorial et communal sera mis en évidence afin de cerner les particularités de la commune et du territoire plus vaste dans lequel elle s'inscrit, à savoir le Vaurais . Afin de comprendre la méthodologie développée pour mener à bien cette réflexion et les enjeux soulevés par cette question au niveau local, nous détaillerons le déroulé de la mission en adoptant un regard critique sur les résultats et sur les limites qui s'imposent en termes d'accès à ces espaces, face aux contraintes territoriales mises en évidence.

A- La réalisation du PLU de Lavaur : une commune entre métropole toulousaine et espace rural.

1- Contexte de réalisation du PLU de Lavaur

Dans un contexte territorial particulier, à proximité de la métropole régionale toulousaine, dans un bassin de vie dynamique et attractif, la commune de Lavaur a mis en révision son document d'urbanisme communal depuis 2004. La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme est un travail de longue haleine entrepris depuis près de 10 ans, pour lequel la commune a retenu le bureau d'études Urbane pour l'élaboration du document.

L'agence Urbane joue un rôle d'accompagnement dans la démarche du PLU, afin d'aider les élus à définir une vraie stratégie de planification de leur commune, pour parvenir à un développement équilibré et raisonné du territoire. La temporalité longue dans laquelle s'inscrit cette démarche s'explique par un contexte d'élaboration difficile de ce projet qui dépend fortement de l'ambition politique portée par les élus du territoire. La versatilité des choix et des discours des politiques ont en effet complexifié l'élaboration du projet urbain de la commune et ralenti la procédure de révision du POS. C'est une des difficultés rencontrée par les urbanistes et les aménageurs dans leur métier : travailler avec les élus et l'ensemble des acteurs concernés par l'évolution et le devenir d'un territoire.

Face aux nombreux enjeux soulevés par l'élaboration d'un PLU, et la pression au niveau local des administrés qui souhaitent défendre certains intérêts, mais également face aux acteurs économiques et associatifs qui pèsent dans les discussions et les phases de concertation, sans oublier d'évoquer les dynamiques territoriales qui ne cessent de faire évoluer les territoires : l'exercice de planification territoriales peut s'avérer difficile à mettre en œuvre, et s'inscrit pour ces raisons dans un temps long qui peut, paradoxalement, contribuer à remettre en question un projet du fait des évolutions permanentes vécues par les territoires et du contexte légal.

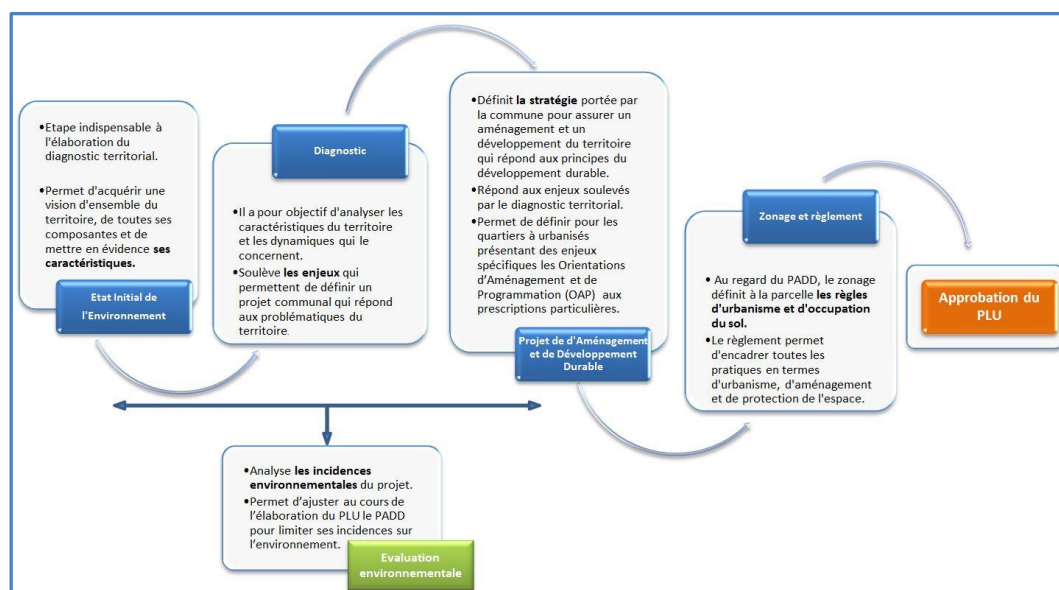


Figure 31. Les étapes de l'élaboration du PLU
Sources : réalisation Louis RICARD

Le bureau d'études URBANE s'est donc placé comme acteur de l'ingénierie territoriale pour l'élaboration du PLU, et ce afin d'accompagner les élus dans la définition des grandes orientations d'aménagement. Une attention particulière a été portée au patrimoine bâti et naturel du territoire, car ceux-ci sont des éléments forts du paysage de la commune. La commune a ainsi eu l'ambition de se doter d'un PLU patrimonial. Une démarche d'inventaire a de ce fait été entreprise afin de répertorier l'ensemble des éléments bâtis dont l'intérêt historique, architectural ou paysager est certain.

Plusieurs enjeux sont à la base de la démarche portée par les élus en matière de projet de ville, et ont été affichés dès le début de la réflexion menée vis-à-vis de l'élaboration d'une stratégie de développement à l'échelle communale²⁷ :

- *Offrir aux nouvelles populations des lieux de vie de qualité, accompagnés d'équipements publics, de services et commerces privés, d'espaces publics et de circulation adaptés.*
- *Asseoir le développement démographique sur le développement économique pour accueillir de nouvelles entreprises, répondre à leurs besoins et leur offrir un cadre de qualité. Poursuivre et compléter, aussi, la logique de « pôles » économiques (pôles commerciaux, pôles d'activités).*
- *Améliorer la circulation, sécuriser les points sensibles et aménager des espaces de circulation pour les piétons et les cycles.*
- *Offrir un cadre de vie tranquille, fleuri et propre.*
- *Protéger les espaces agricoles et le patrimoine témoin de l'histoire de Lavar*

Malgré une démarche de révision du POS et d'élaboration du PLU qui peut paraître longue, la ville a, depuis le démarrage de l'étude, conservé la même municipalité, ce qui a tout de même facilité l'élaboration du projet. Ainsi celui-ci n'a pas vu ses fondements remis en question, et même si son aboutissement prend du temps, le dialogue entre les différents acteurs mobilisés autour de son élaboration a permis de le faire évoluer jusqu'aujourd'hui. Le PLU devrait être arrêté prochainement.

De l'intercommunalité à la mise en œuvre du SCoT du Vaurais, nouvel élément à prendre en compte.

La commune de Lavar s'inscrit dans un territoire de projet porté par la communauté de communes Tarn-Agout qui, depuis le 1er janvier 2013, rassemble 22 communes dont 2 situées dans le département de la Haute-Garonne, pour un total de près de 28 000 habitants. Ce territoire en périphérie de l'aire urbaine toulousaine est en train d'élaborer son Schéma de Cohérence Territoriale pour assurer son développement de façon raisonnée et dans un souci de planification prenant en compte l'ensemble des problématiques associées aux dynamiques territoriales qui le concerne. Celui-ci a été arrêté le 6 janvier 2014.

Ainsi, le lancement de la procédure de révision du POS et de sa transformation en PLU datant de 2004, les différentes études menées pour analyser le territoire (état initial de l'environnement, diagnostic...) ont été mises à jour pour tenir compte des évolutions du territoire à la fois en termes de dynamiques territoriales mais également vis-à-vis de sa gouvernance. Alors qu'au début de la procédure d'élaboration du PLU, lorsque Lavar commençait à développer sa réflexion sur le devenir de son territoire, aucune stratégie intercommunale ni orientations communes de planification n'avaient été définies, les problématiques soulevées par le SCoT du Vaurais ont dû, au fur et à

27. Enjeux du PLU affichés par la commune et communiqué aux administrés, source site internet de la ville www.ville-lavar.fr

mesure, être intégrées au PLU de Lavar. Celui-ci a également tenu compte au tout début de son élaboration de la *charte inter-SCoT* de l'aire urbaine toulousaine, pour gagner en cohérence vis-à-vis des territoires alentours.

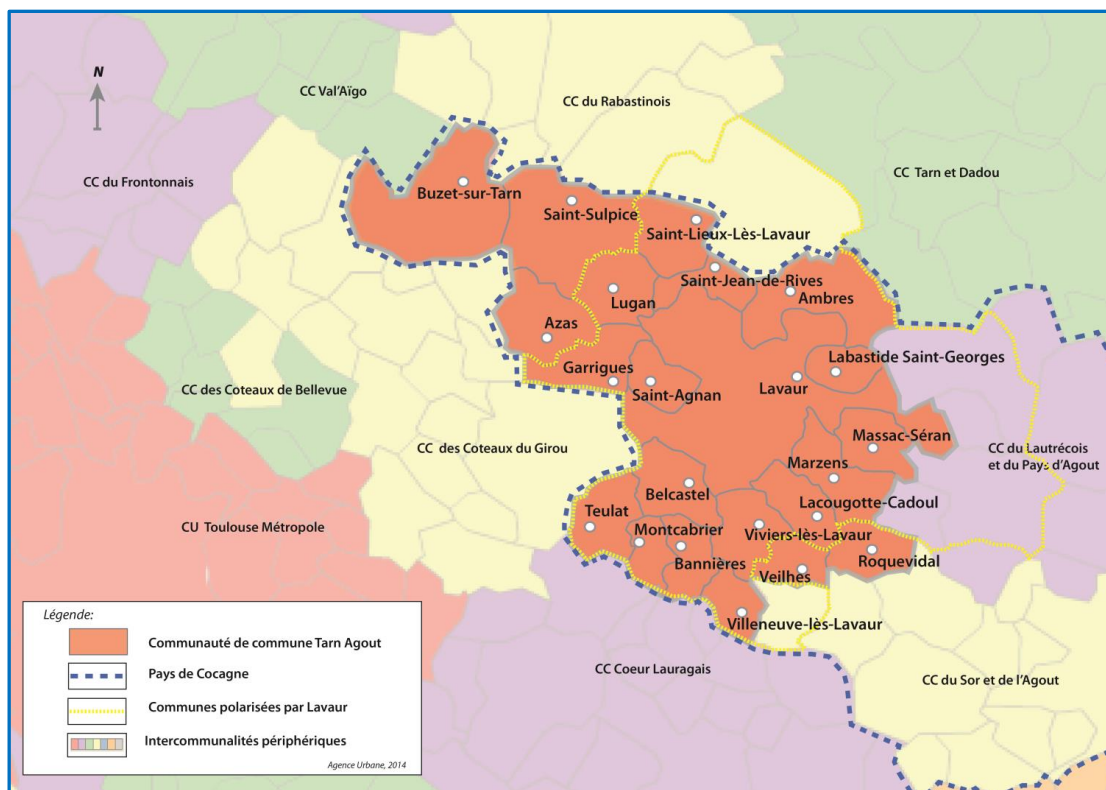


Figure 32. Le Vaurais et son territoire de projet porté par la communauté de commune Tarn-Agout
Sources : Agence Urbaine, réalisation Louis RICARD

Lavar tient aujourd'hui une place particulière au sein de ce territoire. Véritable pôle urbain central, elle est également la capitale du pays de cocagne, et appartient à un large bassin de vie composé de plusieurs structures intercommunales.

2- Le Vaurais : quel territoire ?

Situé au nord de l'aire urbaine toulousaine, au sein d'un triangle Toulouse – Albi – Castres, le territoire du Vaurais bénéficie d'une attractivité forte et de dynamiques récentes qui favorisent une recomposition de ce territoire. Porte d'entrée sur le midi-toulousain et sur le département du Tarn, le Vaurais présente un bassin de vie de près de 29 000 habitants, constitué par 22 communes qui se retrouvent au sein d'un territoire de projet que met en œuvre la communauté de communes de Tarn-Agout à travers son rôle d'intercommunalité. A cheval sur les départements de la Haute Garonne et du Tarn, le Vaurais s'inscrit dans un système géographique caractérisé par la plaine de l'Agout, la confluence entre les rivières Tarn et Agout, et les collines du Lauragais qui confèrent à ce territoire une cohérence géographique. Les dynamiques territoriales à l'œuvre sont multiples et participent aujourd'hui à transformer les espaces qui le composent, partagés entre identité rurale et nouvelle urbanité.

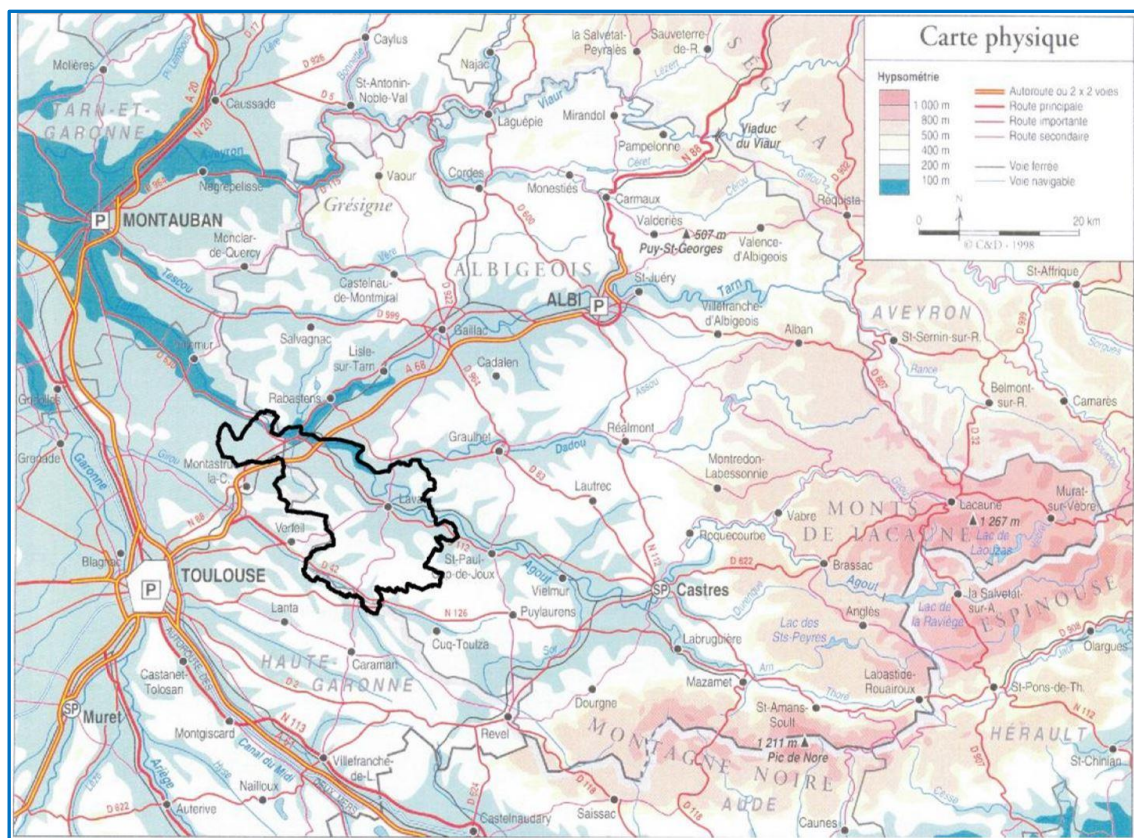


Figure 33. Situation géographique du Vaurais
Sources : Conseil Général du Tarn

Le Vaurais : territoire dynamique et attractif aux multiples atouts

Entre campagne et ville, le Vaurais présente aujourd'hui un double visage partagé entre le développement de ses pôles urbains et le maintien d'une activité agricole importante. Le territoire s'articule autour de deux centralités fortes qui ont connu un développement différencié au cours des dernières années : Lavaur et Saint Sulpice. Lavaur représente la centralité la plus importante de ce territoire qui rassemble de nombreuses activités économiques mais également une part essentielle des services du bassin de vie. Les communes périphériques s'inscrivent dans une logique de

polarisation autour de cette commune qui est le cœur historique du Vaurais. Aujourd'hui, ce dernier s'articule de plus en plus à travers une bipolarité avec le développement très marqué de la commune de Saint Sulpice, principale entrée territoriale du fait de sa position géographique, au sein d'un espace de plus en plus marqué par l'influence de l'agglomération toulousaine. Les dynamiques territoriales s'expliquent par la connexion très forte du Vaurais aux territoires alentours et son lien direct avec l'aire urbaine toulousaine.

En effet, un réseau de transport diversifié structure le territoire lui permettant d'être particulièrement bien intégré à la métropole toulousaine et à l'armature urbaine de la région. Ainsi, il tire profit de son développement. Le réseau de transport se compose d'un accès autoroutier, reliant les villes de Toulouse et Albi par la vallée du Tarn, combiné à deux lignes ferroviaires permettant d'être relié au toulousain, à l'est du département du Tarn et au nord de la région Midi-Pyrénées. Trois gares SNCF permettent aux habitants d'accéder à une offre de transport diversifiée. Nous les retrouvons sur les communes de Saint Sulpice et de Lavaur pour deux d'entre-elles, au centre-ville et sur la zone d'activités industrielles des Cauquillous. L'accessibilité au territoire participe ainsi pleinement à son attractivité.

Le Vaurais dispose d'un tissu économique dynamique reposant sur différents secteurs d'activité. Plusieurs sites rassemblent des activités logistiques, implantées en partie à proximité de l'axe autoroutier près de Saint Sulpice, mais également à Lavaur, sur la zone de Sagnes au sein de la ville et à l'entrée de la commune sur la zone des Cauquillous. Cette dernière accueille également la direction Dermo-Cosmétique du groupe pharmaceutique Pierre Fabre, acteur économique historique très important du sud du département du Tarn, bénéficiant d'une renommée internationale.

L'économie résidentielle, structurée autour des activités de services, de l'artisanat, du bâtiment, connaît un développement important qui s'explique par l'arrivée sur le territoire de nouveaux habitants faisant émerger de nouveaux besoins. Ces activités se concentrent pour la plupart autour des pôles urbains structurants qui polarisent les petites communes rurales.

Cette ruralité est caractérisée par une activité agricole encore très présente et qui participe également à l'économie locale. Malgré la diminution des exploitations, celles-ci connaissent une croissance de leur surface agricole utilisée et la constitution de grandes parcelles. Les productions en grande partie céréalières tendent parfois vers la polyculture : *viticulture, arboriculture fruitière*... Conjugué à la richesse des paysages et des éléments de patrimoine présents au sein de ce territoire, le Vaurais offre de nombreux atouts qui pourraient permettre de développer un tourisme vert, tourné vers les activités de la campagne et ses aménités.

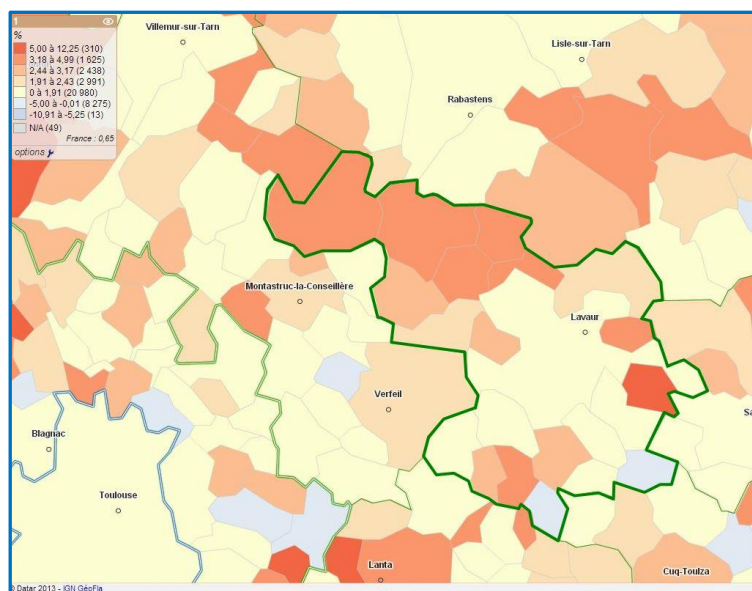


Figure 34. Evolution démographique du territoire du Vaurais – variation annuelle en 2011
Sources : Observatoire des territoires - DATAR

Si la forte accessibilité du territoire offerte par la diversité des voies de communication permet à l'activité économique d'être dynamique, et encourage les entreprises à s'implanter sur le territoire, cette caractéristique favorise également l'arrivée importante de nouveaux habitants. Le territoire connaît une forte croissance démographique depuis la dernière décennie participant à l'évolution de la structure socio-démographique du territoire : *ménages avec enfants, nombreux actifs*. Avec une croissance démographique de près de 2,7%²⁸ en moyenne par an, le territoire, sur certains secteurs, connaît de fortes pressions sur les réserves foncières et une urbanisation importante qui transforme l'environnement. L'ouest du Vaurais, autour des villes de Saint Sulpice et Buzet, connaît des tensions sur le marché du logement, mais également en termes d'équipements, nécessaires pour répondre aux besoins de ces nouveaux résidents. Les zones pavillonnaires, dans une dynamique périurbaine de plus en plus affirmée, ont émergé pour répondre aux aspirations de ces nouveaux arrivants à l'accession à la propriété, à proximité de l'agglomération toulousaine et des bassins d'emplois les plus dynamiques. Il est nécessaire de souligner que l'on observe tout de même un renforcement de ces dynamiques beaucoup plus marqué autour de Saint Sulpice que de Lavaur, témoignant également de choix politiques différenciés entre les deux communes, et d'un ancrage dans les logiques périurbaines bien plus marqué pour la première. Saint Sulpice a affirmé sa stratégie de développement en faveur de l'accueil de nouveaux habitants à travers une ouverture à l'urbanisation de nombreuses terres agricoles, contrairement à Lavaur qui a souhaité préserver son cadre de vie et son équilibre territorial par une urbanisation plus modérée au cours de ces dernières années.

28. Source Insee, SCOT du Vaurais arrêté au 6/01/14



Figure 35. Les paysages du Vaurais : entre patrimoine, activités économiques, campagne et nouvelle urbanité

1. Eglise de Saint Sulpice
2. Pigeonnier du Vaurais
3. Cœur historique de Lavaur
4. Collines du Lauragais
5. Berges de l'Agout
6. Zones d'activité logistique
7. Site de Pierre Fabre sur la zone des Cauquillous
8. Zone pavillonnaire récente à Buzet
9. Silos de la plaine de l'Agout
10. Vue sur les vergers depuis la commune d'Ambre

Sources : réalisation Louis RICARD, sources des images :
www.ville-saint-sulpice-81.fr,
www.cc-tarnagout.fr,
www.ville-lavaur.fr,
www.google.fr/maps,
et photos personnelles

3- Lavar, une commune aux portes de la métropole toulousaine tournée vers la campagne, pôle urbain du Vaurais

Cœur historique du Vaurais, la commune de Lavar s'étend sur un vaste territoire de 62 km² aux multiples fonctions. Sa géographie physique, présentant une diversité de paysages, est marquée par la plaine de l'Agout, rivière qui parcourt la commune et qui définit ses limites administratives sur sa partie nord. Le relief est davantage marqué au sud par le système collinaire du Lauragais. Elle connaît aujourd'hui des dynamiques nouvelles au sein d'un territoire très attractif.

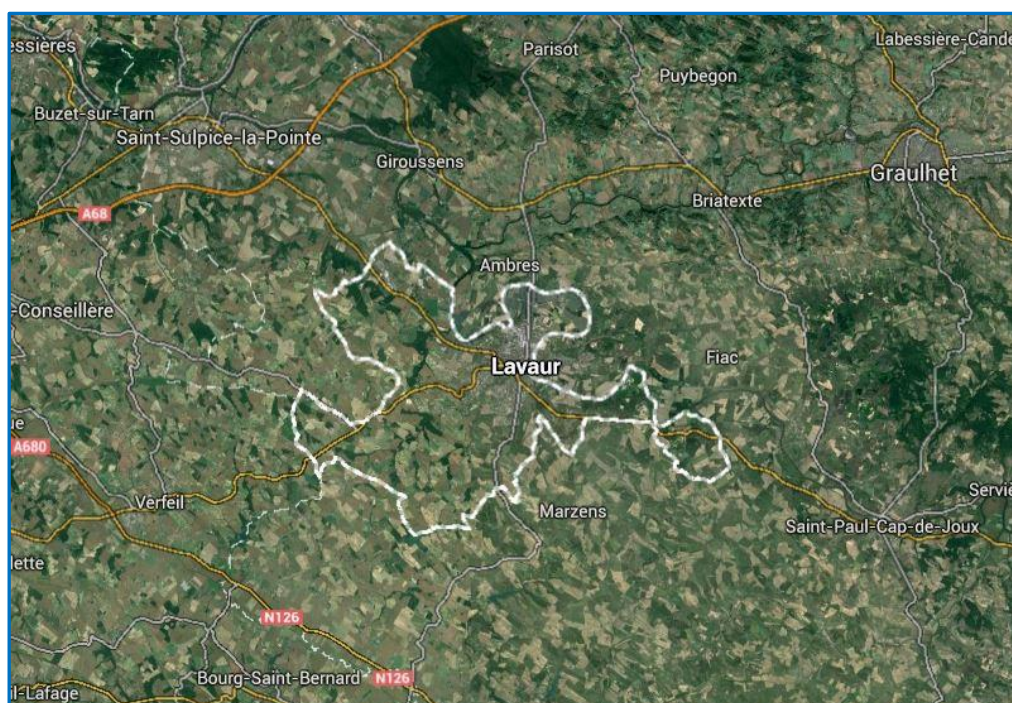


Figure 36. Localisation et limites communales de Lavar.
[Sources](#) : Google Maps

Lavar : une commune dynamique aux portes de l'aire urbaine toulousaine

Lavar est fortement marquée par le phénomène de métropolisation de l'aire urbaine toulousaine. La commune a connu une croissance démographique importante au cours des 10 dernières années à l'image de son bassin de vie. Selon les données statistiques de l'INSEE, la commune a accueilli en moyenne plus de 193 habitants chaque année sur la période 1999 à 2009. Aujourd'hui celle-ci compte près de 11 000 habitants²⁹. En tant que pôle urbain central du bassin de vie dans lequel elle s'inscrit, la stratégie de développement mise en avant par le SCoT identifie la commune comme espace stratégique d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire du Vaurais. Elle est associée au pôle relais que constitue la commune de Labastide Saint-Georges, qui a connu elle aussi une urbanisation importante au cours des dernières années, et dont finalement les tâches urbaines des deux communes ne cessent de se rapprocher.

Cette dynamique démographique s'est logiquement accompagnée d'une urbanisation nouvelle, opérée principalement à travers le développement de zones résidentielles de types pavillonnaires.

29. La population de la commune était de 10 475 habitants lors du dernier recensement, Insee 2009

Sur la période 2001 – 2010, près de cent hectares de réserves foncières ont été urbanisés, dont 90% en maisons individuelles³⁰ principalement au sud du centre urbain. Les nouvelles constructions présentent pour la plupart une architecture banale dans les extensions urbaines récentes, qui tend à altérer durablement la qualité du patrimoine bâti historique et des paysages du territoire : *réduction de la lisibilité vers le grand paysage, formes urbaines peu qualitatives...*

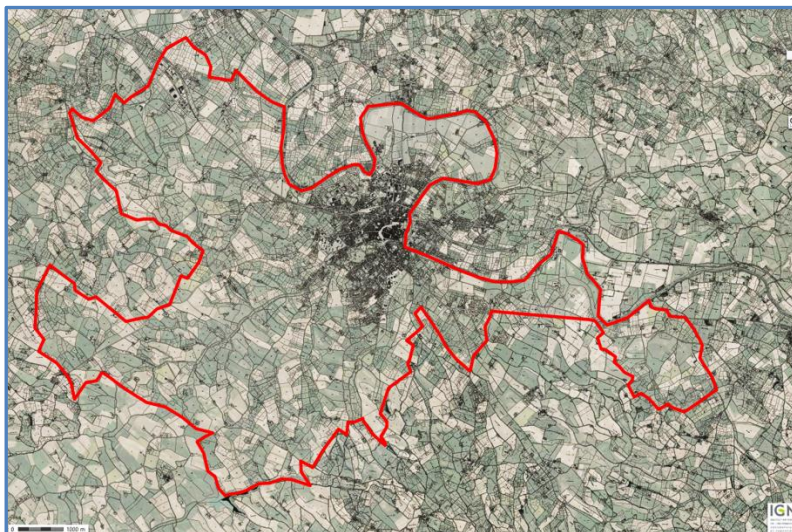


Figure 37. Territoire communal et tâche urbaine
Sources : photo aérienne et cadastre – Géoportail

Lavaur rassemble plusieurs équipements et services importants du bassin de vie : *lycée, hôpital, centre psychiatrique, maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, centre pour travailleurs handicapés, centre de détention pour mineurs...* L'activité économique est diversifiée. L'économie présentielle est importante avec de nombreuses activités de services qui répondent aux besoins quotidiens des habitants mais également de ceux résidant dans les communes alentours. Le tissu économique artisanal est également développé et les zones d'activités rassemblent une diversité d'entreprises : *logistiques, chimie et activités pharmaceutiques, coopérative agricole, gravières et extraction de matériaux, commerces...*

30 . Données communales



Figure 38. Une diversité d'activités économiques sur la zone des Cauquillous à l'ouest de la commune
Sources : Réalisation Louis RICARD, photos site internet de la ville de Lavour www.ville-lavour.fr

Son bassin d'emploi reste cependant insuffisant au regard du nombre d'actifs installés sur la commune. Ceux-ci sont bien souvent dépendant des bassins d'emplois périphériques, principalement celui de l'agglomération toulousaine, mais également des villes moyennes dynamiques du département : Albi, Castres et dans une moindre mesure Gaillac.

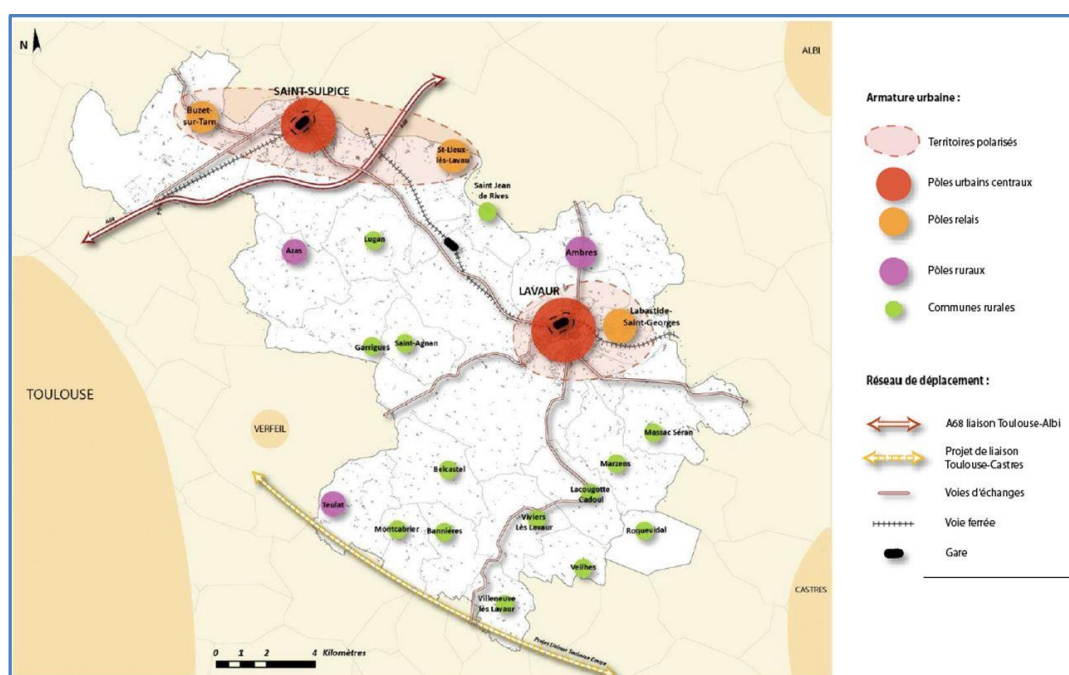


Figure 39. La commune de Lavour au sein de l'armature urbaine du Vaurais
Sources : SCOT du Vaurais arrêté le 06-01-14

Une commune au caractère rural encore très marqué

L'espace dans lequel s'inscrit la commune de Lavour est caractérisé par la présence importante de l'activité agricole et des espaces à caractère naturel qui contribuent à façonner les paysages, sur près de 60% du territoire, lui conférant un fort caractère rural. La présence du végétal demeure prépondérante en raison des cultures céréalières mais également de l'arboriculture fruitière. Les entités boisées, dispersées sur la commune, s'observent principalement sur les coteaux, marquant la vallée de l'Agout, située au sud du centre urbain.

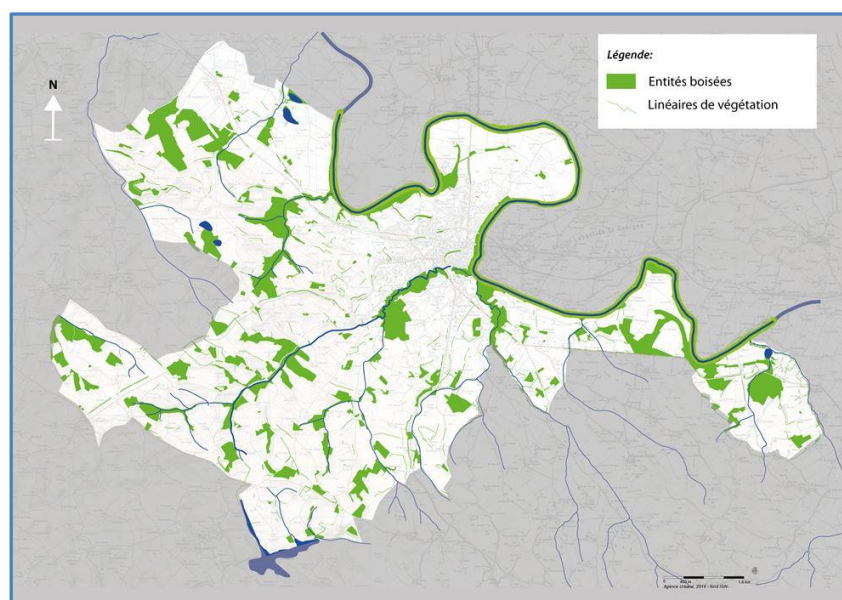


Figure 40. Trame végétale sur la commune de Lavour
Sources : Agence Urbane, réalisation Louis RICARD

Les cours d'eau s'accompagnent pour la plupart de riches ripisylves participant aux continuités écologiques du territoire, offrant aux espèces faunistiques et floristiques des lieux d'habitat qu'il convient de protéger, encore relativement préservés des activités humaines et de l'expansion urbaine. L'Agout et le Naridelle, qui parcourent le cœur de ville, témoignent de cette imbrication parfois très étroite entre ces espaces de nature, de campagne et les espaces urbanisés sur le territoire vauréen.

Ces espaces souvent qualitatifs d'un point de vue environnemental, contribuent à renforcer les atouts du cadre de vie dont dispose la commune, sur lesquels il est nécessaire de porter une attention particulière dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, tant ils constituent l'identité et le patrimoine de Lavour.

B- La question de l'accès aux espaces à caractères naturels et à la campagne sur le territoire de la commune de Lavar

1- Présentation de la mission

Le PLU de Lavar est à un stade d'élaboration largement avancé. Du fait de la longueur de l'étude, une mise à jour des différents documents du rapport de présentation a dû être réalisée afin de tenir compte des évolutions du territoire au cours des dernières années.

Les phases de diagnostic territorial et de réalisation de l'étude menée pour l'état initial de l'environnement, se sont déroulées au tout début du lancement du PLU entre 2005 et 2008. La situation du territoire en 2014 laisse entrevoir certaines données et dynamiques nouvelles qu'il convenait d'inclure dans les documents du PLU, pour renforcer sa qualité.

La mission de stage s'est donc axée sur la mise à jour de ces documents, et cette étape a permis de poser un regard neuf sur la relation entre le territoire et ses espaces communaux de campagne et de nature. Il nous a alors semblé essentiel de donner à cette dimension une place plus importante dans le projet et le document de planification.

Une mise à jour tenant compte à la fois des évolutions structurelles et politiques du territoire

La mise à jour de ces deux documents a permis de prendre en compte les évolutions récentes de la commune liées aux dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Le PLU s'élabore sur un territoire en mouvement, qui est « vivant ». Le document de planification peut de ce fait être amené à évoluer au cours de son élaboration, surtout lorsque celui-ci s'inscrit dans une temporalité longue, pour s'adapter et rester en cohérence avec le territoire pour lequel il définit le projet.

Les *évolutions structurelles* ont ainsi été prises en compte, concernant principalement la croissance démographique, qui participe à la mise en évidence de nouveaux besoins pour la commune en matière d'équipements et de services publics : *transports, parc de logements, équipements publics et scolaires...* Cette mise à jour permet d'apporter un complément d'informations sur l'état de la commune lors de l'approbation du PLU mais peut également servir à ajuster les choix politiques ultimes et permettre au bureau d'études d'accompagner les élus lors des phases de zonage et de règlement et ce, en se basant sur un diagnostic au plus près des réalités territoriales.

Autre élément à prendre en compte, et non des moindres dans la construction du projet communal : les transformations institutionnelles et politiques du territoire. Dans notre cas, il s'agit de la construction d'une intercommunalité de projet, qui travaille actuellement à l'élaboration de son SCoT. Ce contexte de planification, au niveau du bassin de vie, était inexistant lors du lancement du projet de PLU de Lavar en 2005. Afin de garantir le principe de cohérence entre le document intercommunal et communal, notamment sur la partie environnementale, nous avons dû réaliser une analyse croisée de l'état initial de l'environnement du SCoT et du PLU. Il s'agissait de vérifier qu'aucun élément relevé par le document du SCoT n'était absent sur celui de Lavar. Le but était également de se saisir des orientations et des objectifs du SCoT du Vaurais sur les questions environnementales pour les intégrer à la réflexion menée vis-à-vis du projet communal.

Ce travail a permis de mobiliser des compétences diverses acquises au cours de la formation universitaire, notamment dans l'appréhension des territoires :

- mobilisation des savoir-faire en matière de diagnostic territorial,

- analyse critique,
- capacité à mobiliser les données et informations propres aux territoires,
- capacité à se saisir des outils informatiques en matière de cartographie stratégique notamment.

Aborder la question de l'accès à la campagne et à la nature au sein de l'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement du PLU de Lavar faisait état dans une partie, de la question du cadre de vie au sein du territoire communal et notamment celle de l'accès à la campagne et à la nature. Cette question n'avait jusque-là pas encore été traitée par le bureau d'étude. Le stage a donc été l'occasion d'entamer une réflexion sur ce point précis. Cette question était également abordée implicitement par l'état initial de l'environnement du SCoT, puisque celui-ci accordait une place importante aux questions concernant la valorisation du territoire, de ses paysages, de sa trame verte et bleue, et interrogeait la capacité du territoire à développer un tourisme s'appuyant sur les aménités présentes au sein de son périmètre.

L'objectif était donc de pouvoir analyser le territoire communal afin de mettre en évidence les éléments qui définissaient la campagne vauréenne et ses espaces à caractère naturel, puis d'identifier les sites présentant des enjeux à prendre en compte dans le projet communal, les atouts et les faiblesses de ces espaces en terme d'accès, et de proposer une cartographie stratégique de cette question. Cette réflexion devait à la fois s'inscrire dans l'état initial de l'environnement, afin de dresser le portrait de ces espaces sur la commune, mais devait également être déclinée sous forme d'enjeux dans le diagnostic territorial, enjeux auxquels le projet communal devra répondre.

2- Se saisir de la question posée dans le contexte local de Lavar.

La question de l'accès à la campagne et aux espaces de nature à Lavar se pose dans un territoire où la place des éléments naturels et des paysages ruraux reste importante. Une grande partie de la commune est caractérisée par une campagne diversifiée, et un territoire où finalement la tâche urbaine est peu étendue. Comme nous avons pu le voir en présentant le territoire, l'activité agricole et les paysages qui lui sont associés participent à l'image de la commune et à son identité. En outre, cette campagne présente de nombreuses richesses paysagères et patrimoniales qui peuvent faire l'objet d'une valorisation afin de renforcer l'attractivité du territoire. La prise en compte de ces espaces représente un enjeu important pour le projet communal qu'il convient de ce fait d'intégrer dans la réflexion portée dans l'élaboration du PLU.

Pourquoi accompagner l'accès à ces espaces sur le territoire communal ?

Le territoire et sa campagne présentent un intérêt à la fois pour les habitants de Lavar et les populations extérieures notamment en termes d'espaces récréatifs, ce qui justifie, de poser la question de l'accès à ces espaces et de développer une réflexion sur les pratiques de loisirs dont peut faire l'objet le territoire. Bien que la campagne demeure dans sa majeure partie un espace privé (nombreuses propriétés agricoles et domaines privés), elle se présente souvent comme un espace ouvert, sans barrière, où la limite entre foncier public et foncier privé est peu lisible. Penser l'accès à ce type d'espace permet d'appréhender le territoire en offrant de la lisibilité sur les sites et les cheminements qui permettent de parcourir et de pratiquer le territoire.

Car aujourd'hui, la demande sociale est forte autour de ces espaces où se développent des pratiques récréatives alors que dans le même temps ces espaces sont créateurs de richesse (espace de production, aux enjeux économiques marqués). L'objectif de la réflexion menée est de pouvoir donner à voir et à parcourir cette campagne en valorisant les qualités de son environnement, mais également en mettant en avant sa construction et son histoire, ce qu'elle raconte à travers la mise en valeur du cadre géographique, du petit patrimoine rural et des paysages. Ces éléments peuvent permettre de donner plus de relief à cette campagne parfois méconnue car en retrait des espaces où l'intensité urbaine se manifeste, dans un réseau de zones fonctionnelles qui définissent l'image collective de la ville : *paysages le long des axes routiers principaux et ceux où se concentrent les espaces résidentiels et les activités, prédominance du cœur historique de la commune dans les représentations sociales de Lavar...* Or, la ville ne représente qu'une partie limitée de la commune, et l'attrait touristique de la campagne peut s'avérer particulièrement intéressant à développer dans un contexte territorial empreint de dynamiques périurbaines. Cette campagne et ses aménités peuvent être pensées comme des éléments du territoire participant à une attractivité nouvelle et renforçant l'intérêt touristique.

Pour quels types d'usagers penser l'accès à la campagne et sa prise en compte sur le territoire communal?

L'accès à la campagne et sa prise en compte dans les documents de planification peuvent répondre à deux types de logiques sur le territoire. Dans un souci de préservation du cadre de vie, la prise en compte de la campagne et des espaces à caractère naturel s'appréhende de façon endogène au

territoire, afin de mettre en évidence des espaces de loisirs tournés vers la population locale dans un contexte territorial de proximité avec les espaces urbanisés. Les espaces de nature au sein de la ville répondent aux enjeux d'une nature de proximité qui construisent l'image de la ville mais deviennent également le support d'activités diverses et lieux de sociabilité : *promenades, balades, espaces de respiration à proximité du tissu urbain dense...*

Mais ces espaces répondent également à des logiques exogènes comme pour les touristes, pour qui la réflexion menée à propos de l'accès à la nature et à la campagne sur la nature peut faciliter la découverte du territoire, mais également la pratique des activités pédestres : *randonnées, points d'étapes...* Cette campagne représente un formidable espace récréatif pour les habitants des espaces urbains environnants, notamment de l'aire urbaine toulousaine.

Un SCoT qui intègre au sein de son projet les espaces de campagne et de nature et leur valorisation.

Entre nouvelle urbanité et caractère rural toujours très affirmé, le projet communautaire porté par le SCoT intègre une réflexion sur les espaces de campagne et de nature et leur valorisation. Le SCoT³¹ souhaite préserver le caractère rural du territoire où les paysages de la campagne, les espaces de nature et l'activité agricole occupent encore une place centrale dans sa composition et son identité :

- *protéger les paysages agri-naturels de collines et de plaines,*
- *protéger le patrimoine vernaculaire et la lisibilité des silhouettes villageoises,*
- *lutter contre l'étalement urbain et la consommation des espaces agricoles et naturels de la campagne.*

Le SCoT a intégré la valeur du paysage et du petit patrimoine comme un des éléments de projet, avec une prise en compte importante des aménités de la campagne comme vecteur identitaire fort :

- *protéger les boisements linéaires de fond de vallons,*
- *préserver la qualité des perceptions visuelles et maintenir la lisibilité des lignes de crêtes non boisées,*
- *maintenir ou revenir vers des intégrations paysagères du bâti en luttant contre le mitage et assurer les perspectives du paysage naturel et la préservation du petit patrimoine rural.*

La question de l'accès à la campagne est développée de façon indirecte par le SCoT du Vaurais, avec comme porte d'entrée l'enjeu de conforter l'identité rurale du territoire en intégrant les principes d'un développement touristique respectueux de l'environnement et favorisant la diversification de l'activité agricole. Pour y parvenir, le projet souhaite s'appuyer sur la multifonctionnalité de la campagne, à la fois productive avec l'activité agricole, et écologique avec la trame verte et bleu. La trame verte et bleue du territoire est mobilisée comme élément de support des activités touristiques qui peuvent se développer au sein de la campagne. Le SCoT souhaite profiter de l'armature naturelle du territoire pour améliorer le cadre de vie des habitants et en faire un lieu fonctionnel de découverte en :

- *s'appuyant sur la trame verte et bleue pour développer des circuits de loisirs notamment aux abords de l'Agout, du Tarn, et des coteaux du Lauragais, et renforcer les pratiques liées aux déplacements doux (cyclisme, randonnées, promenades, balades équestres),*

31. Les orientations présentées dans cette partie sont issues des axes stratégiques développés dans le PADD du SCoT du Vaurais arrêté le 6 janvier 2014.

-
- *aménageant des cheminements reliant les espaces naturels, urbains et patrimoniaux sur l'ensemble du territoire et ce, en s'appuyant sur la trame verte et bleue,*
 - *encadrant les pratiques dans les secteurs hautement qualitatifs sur le plan paysager et environnemental pour ne pas fragiliser les équilibres naturels.*

Afin de pérenniser l'agriculture qui structure le Vaurais, le projet propose d'accompagner les agriculteurs dans une diversification de leurs activités, afin de proposer une offre touristique et d'hébergement qui s'intègre dans l'économie du territoire. Cette réflexion touristique s'inscrit également dans un contexte de desserrement des activités économiques de l'aire urbaine toulousaine, comme en témoignent les zones d'activités en croissance sur le territoire, ou encore l'implantation sur la zone des Cauquillous de l'entreprise Pierre Fabre, qui peut également offrir de nouvelles opportunités en terme de développement du tourisme d'affaires.

Le contexte territorial dans lequel s'inscrit Lavarut et le projet de territoire porté par le SCoT ont renforcé l'intérêt de la prise en compte des espaces de campagne et de nature dans le document de planification communal, notamment en raison d'un nombre faible d'initiatives allant dans ce sens dans la campagne vauréenne.

3- La méthodologie utilisée pour identifier les espaces à enjeux à propos de l'accès à la nature et à la campagne sur le territoire de Laval

Appréhender les espaces de campagne et de nature sur la commune de Laval a nécessité de définir une méthodologie spécifique qui permet à la fois de les identifier d'un point de vue géographique et physique. Mais il était également nécessaire d'analyser les initiatives déjà à l'œuvre sur le territoire. Prendre connaissance du territoire, analyser le projet communautaire et le projet communal, aller sur le terrain pour se rendre compte des réalités territoriales sont autant d'étapes nécessaires à l'élaboration du diagnostic qui nous a permis de mener une réflexion approfondie sur la question de l'accès à la campagne et à la nature. Nous allons revenir sur le déroulé de la mission en mettant en évidence les différentes étapes ayant permis de cartographier de façon stratégique les enjeux liés à cette question sur le territoire, qui a été intégrée au rapport de présentation du PLU.

Se saisir de l'état des lieux de la commune et du territoire du Vaurais

La première partie du travail a consisté à analyser les différents documents à disposition du bureau d'étude afin de comprendre comment s'organisait le territoire et l'armature verte qui est constituée des différents espaces à caractère naturel. L'objectif était de comprendre de quelle façon était constitué le territoire communal au niveau de sa géographie physique et d'identifier les éléments de nature : *trame verte et bleue, hydrographie, relief*. Il était important de comprendre comment s'articulent les différents types d'espaces, notamment les limites entre urbain et rural, et de façon plus fine entre ville et nature au sein du tissu urbain. S'approprier le territoire et son fonctionnement était nécessaire pour saisir les enjeux qui s'y rattachaient. L'état initial du SCoT et du PLU ainsi que les diagnostics territoriaux des deux documents nous ont permis de mettre en évidence les secteurs à enjeux, où une attention plus particulière devait être portée. Afin de garantir l'adéquation avec les orientations politiques, la compréhension du projet communal fut essentielle pour mener à bien la réflexion sur l'accès à la campagne et à la nature. Le portage politique dans lequel s'élabore le PLU est un élément à saisir rapidement, car même si le bureau d'étude se positionne comme accompagnant de la démarche et qu'il est force de propositions, les choix et les orientations stratégiques restent du ressort des élus. Le projet porté par la commune identifie des orientations précises à propos du caractère rural du territoire, lesquelles s'inscrivent dans un souci de préservation de l'identité vauréenne :

- logique de préservation du caractère rural de la commune,
- développement raisonné de la ville,
- prise en compte et préservation du patrimoine du territoire, à la fois naturel et bâti par un classement en *élément de paysage identifié*.

La mise à jour des éléments de l'état initial de l'environnement vis-à-vis du projet porté par le SCoT

L'analyse croisée de l'état initial du SCoT et de celui du PLU a permis de mettre en évidence les éléments qui différaient d'un document à l'autre et de compléter l'état initial de l'environnement de Laval. Les éléments du SCoT sur cette thématique ont été pris en compte dans un souci de compatibilité entre les deux documents.

Définir la campagne et les espaces de nature dans le contexte local et comprendre la question de l'« accès » à ce type d'espace.

Une fois le territoire correctement appréhendé, un temps de définition a été nécessaire afin de préciser les espaces sur lesquels nous allions concentrer notre réflexion et notre analyse du territoire communal. Il était important aussi de préciser ce que l'on entendait par espaces de campagne et ce que cela pouvait signifier à Laval.

Définition de la campagne établie pour analyser le territoire communal :

La campagne, un espace de faible densité de population, lieu de culture, d'élevage, et d'espaces de nature dispersés, de ressources multiples, situé en périphérie d'une entité urbaine. La campagne, « espace des champs », est par définition l'espace où se localise l'activité agricole, à l'origine des paysages auxquels elle est associée.

La même démarche a été réalisée pour les espaces dits de « nature » afin de développer une grille de lecture du territoire avec cette porte d'entrée environnementale

Définition des espaces de nature établie pour analyser le territoire communal :

Les espaces et sites de nature peuvent se définir comme des lieux qui s'opposent à la minéralité des milieux urbains. Ils sont caractérisés par un nombre important d'éléments issus des « dynamiques naturelles » de notre planète, où la présence du végétal est prépondérante.

Le choix a été fait d'articuler les deux définitions avec l'idée d'espaces de nature qui s'intègrent aux espaces de campagne en étant une de leurs composantes. La campagne est le lieu où s'articulent les différents types de milieux (urbain, rural) entre eux. Les espaces de nature participent aux logiques de continuités à la fois écologiques et paysagères avec la trame verte et bleue. L'intérêt était de mettre en évidence les imbrications qui peuvent s'observer entre les différents types d'espaces au sein d'un même territoire. Cette imbrication s'appréhende à la fois physiquement (*interpénétration ville-nature, campagne et espaces à caractère naturel, minéralité et végétation*) mais également visuellement par le paysage et les points de vue sur l'environnement du territoire. La première partie du mémoire a développé la réflexion à propos de ces espaces, sur laquelle s'est basé le travail réalisé pour la commune de Laval.

Nous avons également cherché à définir ce que l'on entendait par la notion d'accessibilité à ces espaces, et comment celle-ci se traduisait de façon concrète sur le territoire.

L'accès à ce type d'espace peut s'appréhender de différentes manières. « Accès », du verbe accéder, du latin « accedere », renvoie à l'idée de « s'approcher de », en l'occurrence ici d'un lieu, d'un site ou d'un espace particulier de nature et/ou de campagne. Cette démarche fait appel à nos sens et à notre perception de l'espace. Si on considère que l'accès ne nécessite pas obligatoirement le fait de se positionner physiquement sur un lieu, il peut aboutir par la vue, à travers le paysage.

Mobiliser les outils géographiques pour identifier les secteurs à enjeux

L'identification des secteurs à enjeux s'est effectuée dans un premier temps à l'aide des outils géographiques permettant d'appréhender les éléments qui composent le territoire communal et qui présentent un intérêt vis-à-vis de la question posée. C'est une phase de repérage, une première approche de l'espace. *Le relief, les cours d'eau, les terres agricoles, les éléments de nature en ville* ont été repérés sur plan avant d'approfondir leur fonctionnement et leur structure sur le territoire en allant sur le terrain. L'objectif étant d'acquérir une bonne perception du territoire et de comprendre comment s'articulent les éléments qui composent les espaces de campagne et de nature dans le territoire communal de Lavaur.

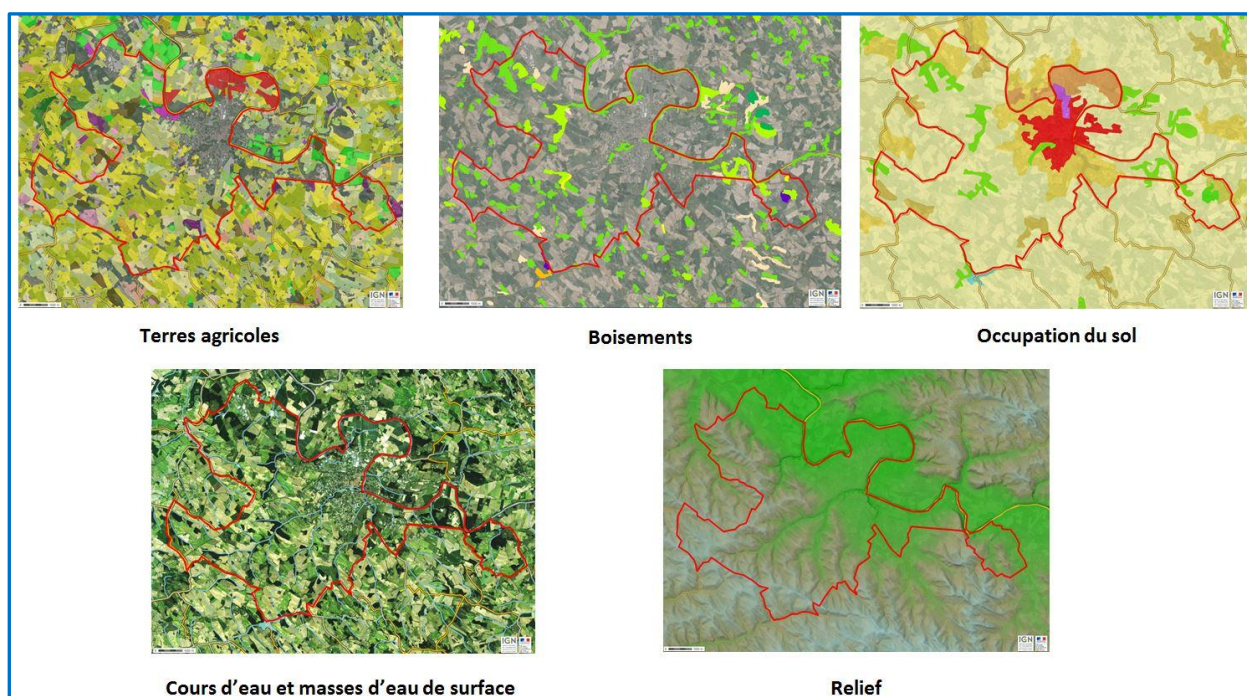


Figure 41. La cartographie au service de la compréhension du territoire
Sources : Réalisation Louis RICARD, Cartes Géoportail

L'importance du travail de terrain dans le déroulé de l'étude

Pour davantage apprécier les réalités territoriales de la commune, une phase d'observation de « terrain » a été planifiée au cours de la mission. D'une durée de 2 jours, elle a permis de parcourir l'ensemble du territoire et de mettre en évidence les caractéristiques des espaces à enjeux préalablement identifiés comme sites présentant un intérêt paysager remarquable et hautement qualitatif d'un point de vue environnemental (aménités naturelles et éléments de paysage divers). L'approche sur plan, conduite au bureau d'études ne révélait pas l'ensemble des données paysagères. Une série de photographies et un travail de prise de notes ont permis d'effectuer une analyse paysagère fouillée du territoire.

Ce travail nous a notamment permis de localiser les secteurs offrant des points de vue remarquables sur le grand paysage. Certains sites se sont révélés, à travers ce travail de terrain, comme des espaces présentant des caractéristiques intéressantes en terme de valorisation du territoire : exemple des lacs du hameau de Saint Eugène. D'autres au contraire ont attiré l'attention par leur faible lisibilité dans le paysage. C'est le cas du ruisseau qui parcourt la commune depuis les collines

du Lauragais, le Naridelle, qui semblait sur plan être un élément fort de nature au sein de la ville, alors que celui-ci est en réalité encaissé et très enclavé au sein du tissu urbain, le rendant peu perceptible sur le terrain. Nous avons également cherché à identifier les secteurs présentant des ambiances champêtres et de nature, associées à un caractère rural, par la présence du petit patrimoine bâti.

A la suite de ce travail sur le territoire, 4 sites ont été clairement identifiés comme présentant un intérêt dans la réflexion menée en raison de leur caractère naturel, et plusieurs secteurs ont été définis comme des supports potentiels au développement de circuits de découverte de la campagne par l'accès physique ou visuel qu'ils offraient sur ce type d'espaces³²



Figure 42. Les sites présentant un enjeu d'accessibilité aux espaces de nature et de campagne, à renforcer ou à définir.
Sources : Louis RICARD, Image Bing

Restituer les résultats de l'étude et mettre en évidence les enjeux de l'accès à la nature et à la campagne sur le territoire communal

A la suite de cette analyse, un état des lieux du territoire a été réalisé pour mettre en évidence les caractéristiques de la campagne vauréenne et des espaces de nature. Cette restitution a permis de souligner les différents enjeux qui ont été inclus dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement du PLU. Une carte stratégique a été réalisée afin de synthétiser l'étude menée et de mettre en évidence les opportunités qui se présentent à la commune pour valoriser son territoire et permettre sa découverte. Les résultats de la mission sont présentés dans les paragraphes suivants.

32. Cf carte stratégique présentée dans la partie suivante.

4- Accéder, parcourir et contempler la campagne de Lavaur

La campagne vauréenne

Lavaur est marquée par un caractère rural fort. Son vaste territoire communal offre des paysages empreints de diversité. L'agriculture omniprésente s'inscrit dans un système territorial cohérent tourné vers la plaine de l'Agout dans sa partie nord, nuancé par le prolongement des collines et coteaux du Lauragais au sud, apportant du caractère d'un point de vue visuel à cette campagne.

La polyculture pratiquée par les acteurs communaux de l'agriculture est à l'origine de la diversité paysagère qui s'offre au regard dans la campagne vauréenne : *céréaliculture, arboriculture fruitière, espaces de prairie, élevage*. Les parcelles, souvent de grandes superficies, sont essentiellement exploitées au profit d'une agriculture intensive moderne.

Le petit patrimoine est également présent de façon diffuse sur le territoire : *chapelles, châteaux, maisons de maître, parcs...* On retrouve également les pigeonniers (ou colombiers), très répandus dans la campagne tarnaise, qui présentent un intérêt architectural certain et témoignent des pratiques agricoles du passé sur le territoire. D'une grande diversité de formes et de styles, ce sont des éléments de paysage forts au sein de l'espace rural, se démarquant par leur isolement sur les parcelles agricoles.



Figure 43. Paysages de la campagne vauréenne
Sources : réalisation Louis RICARD

Les espaces de nature sur le territoire communal :

Lavaur dispose d'une multitude d'espaces de nature. Les boisements notamment sont présents en de nombreux lieux sur la commune, et constituent de véritables réserves de biodiversité. Ce sont bien souvent des espaces inscrits dans le domaine privé et situés sur les coteaux.

L'Agout et ses affluents (le Naridelle et le Nice), font partie des éléments naturels majeurs du territoire communal qui participent à la constitution de véritables corridors écologiques. Les nombreux cours d'eau qui parcourent l'espace s'accompagnent de ripisylves riches, lieux d'habitat pour les espèces floristiques et faunistiques. La plupart du temps très encaissée et souvent difficile d'accès, l'Agout pénètre tout de même dans la ville en offrant des berges aménagées en contre-bas de la cathédrale Saint Alain, au sein d'un environnement verdoyant, contrastant avec la minéralité du cœur de ville.

Au cœur de la commune, les berges constituent un véritable site de nature qui, par un jeu de cheminements et d'aménagements, favorise les pratiques passantes comme les balades et promenades dans un cadre végétal proche des éléments naturels. Lieu qualitatif, véritable élément de rupture avec l'intensité urbaine, il crée des effets de contrastes et d'aménités au cœur même de la ville.

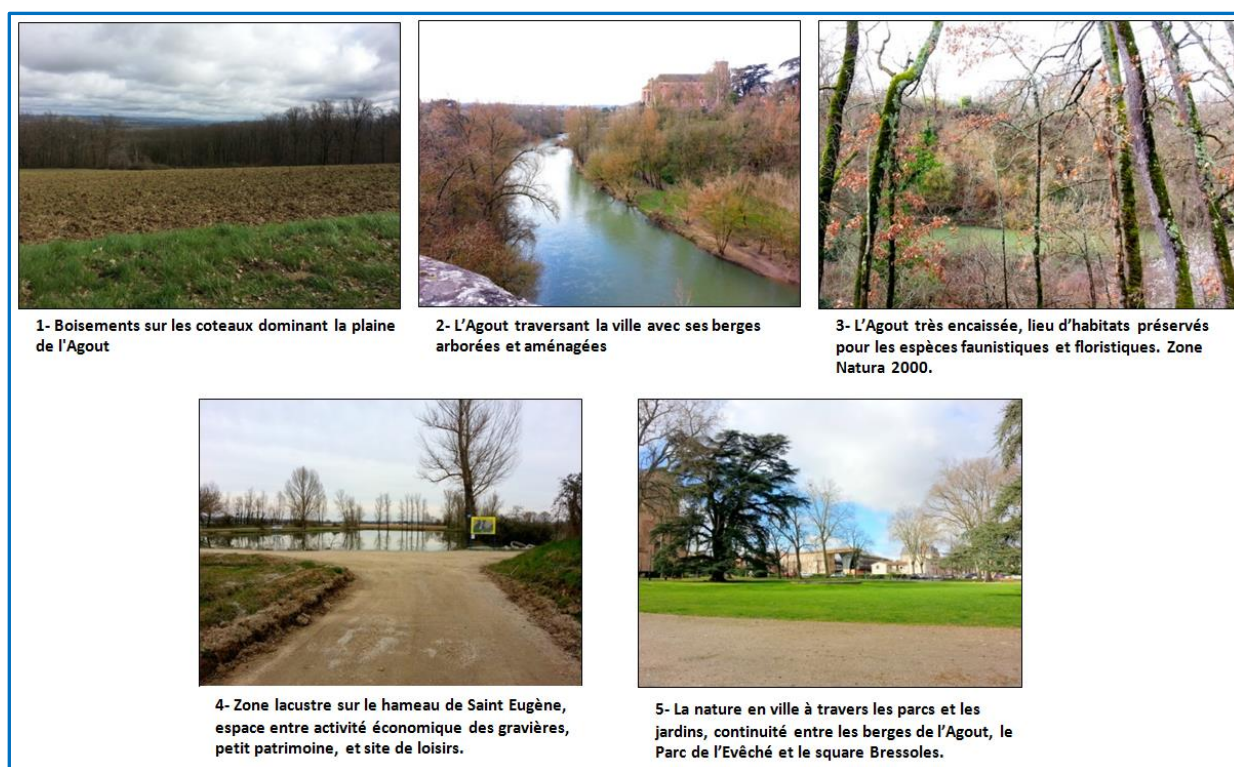


Figure 44. Les espaces à caractère naturel à Lavaur.
Sources : réalisation et photos Louis RICARD

La nature, trouvant également sa place en centre-ville, joue un rôle important au niveau de la qualité du cadre de vie et de sa perception. Les parcs et jardins de Lavaur, *le Square Bressoles*, *le Jardin de l'Evêché* mais aussi *l'esplanade du Plô* sont autant de sites de « nature en ville » qui participent à l'aménagement du tissu urbain. Ils offrent des lieux de détente au cœur même de la ville et agrémentent le paysage urbain par le végétal : *espaces fleuris et paysagés*, *arbres remarquables*, *allées de platanes*, *pelouses*. Les parcs et jardins privés sont également présents de façon diffuse au sein du tissu urbain et contribuent à l'agrément des espaces. Les cœurs d'îlot et parcs paysagés, par leurs aménagements et la présence de végétation favorisent le maintien de la biodiversité au cœur de l'entité urbaine.

Ces sites de nature se justifient dans un contexte où la densité du bâti et la minéralité des lieux est particulièrement marquée : *centre ancien*, *monuments historiques*, *places*, *parkings*, *voies de circulation*...

Dans le hameau de Saint Eugène, à l'ouest de la commune, les espaces de nature sont singuliers, caractérisés par la présence d'une zone humide à proximité de l'Agout, issue de l'exploitation des carrières ayant participé à la formation de lacs qui se sont « naturalisés » au cours du temps en abritant un écosystème propre à ce type de lieu.

La nature peut également s'observer sur le territoire de façon diffuse à travers les espaces agricoles qui sont également caractérisés par la présence importante d'éléments végétaux : *les cultures céréalières, le vignoble du Vaurais, les vergers avec leurs rythmes de croissance et de production empreints d'une forte saisonnalité*, participent à l'évolution des paysages au cours de l'année (*présence des cultures, croissance du feuillage, floraison, couleurs changeantes des végétaux...*). Cependant, l'homme joue un rôle déterminant dans la formation de ces espaces, et par conséquent dans les paysages qu'ils produisent. Il convient ainsi de les différencier des autres espaces de végétation à caractère naturel (*boisements, ripisylves, zones humides*).

Ces éléments du paysage de la commune doivent être préservés en raison de leur rôle identitaire sur le territoire et des différentes fonctions qui leur sont propres. Véritable patrimoine naturel aux multiples aménités, il est nécessaire d'assurer leur maintien sur le territoire pour préserver leur rôle structurant pour la biodiversité et la qualité paysagère. Il est également souhaitable de les valoriser afin que les usagers de l'espace puissent les découvrir, les parcourir, y accéder sans compromettre leurs équilibres.

Accéder : contempler, parcourir, percevoir le territoire

Les caractéristiques de la commune, sa composition, et son aménagement permettent de contempler, parcourir et percevoir le territoire de différentes manières. Ainsi plusieurs points de vue offrent un accès à la campagne à travers le paysage et sa perception, permettant de développer une expérience singulière et personnelle de l'espace.

Ces sites à Lavarat donnent l'occasion d'apprécier la qualité du paysage, et notamment de la campagne, de son calme en rupture avec la ville et de son cadre de vie agréable. Les cheminements et les voies de circulation du réseau secondaire offrent la possibilité de parcourir la campagne par le biais des mobilités douces, qui sont souvent facilitées par un trafic très faible dès que l'on s'éloigne des axes principaux.

Les lieux où le relief est plus important, tels que les coteaux et les collines, offrent de larges perspectives sur le territoire communal et les alentours, véritables accès à la campagne :

- les hauteurs du lieu-dit Paulin vers la route départementale D40 à la fois tournées vers la plaine de l'Agout et les collines du Lauragais,
- de part et d'autre de la D87 entre Les Clauzades et la commune de Lacougotte-Cadoul,
- le long de la D112 en arrivant sur Lavarat, au niveau de l'encorbellement offrant une vue remarquable sur les différents secteurs de la commune,
- l'entrée de ville vers la route de Gaillac pénétrant dans les vergers du domaine de Fontorbe,
- la colline du Pech qui permet de visualiser Lavarat et sa campagne environnante,
- les parcs et les jardins de la ville qui surplombent l'Agout et la campagne vers Labastide Saint-Georges,
- la route D630 depuis l'autoroute A68 qui parcourt la plaine de l'Agout et ses paysages agricoles,
- les coteaux surplombant la plaine de l'Agout,
- sur l'axe D112 à hauteur de la Plaine de Bories.

L'accès à la campagne et à la nature peut également s'opérer à travers des pratiques singulières de l'espace. Parmi elles, la chasse est très présente sur le territoire vauréen dont les nombreuses réserves de chasse, notamment dans les champs et les petites entités boisées, supports de ces activités, font l'objet d'une signalétique particulière à l'entrée des zones concernées.

D'autres activités récréatives favorisent les usages sur ce type d'espace associés à l'accès à la campagne. Les centres équestres ou encore les différentes chambres d'hôtes présentes sur le territoire de Lavaur illustrent cet usage multiple de la campagne mais également témoignent des potentiels de développement d'un tourisme rural dynamique sur la commune, associé à l'offre patrimoniale de la ville et aux nombreuses aménités dont elle dispose. On notera cependant que peu de chemins de randonnées ou de balades sont « définis » sur le territoire communal limitant les parcours et les itinéraires de loisirs. *Le circuit des colombiers* et celui de la *voie romaine* sont les seuls « définis » par l'office du tourisme au départ et/ou parcourant la commune.

L'accès aux espaces de nature sur le territoire n'est pas toujours évident. Les zones boisées font bien souvent partie du domaine privé, et aucune forêt domaniale n'est présente dans la commune. L'accès se fait une nouvelle fois davantage par la vue, mais reste plus difficile à appréhender d'un point de vue physique.

Cependant, bien que plus rares, certains lieux offrent un accès direct aux espaces de nature. Les lacs du hameau de Saint Eugène ont pour vocation d'être accessibles. Les pratiques récréatives s'y sont développées autour de l'activité de la pêche. En plein cœur de la plaine de l'Agout, ce site tourné vers la campagne, issu de l'exploitation des sols par l'activité des gravières, offre un écosystème spécifique qui s'est développé sur cette zone humide.

L'Agout, zone Natura 2000 encore préservée et souvent difficile d'accès, se révèle en parcourant la ville, avec ses berges aménagées, sa végétation dense, contrastant avec le cœur historique urbain surplombant la rivière. Quelques activités nautiques, comme le canoë kayak, y sont pratiquées, permettent d'accéder à cet espace de nature de la rivière par l'eau.

Plus spécifiquement, les espaces verts de la ville comme le parc de l'Evêché offrent également un site de nature ouvert à la fois sur la campagne et sur la ville, dans une logique de continuité avec les berges situées en contre-bas en transition avec le square Bressoles situé à l'avant du Lycée Las Cases et de la Cathédrale Saint Alain, jardins fleuris et paysagés.

Les vues depuis la ville sur la nature sont nombreuses : depuis la route de Castres sur le Naridelle pénétrant le tissu urbain, offrant un paysage de rupture, avec un ruisseau très encaissé et la présence d'un terrain chaotique (*éboulement, effondrement, dépression du sol*) ; depuis l'esplanade du Plô qui surplombe l'Agout et sa plaine, offrant une ouverture sur la campagne.

Le Naridelle qui rejoint l'Agout au centre de la commune, participe aux continuités écologiques du territoire avec des boisements importants sur ses rives depuis le quartier du Pech, véritable corridor vert au centre de l'expansion urbaine récente qu'a connue la ville. Cependant cet espace de nature, enclavé par les propriétés privées, reste peu visible et inaccessible depuis l'espace public.

La carte stratégique ci-contre synthétise la réflexion développée sur l'accès à la campagne et aux espaces de nature sur la commune de Lavaur.

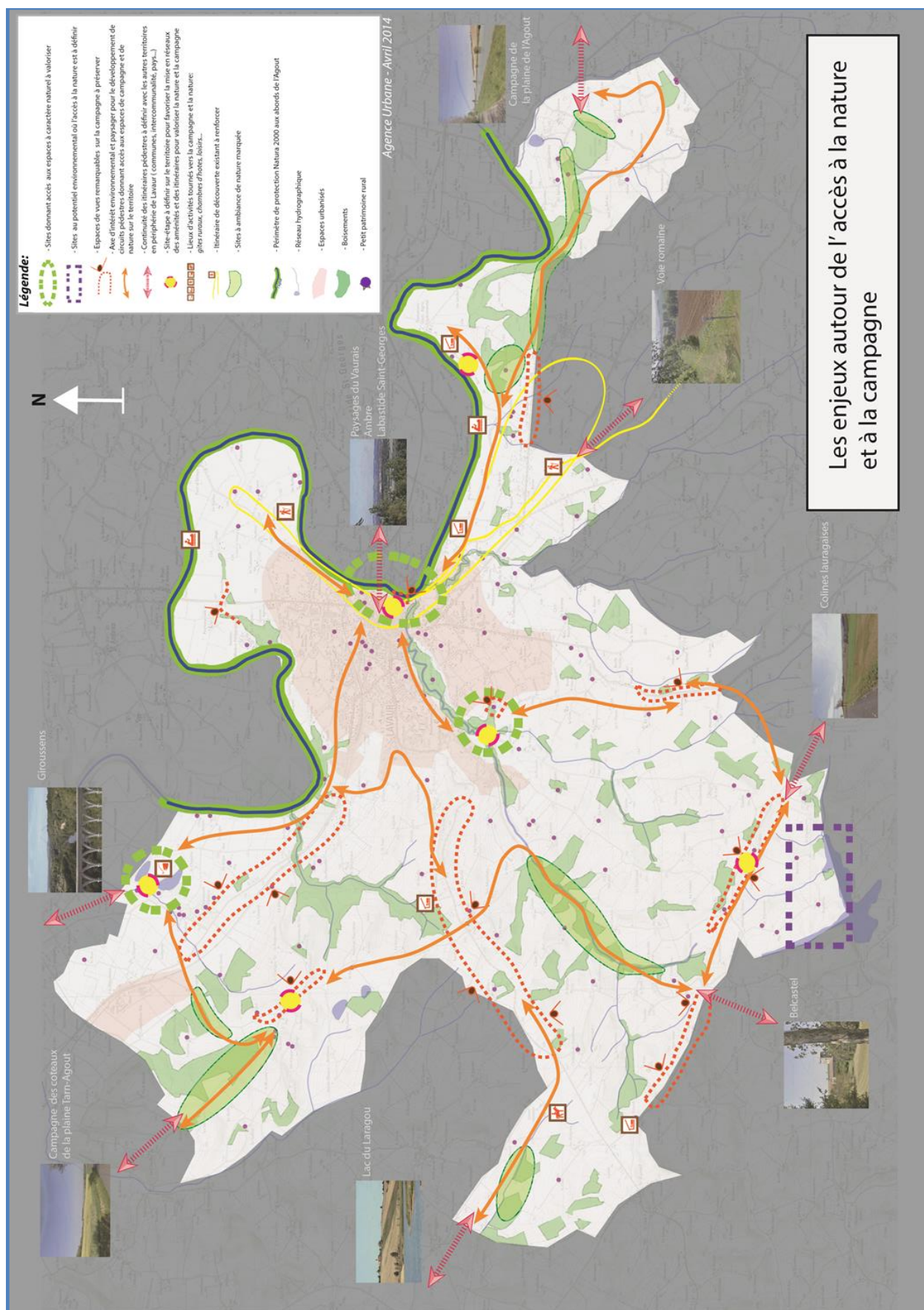


Figure 45. L'accès à la campagne et à la nature sur la commune de Lavar
Sources : Agence Urbane, Réalisation Louis RICARD

Les enjeux soulevés par la question de l'accès à la campagne : du projet du SCoT au PLU

Le SCoT du Vaurais s'est saisi de la question de l'accès à la nature et à la campagne en définissant plusieurs enjeux pour valoriser et préserver le paysage et les caractéristiques naturelles et patrimoniales du territoire dans un projet intercommunal cohérent :

Rappel des enjeux définis par le SCoT du Vaurais :

- préservation des lignes de crêtes vecteurs identitaires et de lecture du paysage,
- accompagner les pratiques territoriales de nature (randonnées, circuits loisirs, parcours nature),
- préservation des grands espaces boisés,
- Renforcer le « tourisme vert » et encourager la pluriactivité des agriculteurs,
- Développer et valoriser les cheminements doux,
- Encourager la mise en réseau des territoires et des sites remarquables,
- Valoriser l'identité du territoire.

La commune de Lavaré qui dispose de caractéristiques géographiques spécifiques au potentiel élevé en termes de pratiques territoriales et d'attractivité, a développé à l'échelle de son territoire la réflexion menée à l'échelle intercommunale sur cette question. Le patrimoine naturel et historique ainsi que les qualités paysagères du Vaurais sont pris en compte par le PLU qui intègre les orientations stratégiques du SCoT vis-à-vis de ces questions environnementales d'accès à la nature et à la campagne.

Les enjeux et orientations d'actions pour le PLU de Lavaré :

- **Préserver et valoriser les vues remarquables du territoire**

Afin de valoriser les qualités paysagères de la commune et de maintenir l'accès à la campagne par les points de vues remarquables, les zones de dégagement qui sont accessibles le long des lignes de crêtes, doivent être maintenues. Définir des sites à aménager pour valoriser les points de vue remarquables : table d'orientation, aire-étape de randonnée...

- **Valoriser la trame verte et bleue du territoire en développant des itinéraires pédestres de découverte du patrimoine naturel.**

Développer les circuits pédestres le long de la trame verte et bleue permettant un accès au site de nature et aux paysages qu'ils offrent au sein de la campagne. Définir les itinéraires les plus pertinents dans la découverte de la commune.

- **Mettre en réseaux les sites de nature, de patrimoine local et les points de vue du paysage afin de souligner l'identité de la commune.**

Définir des parcours dans la campagne vauréenne permettant d'accéder aisément aux sites remarquables de la commune. Favoriser l'interconnexion des itinéraires communaux dans une logique de réseaux afin de mailler le territoire du Vaurais et de limiter les discontinuités.

- **Accompagner l'accès à certains sites de nature, identifiés et définis comme lieux de loisirs/récratifs.**

Accompagnement de l'accès physique par la création de cheminements doux, renforcement de la sensibilisation du public aux fragilités des milieux par des parcours pédagogiques accompagnés d'une signalétique adaptée. Encourager les pratiques responsables afin de préserver l'environnement.

- **Renforcer les parcours pédestres et les circuits de découverte existants.**

Prolonger les parcours existants de façon à couvrir une plus grande partie du territoire communal. Identifier les « sites étapes » potentiels du territoire

- **Favoriser l'émergence d'un tourisme vert afin de valoriser les accès à la nature et à la campagne sur le territoire.**

Accompagner l'offre touristique communale, en termes d'hébergement, d'offre d'activités et de circuits de loisirs et valoriser la diversification des activités des agriculteurs.

- **Renforcer le rapport à l'Agout et l'accès à la qualité de ses abords.**

Renforcer le rapport à l'Agout par un maintien de la qualité environnementale des abords de la rivière tout en accompagnant son accessibilité. Poursuivre le réaménagement des berges, valoriser les atouts de ce site et sa fonction de nature-loisirs en ville (équipements, aires de pique-nique, espaces de détente).

C- Les obstacles et les limites à l'accès à la campagne.

1- Enjeux de mise en valeur du territoire à l'échelle du SCoT du Vaurais

Pour mettre en valeur le territoire et accompagner l'accès à la campagne, dans le cadre d'un projet cohérent au service du territoire, une ambition politique forte et nécessaire. L'espace de campagne rassemble une pluralité de fonctions qui participent à sa richesse. Pour mettre en place une telle politique, le territoire, par le travail mené par les élus, doit se donner les moyens à la fois financiers et techniques pour réussir à développer les activités récréatives et touristiques avec la campagne comme support.

De la volonté politique à l'action à l'échelle du territoire de projet

Dans un souci de cohérence territoriale, une telle réflexion ne peut être conduite qu'à l'échelle intercommunale. L'intercommunalité de projets doit se saisir de cette question pour assurer les continuités territoriales entre les communes du Vaurais et établir une politique volontaire de valorisation de la campagne.

Pour y parvenir, un travail collaboratif doit être engagé, nécessitant de rassembler une multitude d'acteurs :

- les porteurs de projets : les élus, les communes et l'intercommunalité,
- les acteurs impliqués dans l'élaboration de circuits de découverte de la force publique (département) au monde associatif,
- les acteurs assurant la mise en œuvre des aménagements nécessaires à la définition des cheminements doux à travers la campagne : bureaux d'études, services techniques des communes...
- les acteurs économiques de la campagne susceptibles d'accompagner la réflexion et pouvant s'inscrire dans l'offre touristique du territoire : agriculteurs, responsables d'établissement d'hébergement (chambre d'hôtes, gîtes), animateurs des activités de loisirs du territoire...

Il est difficile d'imaginer élaborer des circuits de découverte à l'échelle d'une seule commune, s'arrêtant directement aux limites administratives communales, d'autant que le Vaurais dispose d'une campagne aux multiples visages et de sites présentant un intérêt paysager, touristique et de loisirs affirmé :

- la base de loisirs de Ludolac sur la commune de Saint-Lieus-Les-Lavaur,
- la forêt départementale de Buzet entre la Haute Garonne et le Tarn,
- les bourgs et villages de caractère : *Belcastel, Ambre, Buzet...*,
- le départ du grand circuit de la Voie Romaine depuis Lavaur.

Aménager le territoire en circuits de loisirs représente un coût non négligeable en termes de dépenses, d'investissements et de fonctionnement pour assurer l'aménagement et l'entretien de ces circuits. Il convient d'assurer leur sécurisation, de veiller à leur entretien, mais également de mettre en place leur signalétique (balisage des circuits). Ces raisons justifient le besoin d'une véritable politique, pouvant être initiée à une échelle communale comme Lavaur, mais qui doit bénéficier d'un

vrai portage politique pour gagner en puissance et être mis en œuvre afin de répondre aux objectifs stratégiques du SCoT. Même si le document de planification à l'échelle intercommunale a permis d'engager la réflexion, une démarche volontariste de la part des élus devra se concrétiser pour se saisir des atouts du territoire et des opportunités qu'il présente.

La valorisation de la campagne ne peut se penser qu'en développant une approche globale, mêlant cadre de vie, prise en compte de l'environnement, accompagnement de l'activité touristique et d'un développement raisonné de l'urbanisation et respectueux de l'environnement.

2- La campagne et l'ambiguïté entre espaces privés et espaces publics

Les caractéristiques physiques de la campagne conduisent à la construction de nombreuses représentations sociales comme nous avons pu le développer précédemment. Ce type d'espace renvoie souvent à l'idée de « liberté », d'un espace ouvert et facilement accessible. Cette perception s'explique par un milieu comprenant bien souvent peu de barrières physiques, d'obstacles, de délimitations autres que celles constituées par les caractéristiques géographiques du territoire : *cours d'eau, haies, fossés, broussailles...* La campagne se présente comme un espace avec peu de contraintes en termes d'accessibilité. Or, celle-ci est constituée d'un parcellaire bien défini, où la propriété privée est prédominante.

Une limite entre espace privé et espace public souvent peu lisible

La limite entre espace public et espace privé est difficile à percevoir lorsque l'on parcourt la campagne, ce qui peut présenter une ambiguïté pour les randonneurs, les cyclistes et promeneurs quand ils quittent les voies de circulations « classiques » dans l'objectif de découvrir le milieu environnant. Il se révèle parfois difficile d'identifier ce qui est du domaine de la propriété privée et ce qui au contraire est réellement inscrit dans l'espace public, accessible par tous.

La réflexion menée quant à l'accès à la campagne et aux espaces de nature, doit permettre d'identifier les secteurs qui donnent aux usagers de l'espace la possibilité de découvrir le patrimoine naturel et local sans aller à l'encontre du droit à la propriété privée. Il est donc important dans un projet de territoire cherchant à valoriser l'espace de campagne, d'identifier les secteurs qui sont praticables par tous, pour les activités de loisirs ou touristiques.

Une appropriation de l'espace par les usagers du territoire souvent informelle

Prenons l'exemple des terres et chemins agricoles qui bien souvent ne disposent d'aucune signalétique particulière et peuvent alors tromper les promeneurs qui pensent circuler dans le domaine public. Ces comportements peuvent être à l'origine de conflits avec les agriculteurs qui exploitent ou possèdent les parcelles sur lesquelles se dessinent de manière informelle des cheminements doux. La question du droit du sol peut s'avérer complexe au sein de la campagne. Les communes qui souhaitent définir des circuits de découverte et de loisirs se heurtent à un long travail de conventionnement établi avec les propriétaires terriens, pour définir des itinéraires qui traversent des propriétés privées. Quand on connaît la densité du parcellaire et la multiplication des propriétaires du fait de nombreuses divisions foncières, établir des conventions de passage peut s'avérer complexe, surtout quand les itinéraires se développent sur de longues distances.

En dehors des espaces agricoles, certains sites à caractère naturel comme les forêts de petite taille peuvent présenter cette forme d'ambiguïté. C'est le cas sur la commune de Lavar avec le boisement présent sur le secteur des Brugues à l'ouest de la commune, près du centre de traitement des déchets. Cet espace boisé a priori non ouvert au public, fait l'objet par certains usagers de pratiques de loisirs type promenade, témoignant d'une appropriation de l'espace. Un constat similaire peut être dressé, près du centre pour jeunes travailleurs handicapés sur le site d'En Dûmes, situé au bord de l'Agout, sur lequel certains habitants viennent se récréer, appréciant ses qualités environnementales.

Cette appropriation de l'espace témoigne de la nécessité de définir les sites accessibles permettant le développement des activités de loisirs et touristiques au sein de la campagne sans engendrer de conflits d'usages entre usagers et propriétaires des terrains.

3- Les conflits d'usage à la campagne

L'espace à caractère rural qui apparaît aujourd'hui comme multifonctionnel peut faire l'objet de tensions notamment du fait de la confrontation entre activités productives liées à l'agriculture, caractéristiques physiques des milieux et activités récréatives qui s'y développent.

Une activité agricole source de nuisances

Les pratiques de l'agriculture moderne peuvent présenter des sources de nuisances pour l'environnement. Les produits phytosanitaires utilisés pour traiter les cultures agricoles sont pulvérisés sur les végétaux et se répandent dans l'air lors des épandages. *Engrais, pesticides et insecticides*, produits chimiques dont l'impact sur la santé humaine et sur l'environnement n'est plus à démontrer, peuvent contraindre le développement des circuits de découverte de la campagne au sein des espaces agricoles cultivés.

A Lavour, la boucle de la rivière Agout au nord de la commune, est un secteur qui offre des paysages singuliers marqués par une ripisylve dense, un système collinaire en arrière-plan, la culture de pommiers et la présence d'un petit patrimoine rural qualitatif qui évoque le passé du territoire et les anciennes pratiques agricoles (*vestiges de l'église de Saint Alain Le Vieux, pigeonnier en plein champs...*). Les enjeux d'accès à la campagne autour de ce secteur sont cependant marqués par la pollution engendrée par la culture des pommiers et leurs traitements. Malgré un intérêt paysager et potentiellement touristique, les élus de la commune sont formellement opposés à identifier ce secteur comme lieu de promenade et d'activités récréatives en raison des risques potentiels en matière de santé publique. Cet exemple témoigne des difficultés rencontrées au sein de la campagne dans la constitution d'itinéraires de découverte et montre les limites de la multifonctionnalité qui y est présente. Les nuisances autour de certaines terres agricoles, même si elles sont peu perceptibles de prime abord, présentent un frein réel à la valorisation touristique de la campagne.

Des pratiques diverses de l'espace de campagne peu compatibles ?

Les conflits d'usages sont devenus courants au sein de ces espaces et il est parfois difficile de trouver des solutions à cette question complexe qui présente une diversité de problèmes. L'appropriation de l'espace par une multitude d'utilisateurs met en exergue des situations conflictuelles du fait d'une incompatibilité de certaines activités entre elles, mais également en raison des secteurs sur lesquels elles se développent. La pratique de la chasse au sein de la campagne est une des sources de conflits les plus marquées. Les promeneurs qui parcourent la campagne ne respectent pas toujours les jours qui sont dédiés à cette activité, qui peut représenter un danger pour la sécurité des personnes. Les promeneurs qui s'exposent à ce danger entraînent également des nuisances sonores qui perturbent l'activité des chasseurs (*ex : bruit faisant fuir le gibier*). Les espaces de nature peuvent également faire l'objet de « squattage » par certains individus et occasionner des nuisances pour les populations riveraines (*ex : organisation de fêtes nocturnes sauvages, rave party, lieux d'activités illégales...*). Le problème se pose de la cohabitation entre deux modes d'appropriation des espaces souvent contradictoires : d'un côté l'exercice du droit à la propriété et de l'autre une demande sociale de libre accès à des espaces de nature à des fins récréatives, ludiques, touristiques, voire informelles.

La gestion de la fréquentation des espaces de nature au sein de la campagne ne concerne donc plus uniquement les gestionnaires d'espaces naturels publics, mais s'introduit dans les compétences des élus locaux. C'est une question globale qui doit être appréhendée dans sa dimension spatiale et

politique à l'échelle du territoire local, et que les pouvoirs publics (*communes, institutions intercommunales, départements...*) doivent saisir. La régulation des conflits d'accès s'établit à différentes échelles : à l'échelle du lieu du conflit, mais également à celle de la commune et des échelons plus larges de gestion dans lesquels elle s'inscrit, et ce en fonction des compétences attribuées aux différents niveaux. La réglementation et l'encadrement de ces pratiques représentent un coût pour les acteurs publics, également synonyme d'enjeux en terme de visibilité politique des élus. Cependant cette question représente un enjeu capital d'aménagement du territoire aussi bien dans un contexte de regain démographique des campagnes que de développement du tourisme vert.

Un paradoxe entre valorisation et préservation des espaces de nature et de campagne.

Il est intéressant de souligner le paradoxe existant entre valorisation souhaitée de la campagne et la nécessité de préserver les espaces à caractère naturel qui la composent. Valoriser signifie donner de l'importance à ces espaces et de ce fait accompagner les habitants, les promeneurs, à pouvoir pratiquer le territoire, les espaces de nature et consolider la trame verte et bleue. Il est nécessaire de penser l'accès à la campagne de façon à valoriser le territoire, le donner à voir et à parcourir, en limitant la pression exercée sur les milieux par une fréquentation trop importante. C'est au croisement de ces deux volontés politiques que le paradoxe prend naissance. A trop vouloir valoriser et donner l'accès aux espaces de nature au sein de la campagne, les équilibres naturels dont ils sont constitués peuvent être fragilisés par le passage des usagers et les dégradations qui peuvent être causées sur les milieux naturels. Une bonne politique territoriale semble donc indispensable pour prendre en compte l'ensemble des paramètres en jeu, entre développement des usages et maintien des équilibres biologiques et naturels.

Conclusion générale

Les acteurs qui portent les projets de territoire doivent se saisir des outils de planification territoriale pour assurer la prise en compte des espaces de campagne et de nature. Nous l'avons vu, ils présentent de nombreux enjeux qui s'articulent à travers de multiples dimensions, et assurent sur les territoires de nombreuses fonctions qu'il convient de pérenniser pour certaines : *les activités économiques dont ils sont les supports, les richesses environnementales et paysagères qu'ils offrent...* ; ou de renforcer pour d'autres, afin répondre aux nouvelles attentes sociales : *accueillir les nouveaux habitants qui souhaitent s'y installer, accompagner le développement des activités récréatives et touristiques...*

Les recompositions territoriales à l'œuvre participent à la construction d'une nouvelle urbanité sur ces espaces, qui bouleversent le rapport à la nature et à la campagne. Les différents regards portés sur ces espaces nécessitent de poser la question différemment selon les territoires. Il convient que les élus, les aménageurs, les urbanistes et les acteurs locaux, adoptent des postures singulières selon les contextes territoriaux vis-à-vis de ces espaces.

De plus, la sensibilité des acteurs de l'aménagement, qui accompagnent la construction des projets territoriaux, entre en jeu dans l'ambition affichée concernant la prise en compte de ces espaces dans la planification. Le bureau d'études URBANE a par exemple une démarche forte sur ces questions. Ce n'est pas le cas de l'ensemble des professionnels de l'aménagement, ce qui explique que ces espaces de campagne et de nature ne bénéficient pas tous des mêmes approches.

Le regard porté également par les élus sur leur territoire et sur les enjeux de ces espaces en matière de développement n'est pas singulier. Tous n'ont pas la même approche, tant les enjeux en termes de développement urbain et de gestions des espaces sont différents.

Par exemple, le risque d'inondation, qui concerne de nombreuses communes, n'est pas appréhendé de la même façon selon la sensibilité des élus. Certains d'entre eux, et les techniciens qui travaillent à leurs côtés, prêtent une attention particulière à cette question environnementale qui affecte directement le développement urbain et la sécurité des populations. Ils développent des réflexions ambitieuses sur la place des espaces de campagne, comme élément de gestion et de maîtrise des risques en donnant un rôle fort aux espaces de nature, comme outil de régulation naturelle. C'est le cas dans la commune de Saint Sulpice sur Lèze, dans le département de la Haute Garonne, où dans un souci de concertation et de compréhension du territoire, la municipalité, le SMIVAL (Syndicat Mixte Interdépartemental de la vallée de la Lèze), le bureau d'études urbaines et les agriculteurs tentent de trouver des solutions. Ensemble, permettant de prévenir le risque d'inondation émanant de plusieurs cours d'eau sur la commune, par une approche environnementale de la question. L'objectif étant de trouver des alternatives aux solutions techniques (*busage, barrage de rétention,...*), à ce problème qui impact le développement urbain de la commune, en préférant se saisir des services écologiques assurés par les milieux lorsque cela est possible.

Les campagnes doivent également être pensées comme des territoires supports des évolutions de nos modes de développement, répondant aux enjeux alimentaires et de développement durable, et en accompagnant la transition écologique nécessaire à l'équilibre de nos territoires. Le renouveau de

l'agroforesterie sur certains territoires témoigne de l'émergence de nouvelles façons de penser la campagne et d'y développer l'activité agricole, dans une logique de composition avec les espaces naturels. Ce sont des éléments qui peuvent être pris en compte dans la construction des projets de territoire et qui permettent de se saisir de l'ensemble des préoccupations rattachées à ces espaces : *maintien de la biodiversité, du cadre de vie, des paysages, des activités économiques, développement des activités touristiques, développement de l'économie locale, faire de l'agriculture un acteur majeur du développement durable ...*

Les acteurs de l'aménagement ont comme enjeu de construire la « campagne urbaine », en trouvant de nouvelles réponses à un développement qui permet d'habiter ces espaces agricoles et forestiers, en les préservant, en composant avec les éléments de nature et urbains existants dans l'environnement, sans dégrader les qualités et les richesses de ces territoires.

Inventer la campagne comme territoire cohérent à la fois rural et urbain suppose que les espaces agricoles et de nature « *entre réellement dans la catégorie des infrastructures publiques de nature, c'est-à-dire des espaces d'intérêt public, produits par des acteurs privés mais appropriables symboliquement par le regard de tous* »³³

La planification territoriale arrivera-t-elle à assurer une construction cohérente de ces nouvelles campagnes urbaines ?

Le domaine de la planification est complexe en raison d'un nombre important de paramètres à analyser et à prendre en compte dans l'élaboration des projets. Une bonne appréhension de la dimension politique du territoire est nécessaire pour comprendre les enjeux multiples qui le concerne, et le contexte d'action dans lequel la planification doit être développée.

Cette dimension politique peut également représenter un frein à l'avancement des études, tant les choix politiques et les orientations définies peuvent évoluer au cours du temps. Il est nécessaire de développer une vision stratégique est globale du territoire pour tenir compte de l'ensemble des thématiques qui se rattachent aux dynamiques territoriales.

Expérience riche d'enseignements, le stage au sein de l'Agence URBANE a permis de mettre en application les compétences géographiques acquises tout au long de mon cursus universitaire et la compréhension des enjeux de l'aménagement des territoires et de l'urbanisme. Cette expérience a contribué à acquérir de nombreuses connaissances en matière d'urbanisme et de conduite d'études, et également d'adopter une posture de *chargé de mission*, où la rigueur et l'attention sont des aptitudes importantes à mettre en avant pour la réalisation des études territoriales.

³³ 33 . Pierre DONADIEU, *Campagnes Urbaines, Actes Sud – Ecole nationale supérieure du paysage, 1998*

Table des illustrations

Figure 1. Lavour et sa campagne environnante	7
Figure 2. Les éléments moteurs des dynamiques de périurbanisation	11
Figure 3. Statistiques démographiques de la commune de Saint Sulpice (81)	12
Figure 4. Images satellites de la commune de Saint Sulpice (81)	12
Figure 5. Vue aérienne de la commune permettant de mieux appréhender	13
Figure 6. Paysages de bocage : village de Nant dans l'Aveyron,	15
Figure 7. Agriculture intensive dans la région de la Beauce avec ses vastes étendues agricoles	15
Figure 8. Paysage de la campagne provençale entre champs, nature et relief escarpé	16
Figure 9. Culture maraîchère dans la campagne perpignanaise, sur la frange littorale méditerranéenne	16
Figure 10. La campagne landaise et ses espaces de nature, Lac de Léon	16
Figure 11. La campagne urbanisée de la région toulousaine, commune de Grisolles	17
Figure 12- Typologie des campagnes autour de la métropole toulousaine.	17
Figure 13. Les multiples visages de la campagne française	20
Figure 14. Ripisylves, lacs et étangs, zones humides, berges, prairie, parcs et jardins, cours d'eau, boisements	23
Figure 15. Les différents services écologiques fournis par les espaces de nature	24
Figure 16. Services écologiques d'un paysage de campagne française	26
Figure 17. Les espaces de nature et de campagne au sein des agglomérations.	27
Figure 18. Le besoin de nature des citoyens français	29
Figure 19. Les jardins partagés en développement au sein des villes.	29
Figure 20. Un développement plus marqué des territoires de projets dans les espaces périurbains et urbains.	33
Figure 21. Les territoires ruraux, espaces ressources entre productions et paysages.	35
Figure 22. L'aspiration des français à vivre à la campagne	39
Figure 23. Bref historique de l'évolution de la planification urbaine en France	41
Figure 24. Le rôle intégrateur du SCoT et son articulation avec le PLU	48
Figure 25. Les thématiques abordées à travers l'état initial de l'environnement	51
Figure 26. De l'état initial de l'environnement aux problématiques environnementales	52
Figure 27. Les thématiques à prendre en compte lors de l'élaboration du diagnostic territorial	55
Figure 28. Construire le projet d'aménagement et de développement durable	56
Figure 29. Paysage de la campagne rennaise	58
Figure 30. Grenoble ville-montagne : la sensibilité paysagère associée au phénomène de co-visibilité du territoire	61
Figure 31. Les étapes de l'élaboration du PLU	67
Figure 32. Le Vaurais et son territoire de projet porté par la communauté de commune Tarn-Agout	69
Figure 33. Situation géographique du Vaurais	70
Figure 34. Evolution démographique du territoire du Vaurais – variation annuelle en 2011	72
Figure 35. Les paysages du Vaurais : entre patrimoine, activités économiques, campagne et nouvelle urbanité	73
Figure 36. Localisation et limites communales de Lavour.	74
Figure 37. Territoire communal et tâche urbaine	75
Figure 38. Une diversité d'activités économiques sur la zone des Cauquillous à l'ouest de la commune	76
Figure 39. La commune de Lavour au sein de l'armature urbaine du Vaurais	76
Figure 40. Trame végétale sur la commune de Lavour	77
Figure 41. La cartographie au service de la compréhension du territoire	85
Figure 42. Les sites présentant un enjeu d'accessibilité aux espaces de nature et de campagne, à renforcer ou à définir.	86
Figure 43. Paysages de la campagne vauréenne	87
Figure 44. Les espaces à caractère naturel à Lavour.	88
Figure 45. L'accès à la campagne et à la nature sur la commune de Lavour	91

Bibliographie

Ouvrages :

N.BLANC, P.CLERGEAU, *Trames vertes urbaines*, Editions Le Moniteur, 2013

P.CLERGEAU, *Ville et biodiversité : les enseignements d'une recherche pluridisciplinaire*, Presses universitaires de Rennes, 2011

P.DONADIEU, *Campagne urbaines*, Actes Sud – Ecole nationale supérieure du paysage, 1998

M.DUMONT, E.HELLIER, *Les nouvelles périphéries urbaines : formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Presses universitaires de Rennes, 2010

X.GUILLOT, *Espace rural et projet spatial : vers un nouveau pacte-ville campagne ?*, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2011

J.LEVY, M.LUSSAULT, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Editions Belin, 2003

F.PAPY, N.MATHIEU, C.FERAULT, *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Editions Quae, 2012

J-J.TERRIN, *Jardins en ville, Villes en jardin*, Editions Parenthèses, 2013

J.VIARD, *Penser la nature : tiers espace entre ville et campagne*, Editions L'Aube, 1990

J-P.SYLVESTRE, *Agriculteurs, ruraux et citoyens : les mutations des campagnes françaises*, Editions Educagri, 2002

Articles :

B.DEBARBIEUX, *Les représentations*, Hypergéô, 2004

J.M.BESSE, *Nature et culture*, Hypergéô, 2004

M.Nicole, *La notion de rural et les rapports ville-campagne en France Les années quatre-vingt-dix*, Économie rurale, N°247, 1998

P.MERLIN, *L'urbanisme*, Cairn, 2010

C.YOUNES, *Natures et villes en mouvement*, Urbanisme, N°314, 2000

Revues :

Campagnes urbaines, Hors-série revue Urbanisme, N°47, 2013

Nature et ville : vers une réconciliation ?, revue T comme territoires, N°02, 2010

Sitographie :

BIMBY, www.bimby.fr

Communauté de communes Tarn-Agout, www.cc-tarnagout.fr

Commune de Lavar, www.ville-lavar.fr

DATAR, www.datar.gouv.fr

ETD, www.projetdeterritoire.com

La ville archipel : forme urbaines, www.formes-urbaines-rennesmetropole.fr

Legifrance – Code de l’urbanisme, www.legifrance.gouv.fr

Ministère du logement et de l’égalité des territoires : www.territoires.gouv.fr

Ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie, www.developpement-durable.gouv.fr

INSEE, www.insee.fr

Pays de Rennes, www.paysderennes.fr

Région de Grenoble, www.region-grenoble.fr

Ville durable, www.villedurable.org

Dossiers documentaire :

CERTU,ETD, La mise en œuvre d’un SCoT : préservation des espaces naturels et agricoles, 2012

P.ESTEBE, DATAR, Territoires 2040, La nature, partenaire des politiques d’aménagement ?, 2010

ETD, Biodiversité et territoire :la nature et la ville durable, Les notes d’ETD, 2010

ETD, Comment la nature s’intègre dans les politiques des territoires urbains, Les notes d’ETD, 2010

ETD, Mettre en œuvre la trame verte et bleue en milieu urbain, Les notes d’ETD, 2012

ETD, Intégrer la nature en ville dans le PLU : observation, analyse et recommandations, Les notes d’ETD 2011

SCoT de la région de Grenoble

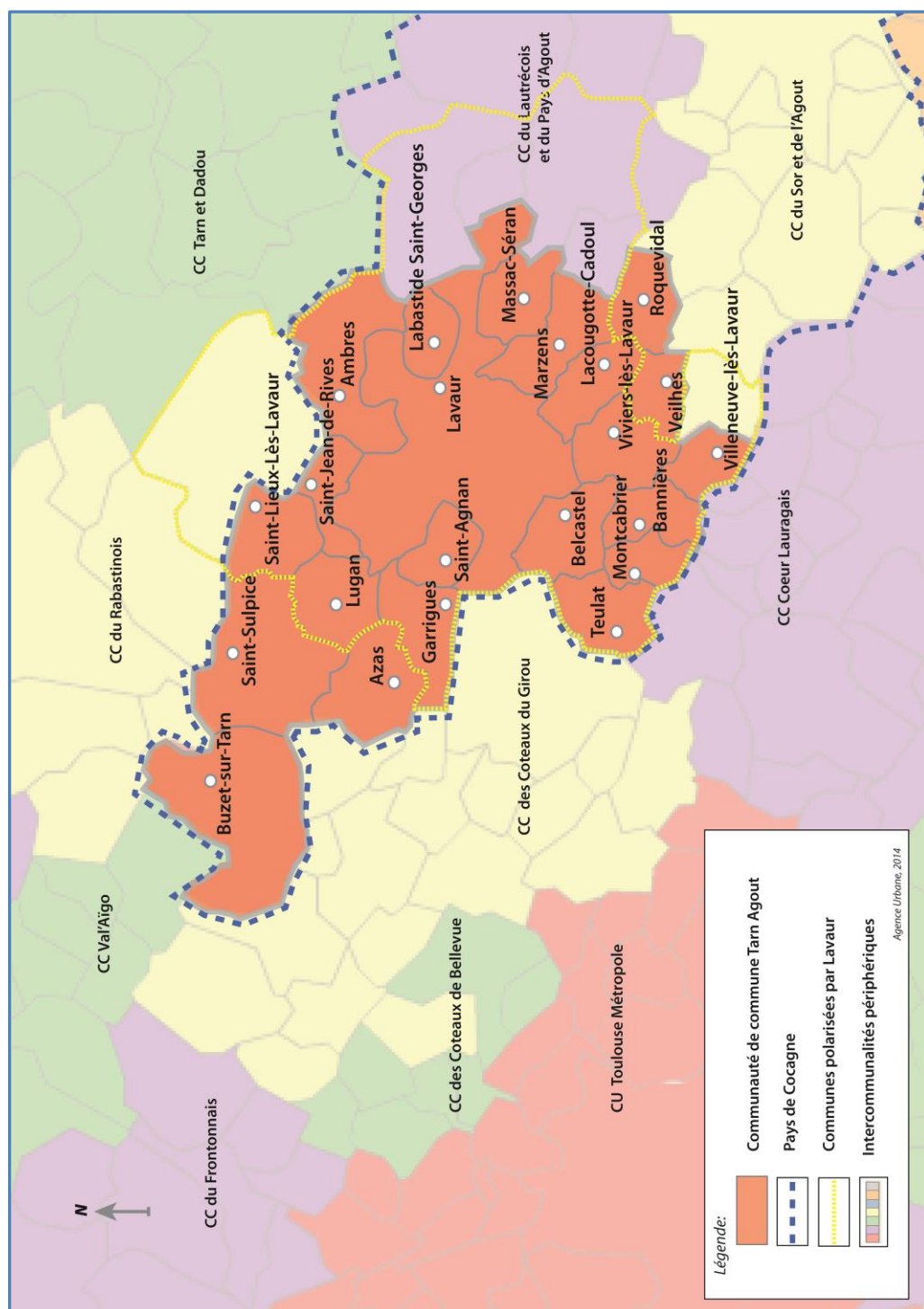
SCoT de la région de Rennes

Annexes

- Éléments cartographiques

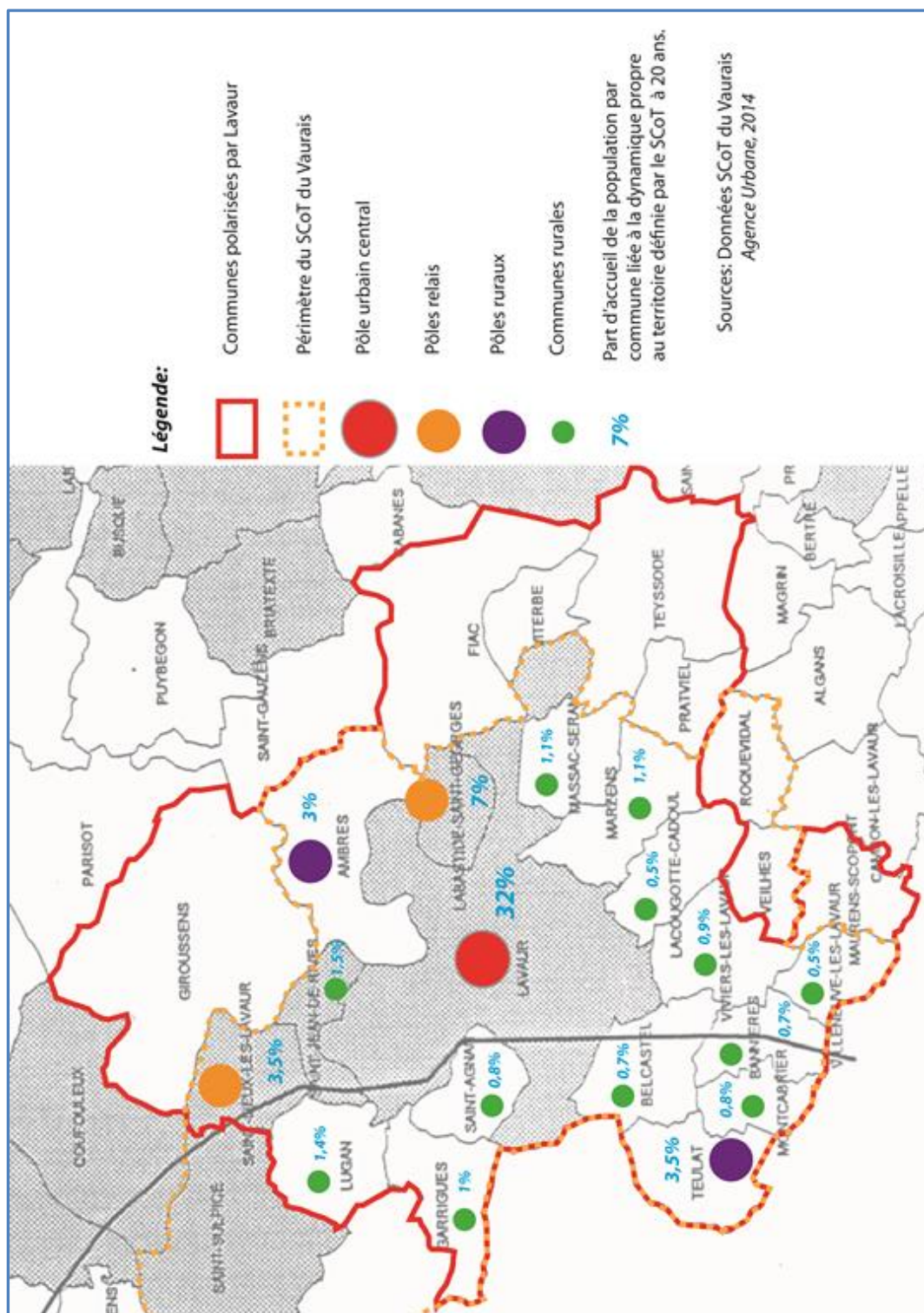
- Plaque de présentation de l'Agence Urbaine.

A- Éléments cartographiques réalisés dans le cadre de la mission de stage.



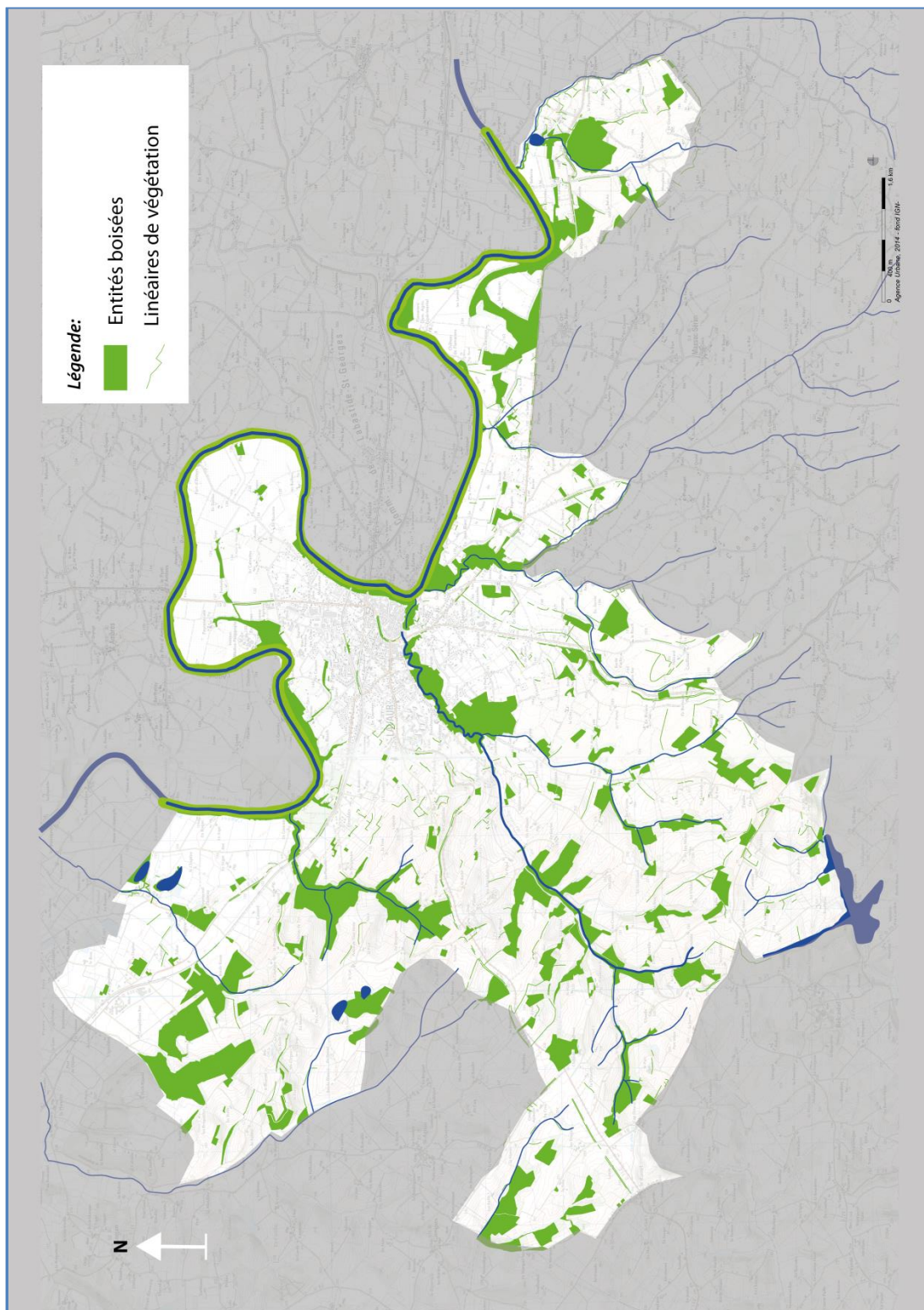
Le Vaurais et son territoire de projet porté par la communauté de commune Tarn-Agout

Source : Agence Urbaine, réalisation Louis RICARD



Perspectives de développement des communes de la couronne de Laval issues des objectifs du SCoT arrêté au 1er janvier 2014.

Source : Agence Urbane, réalisation Louis RICARD



Les éléments de la trame verte et bleue de la commune de Lavaur.

Sources : Agence Urbaine, relevés Biotope, réalisation Louis RICARD

B- Plaquette de présentation de l'Agence Urbane



EQUIPE ET REFERENCES



www.urbane.fr

SOMMAIRE

- 3 L'agence /
- 4 L'équipe /
- 5 Les moyens techniques /
- 6 Les références /



URBANE

regroupe **des architectes, des urbanistes et des paysagistes** qui conjuguent leurs savoir-faire autour d'une démarche commune de conception des espaces urbains.

Cette pluralité d'approches permet de croiser les dimensions relatives au paysage, à l'environnement, à l'architecture et conduit à **une culture partagée autour du projet au service d'un urbanisme et d'un aménagement durable.**

L'agence développe un travail aux différentes échelles de la ville et de son articulation au territoire : **l'espace public et le paysage, le projet urbain, les stratégies territoriales.**

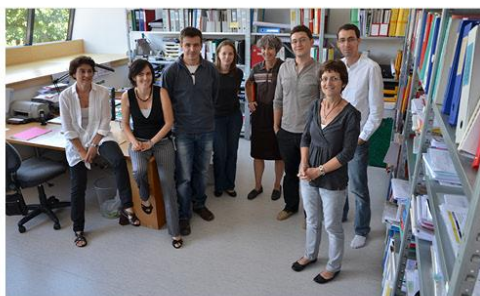


Urbane a été lauréat en 2005 du Palmarès des jeunes urbanistes



Urbane a reçu en 2006 le trophée des aménagements urbains du Moniteur

L'EQUIPE des compétences
croisées mises au
service du projet



Françoise FAVAREL

Architecte DPLG - Urbaniste qualifiée O.P.Q.U.
Diplôme de l'Institut d'Etudes Juridiques
Urbanisme Construction
Directrice associée - Gérante
f.favarel@urbane.fr

Anne PÉRÉ

Architecte DPLG - Urbaniste qualifiée O.P.Q.U.
3^e cycle d'urbanisme des Ponts et Chaussées
Directrice associée
a.pere@urbane.fr

Catherine ROI

Architecte DPLG - Urbaniste qualifiée O.P.Q.U.
- Paysagiste
Diplôme du CEEA jardins et paysages
historiques (Versailles)
D.E.A. histoire de l'art - Directrice associée
c.roi@urbane.fr

Anne RUFFAT

Urbaniste qualifiée O.P.Q.U. - Economiste
Sciences Po Paris, Sciences éco Paris XII
Directrice associée
a.ruffat@urbane.fr

Pierre BEAUCAMP

Architecte d'Etat
Diplôme de Spécialisation d'Architecte-
urbaniste à l'école de la ville et du territoire de
Marne la Vallée
p.beaucamp@urbane.fr

Mélanie DAMINATO

Architecte d'Etat
m.daminato@urbane.fr

Samuel RABILLER

Paysagiste Ecole de Gembloux (Belgique)
s.rabiller@urbane.fr

Agnes SOUVILLE

Géographe Urbaniste
a.souville@urbane.fr

Gaëlle GARCIA

Assistante de direction
g.garcia@urbane.fr



LES MOYENS TECHNIQUES

LOCAUX

220 m² de bureaux
Salle de réunion et de documentation
Salle de reprographie

INFORMATIQUE

Plate forme Mac et PC - sous réseau Ethernet
avec serveur de gestion et sauvegarde
Logiciels de CAO-DAO - 3D et 2D :
Vector Woks / Sketchup
Logiciels de cartographie , mise en page et
traitement d'images
Adobe Creative Suite (Photoshop, Illustrator,
Indesign, Acrobat Pro)
Logiciels de bureautique : Pack Office 2008
(word, excell, power point)

MOYENS DE REPROGRAPHIE

Imprimantes laser - scanners
Traceur - Reprographie moyen et grand format

MOYENS DE PRESENTATION

Ordinateurs portables
Vidéo projecteur

TELECOMMUNICATIONS

Lignes Numéris
Routeur ADSL
Serveur FTP

DOCUMENTATION

Cartothèque - Photothèque
Documentation technique et juridique
Abonnements aux principales revues
spécialisées urbanisme, architecture, paysage

N° SIRET 382 056 034 00038 – NAF 7111-Z – RCS Toulouse 91 B1093
N° TVA FR 12 382056 034
SARL au capital de 8 000 €, créée en 1991
4 associées : F. FAVAREL (gérant), A. PERE, C. ROI, A. RUFFAT

LES REFERENCES

Des champs
d'activités
complémentaires



ESPACES PUBLICS

Rues et Places
Projets paysagers
Voirie, transports, aménagements



PROJET URBAIN

Renouvellement urbain (habitat, site industriel, campus)
Aménagement – Eco-quartiers
Plans guides – Etudes urbaines
Programmation urbaine



SITES ET PAYSAGE

Etudes paysagères (grand territoire –
infrastructures)
Sites et patrimoine (AVAP, Chartes)



TERRITOIRES

Stratégies territoriales
Projets de territoire (PLU, SCOT)



ESPACES PUBLICS

Espaces publics

Jardins et parvis des sièges du CNRST et de l'IMIST de Rabat - Maroc
Collaboration Omar Kobbite architecte mandataire
2004

Aménagement espaces publics centre village
Trophée de l'Aménagement Urbain du Moniteur - palmarès 2006 -
Collaboration M. Courtiade architecte
2005-2009 Mt Tx 493 000 € HT

Aménagement de l'avenue Mont Louis et de ses abords
2006 Mt Tx 1.900.000 € HT

Aménagements paysagers du centre de loisirs du Cabirol
2007 Mt Tx 450.000 € HT

Concours aménagement espaces publics - tour de ville et places centre ville
2008

Schéma de recomposition des espaces publics et paysages urbain - secteur
sauvegardé de Toulouse
2008

Aménagement de la place Voltaire
Collaboration D. Monteil architecte mandataire
2009 Mt Tx 1.008.000 € HT

Aménagement espaces publics du village
2010 280.000 € HT

Esquisse - Aménagement base Saint Marcet
2011

Requalification de l'avenue de Castres
2011 567.000 € HT

Avenue et place publique secteur Grand Selve - étude préliminaire
2012 Mt Tx 1.600.000 € HT

Aménagement du village
2009-2014 Mt Tx 4.368.000 € HT

Réhabilitation de l'Escalier Monumental - Site classé historique -
Collaboration Etienne Lavigne Architecte du patrimoine, mandataire
2010-2015 Mt Tx 1.407.150 € HT

Aménagement du campus de l'ENAC
2008-2014 Mt Tx 5.070.000 € HT

Aménagements paysagers du centre de l'ENAC à Montpellier
architecte mandataire : Atelier d'architecture Patrice Genet
2012-2014 Mt Tx 2.660.000 € HT

Espaces publics opération de 40 logements à Montlaur
architecte mandataire : MML
2013-2014 Mt Tx 4.014.900 € HT

Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
du MAROC

Commune de Termes (11)

Commune des Angles (66)

Commune de Colomiers (31)

Commune d'Eauze (32)

Commune de Toulouse (31)

Commune d'Ussel (19)

Commune de Villeneuve
Terrenes (11)

Commune Muret (31)

Commune de Lautrec (81)

Toulouse Métropole (31)

Commune de Bram (11)

Commune d'Auch (32)

Ecole Nationale de l'Aviation
Civile - Toulouse (31)

Ecole Nationale de l'Aviation
Civile - Montpellier (34)

Patrimoine SA et Toulousaine

Voirie, transports / Aménagements paysagers

Requalification d'une entrée de ville à Auch (avenue d'Agen et avenue de l'Yser) Mission Avant Projet
2005

Aménagement Transport en Commun en Site Propre - RN113 - agglomération toulousaine.

Mandataire Ingerop
2007 Mt Tx 22.400.000 € HT

Etude préliminaire Boulevard Urbain Nord
Mandataire Sotec Ingénierie
2008

Voie de liaison des Ramassiers
Mandataire Artelia Villes et Transports
2011-2014 Mt Tx T1T3 : 6.305.500 € HT - T2 : 6.308.400 € HT

Requalification du Boulevard de l'Europe à Portet Sur Garonne
Mandataire SETI
2012-2013 Mt Tx 3.700.000 € HT

Echangeur de Borderouge et voies d'entrecroisements associées - A62
Rocade Est de Toulouse.
Mandataire Ingerop C.I.
2013-2014 Mt tx 38.000.000 € HT

Commune d'Auch (32)

SMTc - Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine (31)

Communauté urbaine du Grand Toulouse (31)

Communauté Urbaine du Grand Toulouse (31)

Communauté d'Agglomération du Murétain (31)

ASF Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest (33)

Aménagement de quartier

ZAC du Valenc - 10 ha
2011-2014 Mt Tx 2.190.000 € HT

Quartier Maragon Florales - 17 ha
2011-2014 Mt Tx 8.100.000 € HT

Quartier Grand Selve à Toulouse - 4 ha
2013-2014

Zone d'activités du Roulage à Pujaudran -14,5 ha
2012-2014 Mt Tx 3.565.735 € HT

SEBA 15

Commune de Ramonville-St-Agne (31)

Garonne Développement (31)

COGEMIP - Communauté de Communes Gascogne Toulousaine (31)



PROJET URBAIN

Renouvellement urbain / Plans guides Habitat, sites industriels, campus

Restructuration urbaine cité Berre, Cesse, Rec d'Argent - Narbonne
2003

Requalification de la Cité des Peupliers - Narbonne
2005

Etude opérationnelle dans le cadre du PRI (Programme de Restauration Immobilière) Haute ville d'Auch. Collaboration avec Bernard Voinchet (mandataire)
2007

Etude de faisabilité liée à l'implantation de la halle
2007

Etude d'aménagement de la station de Superbagnères
2008

Projet urbain sur le quartier Aubiers-Cracovie - Marché de définition
2007 - 2009

Schéma Directeur d'Aménagement du site et suivi - 20 ha
2007-en cours

Schéma Directeur d'Aménagement du site - 23 ha
Collaboration avec Philippe Vigneu architecte, Yves Pochard, Beterem et Bateco
2007

Etude d'aménagement du secteur bergeronnettes - îlot d'équipements publics
2008

Schéma Directeur d'Aménagement du site - 43 ha
Collaboration avec D. Damon architecte/ Y. Pochard/ Beterem /FX Lasserre
2008

Schéma Directeur d'Aménagement - regroupement ENSICA/SUPAERO - 22 ha
2008

Mission d'urbaniste architecte paysagiste conseil pour la reconstruction / réhabilitation du campus de l'Université Toulouse II Le Mirail
Collaboration avec Rémi Papillault, Addenda et SLH Sud Ouest
2010 - 2011

Grand Projet de Ville Toulouse le Mirail
- Définition du projet urbain, suivi, coordination et mise en forme
Collaboration avec R. Papillault Architecte
2004 - 2011

Restructuration urbaine et commerciale du quartier d'habitat social de Cantepau - Projet urbain - Programmation urbaine
collaboration Horizon conseil SO - AID observatoire
2012-2013

Plan guide quartier St Eloi à Rodez - Localisation d'un campus universitaire et rénovation urbaine du quartier
Collaboration avec Horizon Conseil, Amenis et Groupe OTCE
2013

Plan guide quartier Bessières - Restructuration d'un site pour implantation d'un complexe cinématographique à Cahors
2013

OPHLM de la ville de Narbonne (11)

OPHLM de la Communauté
d'Agglo. de la Narbonnaise (11)
SEM Gers (32)

Commune de Launaguet (31)

SIGAS 31 (65)

Commune de Bordeaux (33)

ENAC Ecole Nationale de l'Aviation
Civile (31)

SUPAERO (31)

Commune de Villeneuve Tolosane
(31)

METEO France (31)

ISAE (31)

Université Toulouse II Le Mirail (31)

Commune de Toulouse (31)

Commune d'Albi - CCI du Tarn -
Tarn Habitat (81)

communauté d'Agglomération du
Grand Rodez (12)

Commune de Cahors (46)

Renouvellement urbain quartier Bourbaki à Toulouse
Collaboration avec OTCE Infra-BFE
2013

Habitat Toulouse (31)

Opérations d'aménagement à vocation résidentielle

ZAC de Gramont / Balma - dossier de création (100 ha) - Projet lauréat du
Palmarès des jeunes urbanistes 2005
Collaboration avec Ph. Villien et Ph Vigneu architectes
2005

Communauté d'agglomération du
Grand Toulouse (31)

Mission de programmation environnementale de la ZAC du Tucard à St Orens
de Gameville - mandataire : IDE Environnement
2005

SETOMIP (31)

Guide méthodologique : Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)
mandataire : IDE Environnement
2005

ADEME

Aménagement lotissement HQE des Thermes
2006

Commune de Cransac (12)

ZAC des Horts à Cruscades (11) - 8 ha à vocation habitat
Dossier de création dossier de réalisation
2006

C.D.R. Lotisseurs aménageurs (11)

Programmation et conception urbaine de la zone De la Geyre - commune de
Plaisance du Touch (70 ha)
Dossier de création - dossier de réalisation - Collaboration avec Séquence
2007

Eiffage immobilier Sud (31)

ZAC multi sites à vocation habitat - études préalables secteur 40 ha -
Programmation urbaine et schéma d'aménagement
2008

Commune de Seysses (31)

Schéma d'aménagement des terrains Ponsolles - 10 ha
2009

Commune de Seysses (31)

ZAC Eco-quartier secteur du Vialenc à Aurillac - 5,6 ha
Dossier de création - dossier de réalisation
2009

SEBA 15

Eco-quartier secteur Maragon Florales - 17 ha à vocation habitat -
Programmation et Plan d'aménagement
2009

Commune de Ramonville St Agne
(31)

Eco-quartier secteur Entre-Serre
2010

Commune d'Ax les Thermes (09)

Eco-quartier secteur «Lanot du Castet»
Programmation et Plan d'aménagement
2011

Commune de Lons (64)

Etude urbaine quartier du Prissé
2011

Commune de Bayonne (64)

Aménagement du secteur Lacassade - 10 ha
2011

Commune de Lescar (64)

Aménagement du secteur «Grand Selve» - 4,5 ha
Projet urbain, suivi et coordination des opérations
2012 - 2013

SA HLM «Les Chalets» (31)

Aménagement quartiers Courrèges (3,5ha) et Tarrabusque (3,5ha) à Auch
mandataire Addenda
2012-2013

OPH 32

Aménagement du nouveau quartier St Martin - 15 ha
Projet urbain
2013

Commune d'Aureilhan (65)

Etude urbaine quartier du Prissé Chala Sud à Bayonne
2013

Commune de Bayonne (64)

Opérations d'aménagement à vocation activités

Aménagement de trois zones à vocation économique - communes de St Lys, Eaunes et Labastidette
2012

Communauté d'agglomération du Murétain (31)

Aménagement d'une zone à vocation d'activité secteur Ecopole Villeneuve Tolosane (10ha)
collaboration Bet AIGS
2011

Sogefima (31)

Aménagement d'une zone d'activité économique à Pujaudran - 14 ha
2011-2013

Syndicat Mixte d'Etudes «Projet économique plan RN124» (32)

Plans de référence / études urbaines

Plan de référence global - interactions entre le domaine skiable et le village
2005

Commune des Angles (66)

Etude urbaine sur le cœur de ville à Cransac
2005

Communauté de Communes Decazeville-Aubin (12)

Etude de mise en valeur du centre bourg
2006

Commune de Cologne (32)

Plan de référence urbain Ax les Thermes / Savignac
2007

Commune d'Ax les Thermes (09)

Plan de Référence urbain, architectural et paysager
2007

Commune de Cautejets (65)

Etude préliminaire Boulevard Urbain Nord
Mandataire : Sotec Ingénierie
2008

Communauté urbaine du Grand Toulouse (31)

Plan de référence urbain et paysage du village médiéval de Lautrec
2010

Commune de Lautrec (81)

Schéma de secteur liaison urbaine Aubin - Cransac
Patrimoine minier
2010

Communauté de communes du bassin Decazeville-Aubin (31)

Plan de Référence Urbain
2010

Commune de Lescar (64)

Etude urbaine du centre ville - plan guide - Requalification du cœur de ville et développement autour du pôle d'intermodalités
2011

Commune de Prades (66)

Etude urbaine quartier des Bains
2012

Commune d'Ax les Thermes (09)

Schéma de secteur du centre ville de Decazeville
2012

Communauté de Communes de Decazeville-Aubin (12)

Etude urbaine Mirail Garonne - schéma de territoire / plan guide d'un secteur de renouvellement urbain de 2 000 ha et 70 000 hab
2012-2013

Communauté urbaine du Grand Toulouse (31)

Etude préalable à l'aménagement des espaces publics
2012

Commune de Ligniniac (19)



SITES ET PAYSAGES

Etudes paysagères / sites et patrimoine bâti

Etude sur les conditions d'implantation des éoliennes et leurs conséquences sur la qualité des paysages

2005

Charte de développement éolien du Parc Naturel Régional

2005

Elaboration de la charte architecturale et paysagère des Frontignes (9 communes)

2003

Etude urbaine et paysagère pour la gestion et l'aménagement des territoires (11 communes)

2005

Elaboration de la ZPPAUP Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

2006

Elaboration de la ZPPAUP Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

2006

Collaboration avec Etienne Lavigne, Architecte du Patrimoine (expert)

2006

Elaboration de la ZPPAUP Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

2007

Elaboration de la ZPPAUP Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

2007

Plan du patrimoine paysager public de la ville d'Auch

2007

Elaboration de la ZPPAUP Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

2010

Charte architecturale urbaine et paysagère (78 communes)

2010

Elaboration de l'AVAP Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage

2011-2014

Collaboration avec Etienne Lavigne, Architecte du Patrimoine (mandataire)

2011-2014

Elaboration de l'AVAP Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage

2011-2014

Elaboration de l'AVAP Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage

2012-2013

Collaboration avec Etienne Lavigne, Architecte du Patrimoine (mandataire)

2012-2013

Elaboration de l'AVAP Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage

2013-2014

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour conseils en aménagement

2009-2011-2013

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, valorisation du patrimoine historique

2009-2011

Mandataire de l'étude : Destination Culture

Ministère de la Culture - DAPA

PNR La Narbonnaise (11)

Communauté de communes du Haut Comminges (31)

Communauté de communes de la Baronnie des Angles (65)

Commune d'Aix les Thermes (09)

Commune de Montolieu (11)

Commune de Rennes le Château (11)

Commune de Villeneuve termenes (11)

Ville d'Auch (32)

Commune de Gruissan (11)

Pays Carcassonnais (11)

Commune de Moissac (82)

Commune de Lescar (64)

Commune de Lombez (64)

Commune de Grissoles (81)

Voies Navigables de France Sud-ouest (31)

Voies Navigables de France (92)



TERRITOIRES

Stratégies territoriales

Stratégie de développement économique intercommunal - développement et organisation spatiale

2001

Communauté de communes
Castelsarrasin - Moissac (82)

Elaboration d'un schéma directeur de référence et programme de développement (Volets environnement, paysage et développement local)

2002

Commune de Monein (64)

Schéma directeur d'aménagement et de développement économique du Sud Aveyron

Collaboration avec JLR Conseil

2003

CCI de Millau (12)

Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération de Tarbes (8 communes - 73 000 habitants)

2003

Communauté d'agglomération
du Grand Tarbes (65)

Révision du Plan Départemental pour le logement des plus défavorisés

2003

DDE 47

Recherche : les échelles de l'Habiter

Participation au groupe de recherche SCALAB - Jacques Lévy

2003

Plan Urbanisme Construction
Architecture

Programme Local de l'Habitat du Volvestre (26 communes - 15 000 habitants)

2004

Communauté de communes
du Volvestre (31)

Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération d'Albi (16 communes - 71 000 habitants)

2004

Communauté d'agglomération
de l'Albigeois (81)

Schéma Communautaire d'Aménagement et d'Equipeement développement et organisation spatiale

2005

Communauté de communes
du Lot-Célé (46)

Etude prospectives sur l'avenir des espaces agricoles de l'agglomération de Tarbes

2007

DDE Hautes Pyrénées (65)

Dynamiques d'aménagement à l'œuvre sur les territoires des SCOT potentiels du Sud Aveyron

2007

DDE 12

Dynamiques d'aménagement à l'œuvre sur les territoires des SCOT potentiels de l'Aveyron autour de la RN88

2007

DDE 12

Intégration des problématiques agricoles et environnementales dans les documents de planifications

2009

Direction Départementale de
l'Equipeement du Gers (32)

Mission d'assistance sur la gestion économe de l'espace : définitions, problèmes et enjeux pour les services de l'Etat

2012

DREAL Midi Pyrénées

Etude 10 ans de planification en narbonnaise : bilan et diagnostic commun PDU et SCOT

2013

Communauté d'agglomération du
Grand Narbonnais

Etude relative aux formes d'habitat économes dans les départements ruraux de Midi Pyrénées.

Mandataire : Amenis

2013

DDT 65

Projets de Territoire / PLU - SCOT

Charte Intercommunale et PADD par commune (16 Communes / 2000 habitants) 2005	Communauté de Communes Hers Ganguise (11)
Rédaction d'un document guide sur les PLU intercommunaux intégrant la démarche Développement Durable 2006	Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées
Elaboration du PLU - Mission de conseil et AMO - en cours (4632 habitants - 1043 ha) 2007	Commune de Labarthe sur Lèze (31)
Elaboration du PLU (7 076 habitants - 1026 ha) 2007	Commune d'Aussillon (81)
Elaboration du PLU (44 991 habitants - 6 508 ha) 2007	Commune de Carcassonne (11)
PADD intercommunal (12 Communes / 1 500 habitants) 2007	Communauté de Communes de la Baronnie des Angles (65)
PADD intercommunal (14 Communes / 6 000 habitants) 2009	Communauté de Communes Sère Garonne Gimone (82)
Elaboration du PLU - Mission de conseil et AMO en cours (7268 habitants - 2526 ha) 2010	Commune de Seysses (31)
Elaboration du PLU (1024 habitants) 2010	Commune de Villepinte (11)
Elaboration de 8 PLU conjoints (8 communes - 900 habitants) 2010	Pays des Frontignes (31)
Elaboration de 2 PLU et de 5 cartes communales suite au PADD intercommunal (7 communes - 1600 habitants) 2010	Communauté de Communes de la Baronnie des Angles et de la Croix Blanche (65)
Révision du PLU - Mission de conseil et AMO en cours (1 850 habitants - 1 855 ha) 2010	Commune de Nailloux (31)
Revision du PLU (commune touristique - 1 500 habitants) 2011	Commune d'Ax-les-Thermes (09)
Elaboration du PLU Intercommunal (17 communes - 1 323 hab) 2012	Communes de Communes Massif de Mouthoumet (11)
Elaboration des PLU Lafitte - Cordes Tolosannes Mission complémentaire au PADD intercommunal 2011-2013	Communes de Lafitte et Cordes Tolosannes
Elaboration du PLU (8520 habitants - 6283 ha) en cours	Commune de Lavaur (81)
Révision du PLU (10 000 habitants) en cours	Commune de Grenade (31)
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour conseils en aménagement - suivi des opérations en cours	Commune de St Sulpice (31)
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour conseils en aménagement - suivi des opérations en cours	Commune de Labarthe sur Lèze (31)
Elaboration du PLU de Grisolles en cours	Commune de Grisolles (82)



15, allée de Bellefontaine
31100 Toulouse
Tél. 05 61 63 61 41
Fax : 05 61 63 10 45
Email : urbane@urbane.fr
www.urbane.fr

Table des matières

Remerciements	3
Sommaire.....	5
Introduction	6
I- La campagne et la nature sur les territoires : des espaces à réinterroger et à prendre en compte dans la planification territoriale.....	10
A- De la nature à la campagne : tentative de définition	10
1- Pourquoi se saisir de cette question ?.....	10
De l'urbain au rural.....	10
Entre l'urbain et le rural	11
L'aspiration à la campagne	13
2- Comment définir la campagne sur les territoires ?.....	14
Définir la campagne, espace à multiples facettes.....	14
Une diversité paysagère forte.....	15
Les campagnes, des territoires de vie	17
3- Qu'est-ce que l'on entend par nature et espaces à caractère naturel ?	21
La nature dans les réflexions portées par la géographie	21
Définir les espaces de nature.....	22
4- La nature et les espaces de campagne, entre aménités et régulation écologique des territoires	24
Les services écologiques des espaces à caractère naturel	24
Tenir compte des biens et services écologiques dans l'approche territoriale.	25
B- Quels regards portés sur les espaces de campagne et de nature selon les types de territoires : urbains, périurbains, ruraux.	27
1- L'espace urbain et la présence d'une campagne résiduelle en mutation.....	27
Les espaces de nature en ville, ou comment retrouver un cadre champêtre dans l'urbain.	27
Une demande sociale importante de sites offrant un accès à la nature en milieu urbain	28
Les espaces de nature comme objets de régulation des milieux urbains à maintenir ou à accentuer.	29
2- La construction des espaces de l'entre-deux : un périurbain aux rapports conflictuels aux espaces de nature et de campagne ou qui tendent à s'apaiser ?	31
Le territoire périurbain : espace multifonctionnel où se construit l'urbanité dans un environnement au caractère encore rural.	31
Un rapport plus apaisé vis-à-vis des espaces de nature et de campagne en milieu périurbain ?	32
3- Les espaces ruraux et peu denses : une campagne omniprésente et identitaire.	35
Une campagne ressource et identitaire	35
Un intérêt pour les populations citadines et périurbaines autour de ces campagnes rurales	36

4-	Des représentations sociales à l'origine des différents regards portés sur les espaces de nature et de campagnes.....	37
C-	<i>SCoT et PLU : les outils de la planification permettant de prendre en compte ces espaces</i>	40
1-	Une prise en compte nouvelle de l'environnement depuis le début des années 2000 dans les textes législatifs : loi SRU, Grenelle de l'environnement, loi ALUR.....	40
	Loi SRU et la mise en place des outils phare de la planification territoriale le SCOT et le PLU	41
	Du Grenelle de l'environnement à la loi d'Engagement National pour l'Environnement	42
	La loi ALUR et les nouvelles exigences environnementales imposées aux documents d'urbanisme	45
2-	Une articulation SCoT-PLU nécessaire à un projet global de territoire	47
	Principe de compatibilité entre le document communal et supra-communal.	47
	Un SCoT intégrateur des politiques territoriales	48
	Une prise en compte importante des espaces de campagne et de nature à l'échelle supra-communale, intégrée aux PLU.	48
3-	L'état initial de l'environnement, outil de prise en compte des espaces propres à chaque territoire .	51
	L'EIE, outil d'analyse de l'environnement du territoire	51
	Une approche systémique indispensable.....	52
4-	Diagnostic territorial et Projet d'Aménagement et de Développement Durable : mettre en avant et préserver les espaces de nature et de campagne sur les territoires.....	53
	Le diagnostic territorial : analyse croisée des multiples dimensions des territoires.....	53
	Du diagnostic au PADD	55
5-	Quelques exemples de territoires qui se sont saisis de cette question des espaces de campagne et de nature dans leurs documents de planification.	58
	Le Scot du pays Rennes et ses champs urbains : prise en compte de l'agriculture et des paysages de campagnes aux franges de la ville dans un contexte de métropolisation. « Fixer les limites du mélange ville/campagne »	58
	Le Scot de la région urbaine de Grenoble : prise en compte des paysages de campagne dans un territoire entre agglomération dynamique et espaces de montagne.	60
II-	La campagne et la nature sur les territoires : la question de l'accès à ces espaces dans la commune de Lavaur et leur prise en compte dans la réalisation du PLU communal.	65
A-	<i>La réalisation du PLU de Lavaur : une commune entre métropole toulousaine et espace rural.</i>	67
1-	Contexte de réalisation du PLU de Lavaur.....	67
	De l'intercommunalité à la mise en œuvre du SCoT du Vaurais, nouvel élément à prendre en compte.	68
2-	Le Vaurais : quel territoire ?.....	70
	Le Vaurais : territoire dynamique et attractif aux multiples atouts	70
3-	Lavaur, une commune aux portes de la métropole toulousaine tournée vers la campagne, pôle urbain du Vaurais	74
	Lavaur : une commune dynamique aux portes de l'aire urbaine toulousaine.....	74
	Une commune au caractère rural encore très marqué	77

B- La question de l'accès aux espaces à caractères naturels et à la campagne sur le territoire de la commune de Lavour	78
1- Présentation de la mission.....	78
Une mise à jour tenant compte à la fois des évolutions structurelles et politiques du territoire	78
Aborder la question de l'accès à la campagne et à la nature au sein de l'état initial de l'environnement	79
2- Se saisir de la question posée dans le contexte local de Lavour.....	80
Pourquoi accompagner l'accès à ces espaces sur le territoire communal ?	80
Pour quels types d'usagers penser l'accès à la campagne et sa prise en compte sur le territoire communal?	80
Un SCoT qui intègre au sein de son projet les espaces de campagne et de nature et leur valorisation... ..	81
3- La méthodologie utilisée pour identifier les espaces à enjeux à propos de l'accès à la nature et à la campagne sur le territoire de Lavour	83
Se saisir de l'état des lieux de la commune et du territoire du Vaurais	83
La mise à jour des éléments de l'état initial de l'environnement vis-à-vis du projet porté par le SCoT ...	83
Définir la campagne et les espaces de nature dans le contexte local et comprendre la question de l' « accès » à ce type d'espace.	84
Mobiliser les outils géographiques pour identifier les secteurs à enjeux.....	85
L'importance du travail de terrain dans le déroulé de l'étude.....	85
Restituer les résultats de l'étude et mettre en évidence les enjeux de l'accès à la nature et à la campagne sur le territoire communal.....	86
4- Accéder, parcourir et contempler la campagne de Lavour	87
La campagne vauréenne.....	87
Les espaces de nature sur le territoire communal :.....	87
Accéder : contempler, parcourir, percevoir le territoire.....	89
Les enjeux soulevés par la question de l'accès à la campagne : du projet du SCoT au PLU	92
C- Les obstacles et les limites à l'accès à la campagne.	94
1- Enjeux de mise en valeur du territoire à l'échelle du SCoT du Vaurais.....	94
De la volonté politique à l'action à l'échelle du territoire de projet	94
2- La campagne et l'ambiguïté entre espaces privés et espaces publics	96
Une limite entre espace privé et espace public souvent peu lisible.....	96
Une appropriation de l'espace par les usagers du territoire souvent informelle	96
3- Les conflits d'usage à la campagne	97
Une activité agricole source de nuisances.....	97
Des pratiques diverses de l'espace de campagne peu compatibles ?	97
Un paradoxe entre valorisation et préservation des espaces de nature et de campagne.	98
Conclusion générale	100
Table des illustrations	103

Bibliographie.....	105
Annexes	107
A- <i>Eléments cartographiques réalisés dans le cadre de la mission de stage.</i>	<i>108</i>
B- <i>Plaquette de présentation de l'Agence Urbane</i>	<i>112</i>
Table des matières	127



Aujourd'hui, la campagne s'inscrit dans les territoires de façon résiduelle en ville, englobante dans les espaces périurbains, et demeure identitaire au sein des espaces ruraux. Le regard porté sur la campagne diffère d'un territoire à l'autre, selon les fonctions qui lui sont associées: *campagne résidentielle, récréative, productive*. Ses profils sont multiples et la place des espaces de nature y est souvent importante, d'où la nécessité de comprendre les relations qui les lient.

Dans ce contexte, la question de la prise en compte de la nature et des espaces de campagnes dans les stratégies territoriales se pose face aux préoccupations environnementales et aux recompositions à l'œuvre sur les territoires.

La planification territoriale doit tenir compte de ces espaces qui structurent les territoires, sans les opposer au développement urbain, mais en les intégrant aux orientations stratégiques des projets de territoire. Il devient essentiel de composer avec les espaces de campagne et de nature dans la construction d'une urbanité nouvelle.

Mots clés : campagne, nature, planification, urbanisme, projet de territoire,

